**REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE**

Union-Discipline-Travail

****

**EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE L’ONU FEMMES DANS L’ATTEINTE DES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT DE LA CÔTE D’IVOIRE 1er JANVIER 2012- 31 DECEMBRE 2013**

****

***Rapport final, Décembre 2014***



**TABLES DES MATIERES**

**SIGLES ET ABBREVIATIONS…………………………………………………………3**

**LISTE DES TABLEAUX ………………………………………………………………..4**

**RESUME EXECUTIF……………………………………………………………………5**

**I-CONTEXTE ET JUSTIFCATION DE L’EVALUATION…………………………..10**

**II-PRESENTATION DE LA NOTE STRATEGIQUE D’ONUFEMMES……….…..11**

**III-OBJECTIFS ET PORTEE DE L’EVALUATION ………………………..……….17**

II-1-Objectif général ……………………………………………………….……………….17

II-2-Objectifs spécifiques…………………………………………………………………..17

**IV- METHODOLOGIE DE L’EVALUATION, LIMITES ET CONSIDERATIONS ETHIQUES ……………………………………………………………………..………..17**

IV-1- Séance de travail, revue documentaire, élaboration et validation des instruments de collecte de données………………………………………………………………..………..18

IV-2- Missions de collecte de données auprès des parties prenantes dans les localités cibles de l’évaluation ………………………………………………………………………..………..18

IV-3- Différentes parties prenantes ……………………………………………….………..18

IV-4-organisation de la mise en œuvre de l’évaluation……………………………………..19

IV-5- Traitement et analyse des données collectées……………………..………………20

**IV-7-**limites de l’étude **…………………………………………………………………….22**

IV-8- Considérations éthiques ………………………………………...…………………..**24**

**V- RESULTATS ………………………………………….…………….…………………25**

V-1-Conception de la note stratégique…………………………………..………..……..…..25

V-2-Pertinence ………………………………………………………………….……………31

V-3-Efficacité …………………………………………………………………..…….………36

V-4-Efficience………………………………………………………………………….……..63

V-5-Durabilité…………………………………………………………………………..…….69

**VI-CONCLUSION………………………………………………………………………….72**

**VII- RECOMMANDATIONS……………………………………………………………..73**

**VIII-LEÇONS APPRISES …………………………………………………..…..………..74**

**IX BONNES PRATIQUES…………………..………………………………………….….75**

**ANNEXES…………………………………………………………………………...……….75**

**SIGLES ET ABBREVIATIONS**

|  |  |
| --- | --- |
| ADDR | Autorité pour le Désarmement la Démobilisation et la Réinsertion |
| AFBEV | Association des Femmes Battantes Eleveuses de Volailles |
| AFJCI | Association des Femmes Juristes de Côte d’Ivoire |
| AGR | Activité Génératrice Revenu |
| AMI | Appel à Manifestation d’Intérêt |
| ANADER | Agence National d’Appui au Développement Rural |
| ASNU | Agence du Système des Nations Unies |
| CDVR | Commission Dialogue Vérité et Réconciliation |
| CEDBE | Comité des Experts africains sur les Droits et le Bien-être de l’Enfant |
| CEA | Commission Economique pour l’Afrique |
| CEDEF | Convention sur l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’égard des Femmes |
| CEDEAO : | Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| CI-AF | Comité Inter-Africain |
| CNO : | Centre, Nord et Ouest |
| COCOFCI : | Compendium des Compétences Féminines de Côte d’Ivoire |
| COOPEC : | Coopérative d’Epargne et de Crédit |
| CUA : | Commission de l’Union Africaine |
| DAAF | Direction des Affaires Administratives et Financières |
| DEPG : | Direction de l’Egalité et de la Promotion du Genre |
| DSRP : | Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté |
| FEMPACI : | Caucus des Femmes Parlementaires de Côte d’Ivoire |
| GTG | Groupe Thématique Genre |
| ICTJ | [International Center for Transitional Justice](https://www.google.ci/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0CC8QFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.ictj.org%2F&ei=fmlLVOudHZLe7Ab414HwCA&usg=AFQjCNFmZ-NqbPQmg1-Y5aIHC0-0L39WWg) |
| IMF | Institution de Micro-Finance |
| INS | Institut National de la Statistique |
| IRC | International Rescue Comittee |
| MSFFE : | Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l’Enfance |
| NDI | National Democratic For International Affairs |
| ODAFEM : | Organisation pour le Développement des Activités des Femmes |
| OIF : | Organisation Internationale de la Francophonie |
| OMD : | Objectif du Millénaire pour Développement |
| ONEF : | Organisation Nationale pour l’Enfance, Femme |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC : | Organisation de la Société Civile |
| OSCS | Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale |
| ONU : | Organisation des Nations Unies |
| ONUCI : | Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire |
| ONU-Femmes | Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des Femmes |
| PALAJ : | Projet d’Amélioration de l’Accès aux droits et à la Justice |
| PBF | Peace Building Funds |
| PEC | Prise en Charge |
| PGNFNFD | Projet de Gestion Novatrice du Fonds National des Femmes et Développement |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PMO | Partenaire de Mise en Œuvre |
| PND | Plan National de Développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PBSO | United Nations Peacebuilding Support Office |
| PRDF | Projet de Restauration des Droits des Femmes |
| RASALAO | Réseau d’Action sur les Armes Légères en Afrique de l’Ouest Côte d’Ivoire |
| REPSFECO : | Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l’Espace CEDEAO |
| RTI | Radio Télévision Ivoirienne |
| SAFEM : | Solidarité Amour Femmes sewéké |
| SFCG | Search For Common Ground |
| SNU | Système des Nations Unies |
| SODEXAM | Société d’Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique |
| SSB | Services Sociaux de Base |
| TDR | Termes De Référence |
| TRC | Truth and Réconciliation Commission |
| UNDAF | Plan cadre des Nations Unies pour l’Aide au développement |
| UE | Union Européenne |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNDG | Groupe des Nations Unies pour le Développement |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l’Enfance |
| UNIFEM | Fonds des Nations Unies pour la Femme |
| UJCRK | Union de la Jeunesse de la Commune Rurale de Kpoté |
| USAID | Agence des États-Unis pour le Développement International |
| VBG | Violence Basée sur le Genre |
| VS | Violence Sexuelle |
| VVS | Victimes des Violences Sexuelles |
| WANEP | West Africa Network for Peace building in Côte d’Ivoire |

**LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1** : Couverture géographique de l’étude……………………………………….20

**Tableau 2** : Etat d’avancement des activités de la feuille de route …………….………..49

**Tableau 3** : Matrice d’actions de la CEDEF …………………………………………….49

**CARTE**

**Carte :** zones d’intervention d’ONU-Femmes………………………………….……….21

**LISTE DES GRAPHIQUES**

**Graphique 1 :** Perceptions des femmes quant aux activités des projets ……………..…40

**Graphique 2 :** Opinions des Préfets sur l’impact de la formation…………………….…46

**Graphique 3 :** Prise en charge des VVS…………………………………………….…..53

**RESUME EXECUTIF**

***Contexte et justification de l’évaluation***

Le présent rapport est relatif à l’évaluation de la contribution d’ONU femmes dans l’atteinte des résultats de développement de la Côte d’Ivoire du1er janvier 2012 au 31 décembre 2013.  Cette étude réalisée sous la supervision technique d’ONU-Femmes s’inscrit dans la dynamique de l’accompagnement de cette agence du système des Nations Unies au Gouvernement ivoirien dans le cadre de l’égalité des sexes et de l’autonomisation de la femme. Cet appui s’est fait à travers trois axes principaux: i) Accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques, ii) Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services ; iii) Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. La finalité recherchée à travers cette étude est d’évaluer la contribution d’ONU-Femmes à la réalisation des objectifs de développement de la Côte d’Ivoire pendant la période. L’atteinte de cette finalité a été examinée à travers les principaux critères d’évaluation : Pertinence, cohérence, efficience, efficacité, pérennité.

***Objectifs général de l’évaluation et parties prenantes***

L’évaluation des réalisations de la note stratégique 2012-2013 vise à évaluer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement de la Côte d’Ivoire pendant la période. Elle examinera le positionnement et la stratégie adoptés par l’ONU Femmes pour faire face à des demandes spécifiques de la Côte d’Ivoire, tout en poursuivant en même temps l’objectif de promotion du genre et d’autonomisation des femmes. Le positionnement et les stratégies de l’ONU Femmes seront analysés dans la perspective du mandat de l’organisation et des priorités de développement du pays.

Les parties prenantes sont : les Agences du Système des Nations Unies ; la Commission de l’Union Européenne, les structures gouvernementales, les ONG nationales et internationales, les groupements des femmes ; les leaders communautaires et religieux, les membres des communautés bénéficiaires.

***Méthodologie***

La réalisation de l’étude a été conduite suivant une démarche participative et inclusive de collecte et d’analyse des données auprès des principales parties prenantes dans les localités concernées. Des techniques de collecte de données qualitatives (entretiens semi-structurés, focus groups) et quantitatives (entretiens directifs) ont ainsi été utilisés pour recueillir les données auprès des différents acteurs constitués du Personnel d’ONU-Femmes, des responsables des partenaires de mise en œuvre, des autorités administratives, des élus locaux, des leaders communautaires, des chefs de villages, des responsables d’associations et de groupements féminins, des organisations de la société civile et des populations bénéficiaires.

***Résultats***

**Processus de formulation de la Note stratégique**

La Note stratégique 2012-2013 d’ONU-Femmes en Côte d’ Ivoire est issue du plan stratégique global de l’institution. La mission d’évaluation n’a pu obtenir d’informations précises pour se prononcer sur le processus d’élaboration de la Note stratégique 2012-2013. Elle n’a pas eu d’indications (TDRs d’ateliers de concertation, rapports, liste de présence) que la partie nationale, les ASNU, la société civile ont été explicitement associés à la formulation de la Note stratégique. Ainsi l’on ne peut dire si la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 est le fruit de vastes consultations menées avec des partenaires nationaux et internationaux au terme d’un processus participatif et inclusif**.**

La Note stratégique dispose d’un cadre logique. Le cadre logique comporte une chaîne de résultats qui indique l’impact, les effets et les produits dans chaque axe stratégique. Les effets et produits sont bien formulés. Cependant, l’évaluation de l’efficacité de la Note stratégique soulève des problèmes de mesure. En effet, des insuffisances sont constatées au niveau des indicateurs de référence qui ne facilitent pas l’évaluation. Ainsi, l’impact des projets d’ONU-Femmes est souvent difficile à saisir au niveau global, faute d’indicateurs de performance permettant d’évaluer la contribution directe d’ONU-Femmes à l’évolution d’une variable.

**Pertinence :** La pertinencedes trois axes stratégiques et des projets à l’intérieur de ceux-ci est satisfaisante. Ils ont en harmonie avec les priorités nationales (PND 2012-2015), internationales (UNDAF 2012-2015, la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les OMD) ainsi qu’avec les besoins des bénéficiaires.

**Efficacité**: ONU-Femmes a contribué à l’atteinte des résultats de développement de la Côte d’Ivoire du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013, en ce sens que la mise en œuvre de la Note stratégique a permis d’obtenir des résultats significatifs au niveau de chaque axe stratégique. Au travers de la Note stratégique, l’appui d’ONU-Femmes a contribué de façon probante à l’atteinte des objectifs de développement en Côte d’Ivoire, tels que décris dans le Plan National de Développement, (PND 2012-2015), spécifiquement les objectifs concourant à la consolidation de la paix, la cohésion sociale, la facilitation à l’accès aux services de la justice, la sécurité économique et aux droits des femmes, et à la réduction des violences basées sur le genre. En ce qui concerne l’axe stratégique (i) accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques, ONU-Femmes a contribué à la réinsertion sociale et économique des femmes vulnérables et a constitué une porte d’entrée aux activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix.Les interventions appuyées par ONU-Femmes ont contribué à promouvoir la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté des femmes rurales par le renforcement des moyens de production de façon durable des femmes. Les principaux acquis obtenus en matière de paix et cohésion sociale concernent le renforcement de la cohabitation pacifique entre les populations ainsi que le renforcement des relations intercommunautaires. Le dialogue intercommunautaire fortement fragilisé à l’issu de la crise postélectorale est rétabli et la cohésion sociale est devenue une réalité dans les villages des projets; le mouvement associatif a été redynamisé dans les différentes localités.

Au niveau de l’axe prévention de la violence faites aux femmes et les filles et accès élargi aux services, ONU-Femmes a contribué au processus de révision et de validation des textes discriminatoires à l’égard des sexes. Les textes discriminatoires ont été ainsi révisés, des propositions de réécriture sont disponibles et ce processus a contribué à l’adoption de la nouvelle loi sur le mariage. Cependant, l’appui d’ONU-Femmes a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne la prise en charge holistique des violences sexuelles. La loi du quota pour la participation des femmes, la loi pénale pour répondre aux violences faites aux femmes  n’ont pas été adoptées ; de même, moins de 50% des recommandations de la CEDEF ont été mises en œuvre.

Au niveau de l’axe « leadership et participation des femmes à la paix et à la réponse humanitaire », ONU-Femmes a contribué au renforcement du processus de réconciliation nationale et de paix. L’appui d’ONU-Femmes a contribué à la représentation accrue des femmes dans la prévention, la médiation et la gestion des conflits au niveau local et national. Grâce à l’appui d’ONU-Femmes, les organisations des femmes ont davantage de moyens et de possibilités d’influer sur le processus de paix dans cette localité du pays. De même, un autre résultat en termes de contribution est la prise en compte de la problématique hommes-femmes au niveau de la CDVR, la prise en compte du genre dans les formulaires de questionnement des victimes et des auteurs selon le genre. La Note stratégique a influencé la conception de la politique de la CDVR dans le cadre de la réconciliation nationale en parvenant à faire en sorte que le genre soit présent dans les processus d’écoute et d’identification des victimes.

**Efficience :** l’efficience n’a pas été très satisfaisante. Au niveau financier, le mécanisme de mise à disposition du financement d’ONU-Femmes a contraint l’atteinte des résultats de la Note stratégique par la lenteur de la mise à disposition des fonds aux partenaires de mise en œuvre. Ces lenteurs ont entrainé le retard dans l’exécution des activités. Cette lenteur trouve notamment son explication dans la centralisation des procédures administratives au niveau du Bureau régional à Dakar ; ii) l’absence d’un responsable financier au sein du Bureau Pays pour donner les informations aux PMO et les accompagner dans la production des documents requis ; iii) le retard dans la soumission des rapports financiers par les PMO ; iv) la spécificité des comptes bancaires des PMO. A ce niveau, certains comptes étaient ouverts dans des structures de finances qui n’avaient pas de banques correspondantes, ce qui posait des problèmes de transfert d’argent. Outre les problèmes financiers, l’évaluation relève des problèmes au niveau des ressources humaines (insuffisance de personnel et/ou départ de certains membres du personnel). Cela a eu un impact sur la gestion de la Note stratégique.

**Pérennité :** les chances de pérennité des résultats après la fin de la Note stratégique 2012-2013 varient. Le manque de collaboration étroite avec le MSFFE n’a pas permis à la Note stratégique d’avoir un bon ancrage institutionnel pour une appropriation gouvernementale. Néanmoins, les actions de renforcement de capacités des acteurs (partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires) et l’élaboration de certains outils au niveau de la CDVR, de l’annuaire des femmes compétentes par exemple sont des gages de durabilité des acquis des projets. Dans d’autres projets, des défis restent à résoudre pour assurer la pérennité des résultats. C’est le cas des projets des groupements et associations des femmes pour lesquels des risques majeurs de durabilité persistent si les ventes des produits restent faibles, et des cases de la paix.

**Au niveau de la coordination :** l’évaluation montre que durant cette période, ONU-Femmes n’a pas exercé ce mandat de coordination en Côte d’Ivoire. ONU-Femmes n’a pas exercé le *«lead»* de la coordination. La présidence du groupe thématique genre était et est toujours assurée par l’UNFPA, l’ONU-Femmes étant censée en assurer la vice-présidence. Cette fonction de vice-présidence s’est traduite par l’élaboration de l’ordre du jour des réunions convoquées par UNFPA et la rédaction conjointe des comptes rendus des réunions.Bien qu’ONU-Femmes n’ait pas assuré la coordination du GTG pendant la période 2012-2013, néanmoins, elle a soutenu certaines activités conjointes qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes pour accroître la cohérence de l’action du système des Nations Unies. Notamment le soutien à la formulation d’une « Stratégie commune du système des Nations Unies pour promouvoir l’égalité des sexes dans le processus de consolidation de la paix (2011-2013) ».

**Au niveau de la communication :** Il ressort de l’évaluation qu’ONU-Femmes n’est pas très connue sur le terrain. La majorité des interventions de l’ONU-Femmes sont peu visibles et la communication des résultats et le « marketing » de l’organisation dans son ensemble sont faibles. Il n’y avait pas de plan de communication pour communiquer sur les activités et les résultats.

***Conclusion***

Les axes stratégiques de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 sont pertinents par rapport aux priorités du Gouvernement ivoirien, aux priorités internationales et aux besoins des bénéficiaires. A travers la Note stratégique, ONU-Femmes a contribué à l’atteinte des objectifs de développement en Côte d’Ivoire en 2012 et 2013. Mais certains effets escomptés n’ont pas été atteints.

Les objectifs de la Note stratégique 2012-2013 ont été globalement atteints dans les trois axes stratégiques : l’accroissement de l’accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques ; la prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services ; le renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. Cependant, l’évaluation souligne que les défis de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes en Côte d’Ivoire restent d’actualité. Afin d’atteindre cet objectif, les recommandations suivantes peuvent être faites :

***Recommandations***

* **A l’endroit d’ONU-Femmes-CI**
* Disposer d’une plus grande autonomie afin de rendre plus efficace et efficient son plan stratégique par la réduction des procédures de décaissements des financements et la mise à disposition des fonds aux PMO au moment opportun.
* Etoffer l’équipe du bureau pays afin d’être plus en mesure de répondre à la sollicitation de ses partenaires
* Mettre en place un système d’archivage physique et électronique des données et intégrer la pratique de la transmission synchronique et diachronique du savoir parmi le personnel
* Créer un service de communication pour rendre visibles les actions sur le terrain de la communication dans le but d’améliorer la visibilité de l’ONU-Femmes (élaborer des Bulletins trimestriels sur le genre, un site internet en Côte d’Ivoire, élaborer un rapport mensuel sur le genre en Côte d’Ivoire)
* Créer un service de suivi évaluation (recruter un chargé de suivi évaluation ; élaborer des indicateurs et un système de suivi évaluation ; faire des évaluations à mi-parcours et finales ; faire des visites régulières de suivi sur le terrain qui permettent de prendre des mesures correctives pendant la phase de mise en œuvre).
* Encourager la conduite d’études de base pour disposer de données de référence qui permettront de mesure la performance de la Note stratégique
* Se donner tous les moyens pour assurer son mandat de *« leader »* de la coordination en matière de genre au sein de Nations Unies et vis-à-vis des partenaires nationaux et internationaux en Côte d’Ivoire
* Ouvrir des coordinations régionales pour faire un suivi régulier des activités et permettre une visibilité d’ONU-Femmes sur le terrain et décentraliser la gestion des partenaires de réalisation
* Participer à l’élaboration des projets des partenaires de mise en œuvre
* Organiser des réunions de coordination périodiques avec les partenaires techniques et financiers
* Renforcer la collaboration avec le DEPG en mettant en place un plan d’action
* **A l’endroit des ministères techniques**
* Renforcer la collaboration avec le MSFFE en mettant en place un plan d’action
* ONU-Femmes doit renforcer les capacités du MSFFE sur les méthodes de planification stratégique, la coordination, le suivi évaluation et la gestion axée sur les résultats. ONU-Femmes peut appuyer le processus d’élaboration du profil genre de la Côte d’Ivoire. Les défis en Côte d’ Ivoire portent sur une meilleure connaissance par tous les acteurs nationaux de l’approche genre. ONU-Femmes peut aider à élaborer des outils de prise en compte du genre par tous les acteurs nationaux, l’élaboration d’indicateurs de mesure de l’égalité hommes/femmes et la mise en place d’un mécanisme de budgétisation sensible au genre. Aussi, ONU-Femmes doit appuyer le MSFFE pour la mise en place d’une coordination nationale genre (comité interministériel genre), surtout au niveau de la DEPG.
* Appuyer les cellules genre des ministères
* **A l’endroit des Parlementaires**
* Appuyer la mise en œuvre du pouvoir de contrôle de l’action publique, par la surveillance de la mise en œuvre des engagements de la Côte d’Ivoire en matière de Genre ;
* Faire le plaidoyer pour l’adoption des lois en faveur de la promotion du Genre
* Appuyer l’Assemblée Nationale pour l’organisation des missions et activités de sensibilisation et de vulgarisation des lois à l’endroit des acteurs institutionnels et des populations.
* Renforcer les capacités des parlementaires sur les questions liées au genre dans les domaines (éducation, santé, autonomisation)
* Appuyer le processus d’élaboration du projet de loi sur le relèvement du niveau de représentativité des femmes
* **Dans le cadre de la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre**
* Renforcer les capacités des PMO sur les procédures administratives et financières, la gestion axée sur les résultats, le suivi évaluation et la réaction des rapports narratifs et financiers
* Faire des appels à projets pour sélectionner les PMO (réception des dossiers ; traitement suivant des critères prédéfinis ; organisation des séances de travail participatives avec les structures soumissionnaires ; réalisation d’évaluation organisationnelle)
* Mettre en place un groupe consultatif « cluster » des ONG travaillant dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes
* Harmoniser le canevas de rapportage pour tous les partenaires de réalisations quel que soit l’axe d’intervention et l’origine du financement (ONU-Femmes SIEGE, ONU-Femmes-CI).
* Mettre les moyens financiers à temps à la disposition des PMO
* Elaborer de façon conjointe des plans stratégiques et des plans de travail annuels

**I-CONTEXTE ET JUSTIFCATION DE L’EVALUATION**

La Côte d’Ivoire, pendant longtemps considérée comme un modèle de stabilité politique et de développement économique et social en Afrique subsaharienne, sort d’une décennie de crise consécutive au coup d’Etat militaire du 24 décembre 1999. Après divers accords politiques et une violente crise postélectorale, suite à la contestation en octobre-novembre 2010, des résultats du second tour des élections présidentielles, les gouvernements mis en place depuis juin 2011, et la tenue d’élections « apaisées », marquent le retour progressif de la Côte d’Ivoire à la normale.

Deux ans après la crise post électorale, les efforts entrepris pour accélérer le processus de transition et amorcer le développement ont connu des progrès. Ainsi, le taux de croissance du PIB attendu en 2012 a été de 8,6% (contre -4,7% en 2011). Le pays s’engage dans un ambitieux programme de réforme. Par ailleurs, la Côte d’Ivoire a fait le choix de renouer avec la planification à long terme, et s’est dotée d’un Plan National de Développement 2012-2015, adopté en mars 2012 pour « réaliser une croissance vigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d’emplois, en particulier pour les jeunes, notamment les femmes ». Le PND constitue le nouveau cadre national d’intervention des actions de développement pour la programmation des appuis techniques et financiers des partenaires au développement. En vue d’atteindre la vision du chef de l’Etat de faire de la Côte d’Ivoire un pays émergent en 2020. En juin 2012, la négociation d’un programme économique et financier avec les institutions de Brettons Wood a permis au pays d’atteindre le point d’achèvement de l’initiative des pays pauvres très endettés, ce qui a contribué à l’allégement de la dette à hauteur de 4,4 milliards de dollars US et permis à la Côte d’Ivoire d’obtenir de ses bailleurs du groupe consultatif des intentions de financement à hauteur de 8,6 millions de dollars en décembre 2012. Ces fonds devraient contribuer à couvrir les besoins de ressources complémentaires à la mise en œuvre du PND. S’agissant de planification nationale ou locale, qu’il s’agisse de la comptabilité publique, des plans sectoriels ou décentralisés, il est à noter que l’intégration systématique du genre dans les processus de la chaine PPBSE est à renforcer, de même que la production et l’analyse de données désagrégées selon les sexes.

Concernant le genre et l’autonomisation de la femme, pendant la décennie écoulée, la Côte d’Ivoire s’est résolument engagée dans des mesures d’ordre politique, législatif et administratif pour assurer la promotion de l’égalité entre les sexes. Cependant, malgré toutes ces initiatives et dispositions prises, nonobstant ces progrès importants. Compte tenu de tous ces défis, la problématique d’une prise en compte appropriée du genre demeure un enjeu structurel de développement dont il importe de tenir impérativement compte dans le contexte de transition post-crise de la Côte d’Ivoire.

Le 02 juillet 2010, prenant acte des rapports du Secrétaire Général de l’ONU, intitulés respectivement « Proposition détaillée relative à l’entité composte chargée des sexes et de l’autonomisation de la femme » et suivi de la résolution 63/311 de l’Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies a adopté une résolution 64/289 portant création d’une entité composite, devant être opérationnelle au 1er janvier 2011, dénommée « entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme, en abrégé ONU Femmes ».

Pendant la période 2012-2013, pour contribuer à relever les enjeux de développement de la Côte d’Ivoire, le bureau de l’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire, d’abord mis en place en 2007 dans le cadre d’un projet conjoint UNIFEM exécuté au compte du genre en Côte d’Ivoire, dans les 3 domaines prioritaires suivant, dérivant des 6 domaines d’intervention de l’organisation : L’accroissement de l’accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques ; la prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services, le renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire.

Après deux années de mise en œuvre, la Note stratégique de l’ONU Femmes est arrivée à son terme le 31 décembre 2013. Il importe de procéder à une évaluation de ses réalisations, et de leur contribution aux résultats escomptés, aux fins d’en tirer les enseignements, et de procéder à une mise à jour intégrant tant les évolutions de l’environnement socioéconomique et politique de la Côte d’Ivoire, que les opportunités et menaces, et sur cette base, formuler la Note stratégique 2014-2015.

**II- PRESENTATION DE LA NOTE STRATEGIQUE 2012-2013 DE L’ONU FEMMES EN COTE D’IVOIRE**

* **Contexte et analyse situationnelle**

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a une superficie de 322.462 km2 avec une population totale de 21,5 millions. La prospérité économique du passé a fait du pays le moteur économique de la sous-région. La Côte d’Ivoire occupe actuellement le 149e rang sur 169 pays selon le rapport sur le développement humain du PNUD en 2010. Les efforts vers l'accomplissement des OMD n’ont pas donnés les résultats escomptés. En effet, la Côte d’Ivoire est en retard dans l’atteinte des OMD avec seulement l’espoir de l'atteinte de l’OMD 2 d'ici 2015. Ces perspectives négatives sont en grande partie la conséquence d'une décennie de conflit et d'instabilité qui a entrainé à un coup militaire et à une rébellion en 2002). La crise a duré six mois et a fait plus de 3000 morts et a entrainé le déplacement de plus d'un million de personnes, et a vu des centaines de femmes et filles victimes de violences sexuelles comprenant le viol selon le Ministère des Affaires Féminines.

Bien qu’un nombre considérable de viols aient été commis par les hommes armés, il convient de noter que la grande majorité de viols ont été commises par les auteurs tels que des parents, des amis ou des voisins. Les données disponibles montrent en effet que la violence contre des femmes en Côte d'Ivoire soit étroitement liée aux valeurs culturelles. Une étude conjointe menée en 2008 sur les VBG a indiqué que 9 sur 10 femmes avaient souffert de violences sexuelles. Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a vu le nombre de pauvre doublé entrainant les difficultés d'accès aux services sociaux de bas.

* **Le programme d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire 2012 – 2013**

'ONU-Femmes jouera le rôle de coordination des actions des ASNU à travers le groupe thématique genre. En plus de son rôle de coordination l’ONU-Femmes en Côte d'Ivoire focalisera son programme 2012-2013 autour des axes suivants : i) Accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques, ii) Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services ; iii) Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. Ceci est justifié par le contexte de conflit dans lequel était le pays.

**Domaine d’intervention 1 : Accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques.**

En collaboration avec d'autres ASNU, ONU-Femmes conduira des efforts pour améliorer les conditions de vie et pour permettre l’accès des femmes aux opportunités économiques, y compris les PDIs, et d'autres femmes vulnérables dans les communautés d’accueil. Dans cette optique, ONU-Femmes soutiendra les femmes pour former des coopératives et leur apportera un appui technique pour la production et la commercialisation de leur production.

***Au niveau de l’effet***, 'ONU-Femmes en collaboration les autres ASNU va soutenir des initiatives sensibles au genre qui permettent d’améliorer les conditions de vie des femmes.

***Au niveau des produits***, ONU-Femmes av travailler en collaboration avec les ASNU pour : (i) renforcer les capacités techniques et organisationnelles de 250 femmes entrepreneurs dans le secteur agricole à travers un partenariat des agences du système des nations unies ; ii) améliorer l’accès de 250 femmes entrepreneurs à la terre dans le moyen Cavally et le Moyen Comoé à travers un partenariat des agences du système des nations unies ; iii) renforcer les moyens de production et des opportunités pour les rapatriés et les femmes chefs de famille dans les communautés hôtes ; iv) améliorer l’accès au marché local, régional et international de 250 femmes entrepreneurs à travers un partenariat des agences du système des nations unies.

**Domaine d’intervention 2 : Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services**

ONU-Femmes en Côte d’Ivoire va contribuer à la prévention et à la prise en charge des violences sexuelles contre les femmes. Cette contribution sera faite principalement à travers le PRDF. 'ONU-Femmes ne sera pas la structure opérationnelle, mais elle va s’appuyer sur les partenaires de mise en œuvre pour atteindre les résultats escomptés.

***Au niveau des effets***, ONU-femmes va atteindre les résultats suivants : i) : le cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre est renforcé à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes » ; iii) les recommandations clés de la CEDEF 2011 sont mises en œuvre ; iii) les capacités des structures offrant des services judiciaires et communautés sont renforcées, iv) la CEDEAO est appuyé pour mettre en œuvre les accord qui adressent les VS

***Au niveau des produits, ONU-Femmes va s’assurer que : i)*** la CEDEAO est appuyée dans la mise en œuvre des accords qui adressent la question des violences contre les femmes ***; ii)*** la loi pénale révisée est adoptée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes ; iii) la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics est adoptée ***; iv)*** au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 sont mises en œuvre ***; v)*** les capacités des associations et des coopératives des femmes pour prévenir les violences basées sur le genre sont renforcées ; vii) la Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes ; viii) les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes ***; ix)*** la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judicaire des victimes des violences sexuelles est renforcée .

**Domaine d’intervention 3 : Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire.**

ONU-Femmes va renforcer les capacités des organisations féminines et groupements pour permettre que les besoins, les intérêts et les compétences des femmes sont prises en compte dans le processus de reconstruction post crise.

***Au niveau des effets***: i) l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes sont prises en compte dans les actions de la CDVR ; ii) les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation*.*

***Au niveau des produits*** ; ONU-Femmes : i) renforcement des capacités de la CDVR pour planifier et mettre en œuvre ses interventions en prenant compte le genre ; ii) renforcement des capacités techniques des défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes en résolution des conflits et consolidation de la paix dans les zones du projet IRF/PBF » ; iii) renforcement des capacités des acteurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders pour faire le plaidoyer pour la participation effective des femmes dans la réconciliation et la résolution des conflits ; iv) les dialogues communautaires dans la prévention des conflits sont participatifs et prennent en compte les besoins et intérêts des femmes ; v) renforcement la participation des défenseurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders communautaires dans les sphères de prise de décision dans le cadre du projet

* **Les partenaires clés**

Le Ministère de la Famille, de Femmes et de l'Enfant ; en particulier la direction de l'égalité du genre ; le bureau de la conseillère en genre du Président de la République ; l'unité de genre dans le ministère des finances et l'économie, le ministère de la planification et le développement, les cellules genre des ministères ; Organisations de la société civile et des réseaux de femmes travaillant pour prendre en charge les VVS, entrepreneurs de femmes ; ECOWAS et la présidence et les commissions des syndicats africains.

D'autres structures incluent le GTG du SNU, la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI), les réseaux régionaux et la Commission économique ; le secteur privé : (secteur bancaire y compris), établissements de formation scolaire et professionnelle, le mouvement de travail, chefs religieux.

**Les ressources**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **IB** | **CORE** | **NON CORE available** | **NON CORE to be mobilized** | **TOTAL** |
| **DRF** |  | 242 000 | 594 880 | 2 290 000 | **3 126 880** |
| **MRF** | 464 241 | 292653 | 0 | 41 000 | **797 894** |
| **Total** | **464 241** | **534653** | **594 880** | **2 331 000** | **3 924 774** |

**AXE STRATÉGIQUE I**: **L’ACCROISSEMENT DE L’ACCES DES FEMMES A L’AUTONOMISATION ET AUX OPPORTUNITES ECONOMIQUES**

**Impact**

L'accès des femmes accrues à l'habilitation et aux occasions économiques

**Effet direct n° 1**

Les services sensibles au genre et les opportunités renforcent les moyens de production de façon durable des femmes dans les deux régions ciblées de la Côte d’Ivoire

**Produit**

Renforcement des moyens de production et des opportunités pour les rapatriés et les femmes chefs de famille dans les communautés hôtes

**Produit**

Amélioration de l’accès de 250 femmes entrepreneurs à la terre dans le moyen Cavally et le Moyen Comoé à travers un partenariat des agences du système des nations unies

**Produit**

Amélioration de l’accès au marché local, régional et international de 250 femmes entrepreneurs à travers un partenariat des agences du système des nations unies

**Produit**

Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 250 femmes entrepreneurs dans le secteur agricole à travers un partenariat des agences du système des nations unies

**AXE STRATÉGIQUE II: PREVENTION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES ET L’ACCES ELARGI AUX SERVICES**

**Impact**

Prévention de la violence contre les femmes et les filles et élargir l'accès au service

**Effet direct n° 2**

 Les capacités des acteurs de la justice, de la santé et des communautés dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes sont renforcées

**Effet direct n° 1**

Le cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre est renforcé à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes

**Produit**

La Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes ;

**Produit**

Les capacités des associations et des coopératives des femmes pour prévenir les violences basées sur le genre sont renforcées

**Produit**

La loi pénale révisée est adoptée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes

**Produit**

La CEDEAO est appuyée dans la mise en œuvre des accords qui adressent la question des violences contre les femmes

**Produit**

La prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judicaire des victimes des violences sexuelles est renforcée

**Produit**

Les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes

**Produit**

La loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics est adoptée

**Produit**

Au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 sont mises en œuvre

**AXE STRATÉGIQUE III: LE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP DES FEMMES DANS LA PAIX ET DE LA REPONSE HUMANITAIRE**

**Impact**

Le leadership des femmes dans la paix et interventions humanitaires

**Effet direct n° 2**

Les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation

**Effet direct n° 1**

 L’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes sont prises en compte dans les actions de la CDVR

**Produit**

Renforcement des capacités de la CDVR pour planifier et mettre en œuvre ses interventions en prenant compte le genre

**Produit**

Renforcement des capacités des acteurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders pour faire le plaidoyer pour la participation effective des femmes dans la réconciliation et la résolution des conflits

**Produit**

Renforcement des capacités techniques des défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes en résolution des conflits et consolidation de la paix dans les zones du projet IRF/PBF »

**Produit**

Renforcement la participation des défenseurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders communautaires dans les sphères de prise de décision dans le cadre du projet

**Produit**

Les dialogues communautaires dans la prévention des conflits sont participatifs et prennent en compte les besoins et intérêts des femmes

uu

uu

uu

uu

uu

uu

**III-OBJECTIFS ET PORTEE DE L’EVALUATION**

**Objectif général: «***Evaluer la contribution de la note stratégique 2012-2013 à la réalisation des objectifs de développement de la Côte d’Ivoire pendant la période* »

**Objectifs spécifiques**

* Apprécier la pertinence des stratégies et activités au regard des priorités nationales et internationales dans les 3 domaines d’intervention ;
* Evaluer l’efficacité des interventions de l’ONU-Femmes en terme d’atteintes des objectifs fixés ;
* Evaluer l’efficience des interventions en termes d’utilisation des ressources humaines et financières ;
* Apprécier la qualité de sa conception (document de projet, cadre de résultats, budget) ;
* Analyser les processus de planification et le mécanisme de mise en œuvre des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de l’opérationnalisation de la note stratégique et leurs contribution à l’atteinte des résultats ;
* Apprécier la durabilité des résultats auxquels l’ONU-Femmes a contribué, et les avantages comparatifs des appuis de l’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire ;
* Identifier les évolutions du contexte interne et externe, la flexibilité d’adaptation, et les facteurs ayant facilité ou entravé la mise en œuvre des interventions ;
* Identifier et documenter les succès du projet, les leçons apprises, les bonnes pratiques,
* Identifier les forces/ faiblesses et facteurs internes/externes ayant favorisé ou limité l’atteinte des résultats escomptés ;
* Analyser les opportunités et menaces du contexte sociopolitique ivoirien ;
* Analyser les déficits capacitaires, concernant tant les institutions que les OSC, que l’ONU-Femmes pourrait aider à réduire ;
* Apprécier l’appropriation par les acteurs et la durabilité de l’initiative ;
* Formuler des recommandations destinées à améliorer la formulation et la mise en œuvre de futurs initiatives ;
* Identifier les pistes permettant l’adaptation et le passage à l’échelle des projets/ programmes de l’ONU-Femmes, en optimisant leur efficacité et l’allocation des ressources, et préconisant les synergies internes et externes à développer

**IV- METHODOLOGIE DE L’EVALUATION, LIMITES ET CONSIDERATIONS ETHIQUES**

**IV-1- Méthodologie de l’évaluation**

L’évaluation de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 a été conduite suivant une approche participative et inclusive, avec la mise en œuvre du principe de la triangulation (analyse multi sources et croisement de données). Ainsi, la démarche méthodologique a consisté à réaliser des actions de consultation documentaire, d’organisation d’entretiens individuels semi-directifs et directifs, de séances de focus groupes auprès des principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des différents axes stratégiques. De manière pratique, la mission d’étude s’est déroulée autour des quatre grandes phases suivantes :

* Séance de travail avec ONU-Femmes, revue documentaire, élaboration et validation des instruments de collecte de données;
* Missions de collecte de données auprès des parties prenantes dans les localités cibles de l’évaluation;
* Traitement et analyse des données.

La méthodologie détaillée de l’étude est mise en annexes

IV.1- Séance de travail, revue documentaire, élaboration et validation des instruments de collecte de données

La mission a débuté par une phase préparatoire qui a permis d’analyser les conditions de réalisation de l’évaluation et à présenter la méthodologie détaillée à travers la finalisation de la note de démarrage recensant les différents points d’intérêt à examiner.

Cette première phase séquencée en deux étapes a permis, dans un premier temps, d’ analyser et de valider la compréhension commune des termes de référence de la mission par le consultant et l’équipe d’ONU-Femmes, chargée de la coordination de la mission.

Dans la seconde étape, la démarche évaluative a consisté à préparer les conditions de réalisation des opérations de collecte de données sur le terrain. Ainsi, sur la base des objectifs spécifiques, les outils de collecte de données ainsi que le calendrier de réalisation de l’étude ont été élaborés par le consultant et validés par l’ONU-Femmes.

IV.2- Missions de collecte de données auprès des parties prenantes dans les localités cibles de l’étude

Des visites de terrain ont été organisées sur le terrain afin de collecter les données auprès des parties prenantes. La collecte des données a été effectuée par le consultant principal et son assistant. Les techniques suivantes ont été utilisées pour collecter les données sur le terrain :

* ***Des entretiens semi directifs et directifs***ont été menés auprès des différentes parties prenantes***.***
* ***Groupes de discussions focalisées*** (Focus Group Dirigés) : des entretiens de groupes ont été menés auprès des membres des communautés bénéficiaires. Les groupes de discussions ont été menés en constituant des groupes cohérents de 8 à 10 personnes.
* ***Observation directe*** : l’observation a été une observation directe. Elle a permis de constater de visu les réalisations faites dans le cadre des projets et initiatives menés. Des prises de vue ont été réalisées. Cette observation a été faite à partir d’une grille d’observation.

IV-3- Différentes parties prenantes de l’évaluation

Un groupe de référence fait de partenaires a été consulté au cours de l’évaluation.

* Au niveau des ASNU (personnel d’ONU-Femmes, (UNFPA, ONUPOL, PNUD)
* Au niveau Donateurs (Commission de l’Union Européenne en Côte d’Ivoire)
* Au niveau Structures gouvernementales ( membres du corps préfectoral), le MSFFE (DEPG), le chef de cabinet de la première vice présidente de l’Assemblée Nationale, le Compendium des compétences féminines, la CDVR, ANADER,)
* Au niveau les ONG nationales et internationales (RASALAO COFEMCI-REPC, NDI), le personnel des Agences du Système des Nations Unies), le chargé de programme à la; le personnel des partenaires de mise en œuvre (, IRC, AFJCI, ONEF, WANEPCI, ODAFEM, REFSECO, FONDATION DJIGUI, ).
* Au niveau des bénéficiaires directs des projets (les femmes des groupements : AFBEV; EDJRAN KEKLE ; SAFEM ; UJCRK dans le cadre du projet « Bas\_Sassandra » ; les groupements de femmes de LEYETI de Zéaglo et AHEBAN de BEOUE; les leaders communautaires et religieux, les membres des communautés bénéficiaires)

Ces différents groupes ont été consultés pendant la phase d’exécution de l’évaluation. Un atelier de restitution du rapport final aura lieu.

IV-4- Organisation de la mise en œuvre de l’évaluation

Pour la conduite de l’évaluation de la Note stratégique, un comité de pilotage, composé du personnel d’ONU-Femmes a été mis sur pied. Ce comité avait pour rôle de veiller à la bonne conduite de l’étude, assurer la supervision générale de l’évaluation.

Des réunions ont été organisées avec le consultant principal et des comptes rendus ont été produits :

* 22 Avril 2014 : une réunion s’est tenue avec pour objectifs de :
* discuter des conditions de réalisation de l’étude et faire la part entre les frais à intégrer dans la proposition financière du soumissionnaire et ceux à la charge d’ONU Femmes ;
* procéder à la suite à une révision de l’offre financière dans les limites supportables du budget du Bureau
* 29 mai 2014 : une réunion de cadrage s’est tenue avec pour objectifs de :
* échange sur les termes de références ;
* le plan de travail (plan du rapport provisoire) ;
* la méthodologie ;
* organisation de la mission
* valider les outils de collecte des données
* 22 aout 2014 : une réunion de présentationdes résultats à mi- parcours de l’évaluation
* 25 aout 2014 : une réunion de validation du choix des sites de l’étude ; les courriers d’information et la définition de la date des missions de terrain

Outre les réunions, l’on note des échanges constants entre le comité de pilotage et le consultant principal à travers les mails, les appels téléphoniques.

IV-5- Traitement et analyse des données collectées

Les données collectées ont fait l’objet de traitements croisés afin de produire les rapports d’évaluation. Le questionnaire d’enquête a fait l’objet d’un dépouillement manuel. L’exploitation des données qualitatives a été faite sous forme d’une analyse de contenu du discours livré par les informateurs lors des entretiens.

**IV-6- Couverture géographique de l’évaluation**

L’évaluation s’est déroulée dans les localités suivantes :

**Tableau 1 :** Couverture géographique de l’évaluation

|  |  |
| --- | --- |
| Régions | Localités |
| District d’Abidjan | Abobo ; Yopougon |
| Région du Bas-sasandra | San Pedro |
| Région du Guemon | Duekoué |
| Région du Loh-Djiboua | Divo |

**Carte**: zones d’intervention d’ONU-Femmes et localités de la mission



**IV-7--limites de l’étude**

Dans l’ensemble, l’évaluation a pâti de grands obstacles :

***Absence de mémoire institutionnelle à ONU-Femmes***

Un important volume de supports d’information a été mis à la disposition de la mission, il s’agit par exemple du Plan stratégique ONUFEMMES 2011-2013; rapport annuel ONU FEMMES CI 2013, UN WOMEN COTE D’IVOIRE, STRATEGIC NOTE, 2012/2013 ; PRODOC PRDF, rapports (voir en annexe), mais le bureau pays d’ONU-Femmes ne disposait pas de certains documents relatifs à la Note stratégique, tels que le PRODOC du projet Bas-Sassandra ; les TDRs des initiatives appuyées (Appui à la CDVR, au COCOFCI, au REPSFECO, missions des Parlementaires au Sénégal ; projet avec la Fondation Djigui) ; les rapports narratifs et financier du PRDF; les rapport du voyage des Parlementaires au Sénégal, les rapports des réunions de coordination. Sur un total de quatre (4) projets mise en œuvre dans le cadre de la Note stratégique, trois (3), soit 75% disposent d’un PRODOC. Il s’agit du : projet d’appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale en cote d’ivoire (projet conjoint); Contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire ; Projet de restauration des femmes victimes des violences sexuelles PRDF; un (1) soit 15% (projet Bas-Sassandra) ne dispose pas de PRODOC. Aussi, sur huit (8) initiatives appuyées, aucun PRODOC n’a été fourni. En somme l’on note un problème de complétude au niveau de la documentation.

Aussi, l’évaluation note l’inexistence de classeurs dans lesquels les documents sont classés selon des codes précis. Cette situation s’explique par l’absence d’un système d’archivage électronique et physique des données au niveau d’ONU-Femmes Côte d’Ivoire (absence de mémoire institutionnelle) qui puisse permettre de reconstituer la base de données des informations. Il y a une fuite et une perte importante de ressources informationnelles en termes de travail intellectuel abattu. Comme le souligne un informateur *« il y a une rupture d’informations ; le personnel qui vient d’arriver ne sait pas ce qui s’est passé avant ; il n’y a pas de traces de ce qui s’est passé avant, il n’y a pas eu une transmission d’informations dans les normes pour qu’il puisse avoir un suivi ».* **(EI, personnel ONU-Femmes).**

Cela montre qu’il n’existait pas une chaîne de transmission des ressources informationnelles bien élaborée à ONU-Femmes entre l‘ancienne équipe et la nouvelle. Le personnel qui quitte l’organisation part avec toutes les données et informations à sa possession, bien que cette matière soit la propriété de l’institution et non de l’employé.

Comme conséquences, l’équipe d’ONU-Femmes n’a pu fournir au consultant la liste synthétique des projets et initiatives appuyés ainsi que celle des coordonnées des différentes parties prenantes durant la période 2012-2013. C’est ainsi que la Banque Mondiale n’a pu être interrogée dans le cadre de cette évaluation. Il y a donc un fort risque de pertes d’informations, et que certaines initiatives appuyées soient omises dans le cadre de l’évaluation. Toutes ces limites n’ont pas permis à la mission d’évaluation d’apprécier la pertinence de certains projets soumis à ONU-Femmes par les organisations et d’analyser les cadres logiques.

Afin de pallier cette situation, nous avons fait une triangulation des données qui a permis de valider les informations. On a combiné des données tirées de la revue documentaire, des entretiens avec le personnel d’ONU-Femmes, des entretiens avec les PMO.

***Mobilité du personnel***

Pendant la période d’évaluation, le personnel d’ONU-Femmes, présent pendant la phase de conception de la Note stratégique 2012-2013, n’était plus présente. En effet, le staff qui avait commencé la formulation de la Note stratégique en 2012 avait quitté l’organisation. Afin de résoudre ce problème, ONU-Femmes a recruté du personnel pour renforcer le staff. La nouvelle équipe a été recrutée pendant la phase de mise en œuvre en 2013. Cette nouvelle équipe ne disposait pas de certaines informations antérieures à leur recrutement. En conséquent, la mission d’évaluation n’a pu obtenir des informations sur le processus de conception de la Note stratégique. On constate donc une rupture d’informations au niveau d’ONU-Femmes. Ainsi, l’antériorité de la conception de la Note stratégique au recrutement de l’équipe actuelle d’ONU-Femmes n’a pas permis d’exploiter toutes les données potentielles pour informer la priorisation des domaines d’intervention afférents à la Note stratégique. L’absence de système d’apprentissages institutionnels a aggravé les effets de la rotation du personnel. Cette limite a été surmontée à travers les entretiens avec les autres parties prenantes à l’occasion des missions de terrain.

Au niveau des autres parties prenantes, l’évaluation a aussi été parfois confrontée à l’absence de personnel clé. C’est le cas de la Commission de l’Union Européenne, d’UNPOL, IRC, où les personnes qui ont participé à la mise en œuvre des projets étaient absentes.

***Couverture géographique***

Les projets/initiatives de la Note stratégique ont été déployés dans le District d’Abidjan (Abobo, Yopougon), dans les régions du Bas-Sassandra (San-Pedro), la Région du Guemon (Duékoué), la Région du Loh-Djiboua (Divo), la région du Moyen Cavally (Guiglo, Bloléquin) et la région du Tonkpi (Danané, Zouan-hounien).

Le délai imparti à l’évaluation n’a pas permis d’étendre la collecte de données à toutes les localités d’intervention de l’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire et aussi à un nombre plus important de villages autour des principales localités visées. En outre, toutes les parties prenantes comme la Banque Mondiale, n’ont pu être interrogées.

L’évaluation a retenu quatre localités identifiées sur la base des possibilités de collecte d’informations qu’elles présentaient relativement aux trois axes de la Note stratégique et des critères suivants : i) localités reconnues pour leur forte prévalence du phénomène (violences sexuelles en particulier compte tenu du contexte post crise ; taux de pauvreté des femmes élevé) ; ii) localités ayant de bons ou de mauvais résultats selon les rapports d’activités ; iii) localités identifiées comme offrant de bonnes pratiques spécifiques ou faisant ressortir les principales questions identifiées par l’examen de documents et les discussions initiales ; iv) localités où chaque partenaire de mise en œuvre est intervenu. Sur la base de ces critères, les localités suivantes ont été retenues: i) **District d’Abidjan** : Abobo ; Yopougon ; ii) **Region du Bas-sasandra** : San Pedro ; iii) **Région du Guemon** : Duekoué ; iv) **Région du Loh-Djiboua** : Divo

***Absence d’une analyse contextuelle et de données de référence***

L’une des limites de l’étude est l’absence d’une analyse contextuelle et de données de référence. La contribution d’ONU-Femmes à l’atteinte des résultats de développement en Côte d’Ivoire doit être appréciée à l’aide d’indicateurs de performance. Cependant, l’évaluation de l’efficacité de la Note stratégique soulève des problèmes de mesure. En effet, des insuffisances sont constatées au niveau du système de mesure, qui rendent pénible l’évaluation. Ainsi, l’impact des projets d’ONU-Femmes est souvent difficile à saisir au niveau global, faute d’instruments de mesure permettant de suivre la contribution directe d’ONU-Femmes à l’évolution d’une variable. Mais cette absence de données de référence due au manque d’une analyse contextuelle n’a pas permis d’obtenir des données de référence.

En outre, cette absence d’analyse contextuelle n’a pas permis à ONU-Femmes d’identifier les besoins réels des victimes des violences sexuelles et l’identification des survivantes et des auteurs dans le cadre du PRDF.

**IV-8--Considérations éthiques**

L'évaluation a été effectuée en conformité avec les normes d'évaluation et les exigences actuelles. Plus spécifiquement, elle a respecté les normes et les standards d’évaluation des Nations Unies comme définis par l’UNEG.

Le Consultant a garanti aux personnes interrogées la protection de leur anonymat, et s’est s'assurée que les interviews se déroulent dans des conditions de confidentialité. L’utilisation et la protection de l’information ont été de mises. La confidentialité a été respectée au niveau des organisations et des personnes interrogées. Nous éviterons en effet qu’elles soient exposées. L’évaluateur a respecté les droits des personnes interrogées dans la fourniture de l’information.

Pour ce qui concerne les VVS, compte tenu de la sensibilité du sujet et des réalités socioculturelles qui gravitent autour, il était impératif pour nous de rassurer les enquêtées et de préserver la confidentialité des propos.

Dans le cadre de l’évaluation, nous avons mis les enquêtés dans les conditions qui leur permettent de s’exprimer librement sans craintes. Cela a permis d’obtenir le maximum d’informations fiables. Nous avons rassuré les enquêtés que leurs propos ne seront pas utilisés à quelque fin que ce soit autre que celle de l’étude. Leur dignité et liberté ont été respectées grâce au respect d’un code d’éthique. En tout état de cause, la participation des enquêtés était strictement volontaire. Les localités d’enquête sont constituées de diverses réalités socioculturelles. L’évaluation s’est déroulée dans le strict respect de la diversité des coutumes et traditions des populations cibles et de la dignité des interviewées tant au niveau de la planification que de la mise en œuvre et de la rédaction du rapport en utilisant les méthodes et techniques (focus groups) et instruments (guides d’entretiens) appropriés. Ainsi, toutes attitudes et comportements contradictoires aux traditions des populations ont été évités. En outre, l’évaluation s’est déroulée dans la transparence car le but, l’objectif et l’utilisation des résultats de l’évaluation ont été communiqués aux différentes parties prenantes. Les termes de référence ont été partagés. De même, des courriers ont été distribués pour informer toutes les structures et personnes concernées par l’évaluation.

,

**V- RESULTATS**

La Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 constitue le cadre de référence des interventions de l’organisation en Côte d’Ivoire sur la période. Les interventions du Bureau d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire, s’inscrivent autour de trois résultats stratégiques : i) Accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques, ii) Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services ; iii) Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. La contribution d’ONU-Femmes dans l’atteinte des résultats de développement de la Côte d’Ivoire du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 sera appréciée à travers les progrès accomplis vers les effets directs et les produits de la Note stratégique. Cette section examine les résultats obtenus (effets) selon les critères de pertinence, de cohérence, d’efficacité, d’efficience, de viabilité de chacun des axes stratégiques :

**Axe 1 : accroissement de l’accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques**

* les services sensibles au genre et les opportunités renforcent les moyens de production des femmes dans les deux régions ciblées de la Côte d’Ivoire de façon durable

**Axe 2 : prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services**

* le cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre est renforcé à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes
* les capacités des acteurs de la justice, de la santé et des communautés dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes sont renforcées

**Axe 3 : renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire**

* l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes sont prises en compte dans les actions de la CDVR
* les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation

**V-1-CONCEPTION DE LA NOTE STRATEGIQUE**

* ***Processus de formulation de la Note stratégique***

Les axes de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-213 en Côte d’Ivoire découlent du Plan stratégique de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme (2011-2013) élaboré en application du paragraphe 77 de la résolution 64/289 et qui énonce les priorités que s’est données l’Entité en vue de parvenir à ces objectifs d’ici à 2017. La formulation du plan stratégique global de l’institution s’est faite à travers des consultations avec environ 5 000 partenaires (organisations et personnes) représentant des gouvernements (26 %), la société civile et les milieux universitaires (47 %), le système des Nations Unies (22 %) et les partenaires de développement internationaux (4,7 %). La conception découle d’une analyse des attentes des partenaires et repose sur une évaluation des capacités sur le terrain à l’échelle nationale, suivie de plus de 120 consultations dans 71 pays et d’une enquête menée auprès des partenaires à l’échelle mondiale. A l’instar de plusieurs pays, la Côte d’Ivoire a participé à la formulation de ce plan stratégique global d’ONU-Femmes. Ainsi, les besoins nationaux, les politiques et stratégies nationales ont été pris en compte. Bien que les six (6) axes du plan stratégique global d’ONU-Femmes soient pertinents pour la Côte d’Ivoire compte tenu du contexte post conflits, ce sont les trois (3) axes cités précédemment qui ont été retenus. Cela s’explique par le fait que dans l’approche d’ONU-Femmes pour appuyer les différents pays, le nombre d’axes d’intervention oscille au maximum entre 3 et 4.

Cependant, la mission d’évaluation n’a pu obtenir d’informations précises sur le processus d’élaboration de la Note stratégique. En effet, aucun de nos informateurs clés, que ce soit au niveau de l’équipe actuelle d’ONU-Femmes, que des autres parties prenantes (Ministères techniques ; ASNU, OSC), n’a pu se prononcer de façon effective sur le processus qui a prévalu à l’élaboration de la Note stratégique. La mission d’évaluation n’a pas vu d’indications (TDRs d’ateliers de concertation, de planification stratégique, rapports, liste de présence) que la partie nationale, les ASNU, la société civile ont été explicitement associés à la formulation de la Note stratégique. Il n’y a pas d’ *« histoire »* sur le processus d’élaboration de la Note stratégique d’ONU-Femmes. Ainsi l’on ne peut dire si la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 est le fruit de vastes consultations menées avec des partenaires nationaux et internationaux au terme d’un processus participatif et inclusif. Cette insuffisance de l’évaluation, ne vient que corroborer la difficulté mentionnée précédemment dans les limites de l‘étude (absence d’un système d’archivage et l’instabilité au niveau du personnel d’ONU-Femmes).

Cependant, l’évaluation relève que la conception de la Note stratégique 2012-2013 d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire s’est appuyée sur les stratégies prioritaires du Gouvernement, les documents analytiques pertinents actualisés (les données issues des sources gouvernementales, dont certaines reposent sur des processus participatifs et inclusifs (PND 2012-2015)), l’exploitation des divers rapports et études réalisés par des structures nationales et internationales (Agences du Système des Nations Unies, ONG nationales et internationales) comme sources de données pour dégager les besoins et priorités de la Côte d’Ivoire pendant la période. Ainsi, la Note stratégique a adopté une approche pragmatique pour identifier les projets/initiatives qui ont alimenté chacun des axes stratégiques, plutôt que de pratiquer une évaluation situationnelle systématique. L’ONU-Femmes n’a pas effectué d’analyse contextuelle de base plus détaillée en prélude au démarrage de la Note stratégique. L’absence d’une analyse contextuelle a constitué une lacune de la Note stratégique 2012-2013 et n’a pas permis une triangulation des informations et de garantir l’exhaustivité de l’analyse pratiquée à partir des sources utilisées, qui en termes d’effets, amoindrit l’analyse de la performance.

* ***Les difficultés d’appréciation de l’efficacité de la Note stratégique***

De manière générale, la Note stratégique est bien formulée, structurant les interventions prévues sous forme de trois axes complémentaires qui sont en phase avec les priorités stratégiques du pays. Les projets et initiatives à l’intérieur des axes stratégiques n’ont pas été identifiés. Néanmoins il existe une complémentarité et une cohérence entre les axes stratégiques et les projets/initiatives afférents.

La Note stratégique dispose d’un cadre de résultats en matière de développement qui présente les effets et les produits de base dans chaque axe stratégique dont la réalisation est tributaire des projets et initiatives appuyés par ONU-Femmes. Les effets et produits sont bien formulés. Les produits renseignent sur la contribution effective des activités identifiées par les indicateurs, aux effets recherchés. Les liens entre les différents niveaux sont exprimés par des indicateurs. Le cadre des résultats a recourt à deux types d’indicateurs : (i) des indicateurs de produits qui doivent mesurer le degré de réalisation de chaque produit. Ils doivent définir clairement les modalités de mesure du degré d’atteinte des produits, en indiquant notamment, avec précision, à quelle base l’indicateur se réfère ; (ii) des indicateurs d’effets, qui s’efforcent de mesurer l’impact des produits sur les objectifs de développement visés. Les performances de la Note stratégique doivent être appréciées à l’aide de ces indicateurs. Cependant, il s’agit essentiellement des indicateurs quantitatifs. Les indicateurs qualitatifs, qui permettent d’apprécier par exemple les perceptions des bénéficiaires des appuis reçus, ne sont pas mentionnés.

L’analyse du cadre logique qui sous-tend la Note stratégique montre que l’articulation entre les effets recherchés, les produits à atteindre, les activités à mettre en œuvre et les indicateurs n’est pas toujours optimale. En effet, le cadre logique n’indique pas de données de référence. Même s’il y a des indicateurs des cibles à atteindre, l’absence de données de référence rend difficile l’appréciation de la performance. Un diagnostic de la situation présente et une compréhension solide des besoins réels constituent un préalable à toute action qui prétend engager des changements. Cela suppose que l’on dispose d’informations quantitatives et qualitatives récentes sur la situation que l’on entend modifier. On devra, à partir de ces données et de l’évolution constatée, établir un cadre logique bâti à partir de la compréhension des besoins qui expliquent la situation et reliant des activités à des produits influant sur les variables déterminantes qui auront été identifiées. La réalisation d’une enquête de base destinée à fournir des données de référence pour les indicateurs définis et assurer leur suivi est une initiative indispensable. En outre, certains produits n’ont pas d’indicateurs : le produit 2.1.3 de l’axe stratégique 1. Les moyens de vérification ne sont mentionnés pour aucune composante de la chaîne des résultats. Il n’existe pas de plans de travail pour chacun des axes stratégiques.

De ce qui précède, l’on peut dire que le cadre logique de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 en Côte d’Ivoire, n’est pas élaboré selon le modèle d’un cadre de résultats axé sur les résultats.

De même l’évaluation note le manque de cohérence entre les indicateurs des projets et initiatives conduits par les partenaires de mise en œuvre et les indicateurs du cadre logique de la Note stratégique (l’indicateur du produit 2.1.1. indique le renforcement des capacités techniques de 250 femmes tandis que les projets « Bas Sassandra » et « Contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire , totalisent 3349 femmes. L’évaluation montre que les PMO se sont eux mêmes fixés les indicateurs à atteindre sans référence à la Note stratégique d’ONU-Femmes. De même, certains projets ont des cadres logiques peu clairs car les indicateurs sont mal définis. Dans le cadre du projet « Contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire », les produits 1.1 ; 1.2. 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4 visent à promouvoir d’une part les droits des femmes et l’égalité entre les sexes et l’amélioration des revenus des femmes vulnérables d’autre part. Les produits retenus sont centrés sur la mise en œuvre de processus : nombre de femmes sensibilisées, de membres de la communauté formés…..Ces produits ne renseignent pas sur *la contribution effective des résultats repérés par les indicateurs, aux effets recherchés*. L’impact dépendra de la qualité des résultats et sur l’utilisation effective qui sera faite de ces produits. Cette insuffisance complique l’évaluation de la performance par indicateurs de la Note stratégique et par ricochet, l’appréciation de la contribution d’ONU-Femmes à l’atteinte des objectifs de développement en Côte d’Ivoire pendant la période 2012-2013. En effet, elle ne permet pas de mesurer de façon objective l’atteinte des résultats, et d’apprécier l’appui apporté par ONU-Femmes en Côte d’Ivoire. Néanmoins, les données de l’évaluation n’ont pas été seulement limitées aux effets directs de la Note stratégique, mais, elles ont indiqué leur influence (effets catalytiques) au sens large sur les résultats de développement de la Côte d’Ivoire.

Au regard de cela, l’évaluation relève que les projets des partenaires de mise en œuvre n’ont pas été élaborés de façon participative avec ONU-Femmes. ONU-Femmes n’avait en ce moment qu’un seul assistant programme pour l’ensemble des projets. Ce qui rendait la tâche difficile. Ainsi, les PMO ont été les artisans essentiels dans l’élaboration des projets mis en œuvre. Même si cela favorise l’appropriation et la viabilité des projets par les PMO depuis la phase de conception, cependant le manque d’appui substantiel d’ONU-Femmes durant cette phase d’élaboration a entrainé le manque de cohérence relevé plus haut entre les indicateurs.

Au regard de ce qui précède, la mission d’évaluation relève que le cadre de résultats de la Note stratégique d’ONU-Femmes n’a pas été élaboré et validé de façon participative et inclusive avec les différents partenaires d’exécution à l’issue d’ateliers de planification stratégique. A cet égard, l’on peut dire que le degré d’appropriation des partenaires de mise en œuvre pendant la phase de conception n’est pas élevé.

* ***Partenariats stratégiques***

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Note Stratégique 2012-2013, ONU-Femmes n’a pas été la structure opérationnelle. L’approche spécifiée dans la Note stratégique a amené ONU-Femmes à s’engager auprès d’un large éventail de partenaires en vue d’atteindre les effets directs escomptés. Ainsi, la Note stratégique a été exécutée au niveau national grâce à des partenariats stratégiques très divers. L’engagement stratégique et fructueux d’un ensemble de partenaires étant nécessaire pour la concrétisation des projets et initiatives de la Note stratégique. Des partenariats techniques et financiers ont été noués avec les mécanismes nationaux de promotion du genre (DEPG), les organisations de la société civile, d’autres agences du SNU au sein de « projets communs », les ONG nationales et internationales, la CDVR ; l’Assemblée Nationale, l’Union Européenne. Ces partenariats étaient formalisés à travers la signature d’un accord de coopération.

Certes, les partenariats ont permis d’atteindre des résultats significatifs au niveau de la Note stratégique, cependant l’évaluation note que ces partenariats n’ont pas toujours bien fonctionnés. En dépit de quelques réussites (notamment avec les organisations de la société civile), il y a des exemples où le partenariat ne s’est pas bien déroulé et aussi où ONU-Femmes a manqué des opportunités d’engagement fort avec des acteurs étatiques clés tels que la DEPG du MSFFE.

Dans le premier cas (partenariat qui a mal fonctionné), l’évaluation peut souligner le partenariat avec la Commission de l’Union Européenne. Ce partenariat a été tissé dans le cadre du PRDF où l’UE était le principal partenaire financier. A ce niveau, ONU-Femmes ne communiquait pas assez avec l’UE sur le processus de mise de mise en œuvre du projet. L’UE n’était presque pas associée à la gestion du PRDF. Elle a été associée à une seule réunion de coordination (octobre 2012). L’évaluation relève ainsi une insuffisance de communication et d’échanges d’information entre ONU-Femmes, les partenaires de mise en œuvre et l’UNION EUROPEENNE. Comme le souligne un responsable de l’Union Européenne : *« On n’attend pas la fin du projet (6 mois avant la fin du projet) pour évoquer/énumérer les problèmes; le partenaire financier n’a pas été informé des difficultés et problèmes dans le déroulement du projet. ONU-FEMMES a attendu la fin du projet pour lister les problèmes; quand il y a des blocages, ONU-Femmes doit communiquer avec le partenaire financier ; il n’y a eu de rapport final jusqu’à ce jour ”. Dans l’ensemble, nous n’avons pas apprécié le partenariat avec ONU-Femmes.* **(EI, Responsable Union Européenne).** Ce difficile partenariat entre les deux structures a été matérialisé par le refus de l’UE de mettre à la disposition d’ONU-Femmes la dernière tranche des financements dans le cadre du PRDF. En effet, il était prévu trois tranches de versement des fonds : premier versement: 200 000 EURO; deuxième versement: 100 000 EURO; troisième versement: 100 000 EURO. De telles faiblesses de communication peuvent affecter l’image d’ONU-Femmes.

Dans le second cas, l’évaluation note le partenariat avec la DEPG du MSFFE. En Côte d’Ivoire, la problématique de l’égalité des sexes et de l’autonomisation de la femme relève des compétences du Ministère de la Solidarité, de la Famille de la Femme et de l’Enfant (MSFFE). C’est ce ministère, en charge de la question du genre, qui constitue la porte d’entrée d’ONU-Femmes au niveau national. Le point d’entrée institutionnel de la Note stratégique au sein du MSFFE est la Direction de l’Egalité et de la Promotion du Genre (DEPG). Elle constitue la tutelle administrative de la Note stratégique, ainsi que technique des projets. Le MSFFE devrait démontrer une appropriation des projets et une capacité d’assurer leur supervision et de leur donner des orientations.

Cependant, l’évaluation montre que, même si ONU-Femmes a exécuté des activités impliquant le MSFFE, notamment dans l’organisation des formations, l’appui technique et financier pour l’élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre de la CEDEF…, elle n’a pas instauré de liens de partenariat plus directs et plus étroits avec la DEPG. Il n’existe pas de plan de travail entre le MSFFE et ONU-Femmes. Les appuis apportés sont sporadiques. Il n’y a pas une planification conjointe des activités, d’élaboration d’indicateurs sectoriels sensibles au genre, qui pourrait être révisée périodiquement. Aussi, le MSFFE n’a pas été impliqué dans le processus d’identification des partenaires de mise en œuvre des projets de la Note stratégique 2012-2013. Des échanges avec le personnel de la DEPG, il ressort que les mécanismes nationaux de promotion du genre, tel que la DEPG, devaient jouer un rôle central dans la mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire. Comme le souligne ce responsable du MSFFE*« ONU-Femmes doit accompagner le MSFFE, ce n’est pas le MSFFE qui doit accompagner ONU-Femmes***». (EI, Responsable MSFFE).**

Ce manque de partenariat étroit avec la DEPG n’a pas permis de bien positionner la Note stratégique, en lui conférant un ancrage institutionnel solide et une influence sur plusieurs ministères sectoriels par le biais des cellules genre des ministères. En effet, l’appropriation étatique et la pérennisation des projets d’ONU-FEMMES sont tributaires de l’ancrage institutionnel du plan stratégique. Or, cet ancrage institutionnel des axes stratégiques, des projets et initiatives du plan stratégique est tributaire de la relation entre ONU-Femmes et le MSFFE. Aussi, à l’instar des autres ASNU (UNFPA), ONU-Femmes doit élaborer un plan de travail annuel conjoint au démarrage de chaque année calendaire avec le MSFFE. Il faut un « Country Program Action Plan » avec le MSFFE. Ces plans serviront de base au suivi de l’exécution des activités. La phase de démarrage des actions du plan stratégique consistera également à la mise en place d’un plan de suivi et au raffinement de la situation de base, afin d’avoir des données de base claires permettant un bon suivi-évaluation. Le suivi et évaluation doivent être conduits tout au long de la période d’exécution du plan stratégique. Un ensemble d’indicateurs par domaine d’intervention prioritaire ventilés selon le genre conformément aux matrices de résultats des différents domaines d’intervention prioritaires fera l’objet d’un suivi permanent et leur relevé quantitatif et qualitatif figurera de manière systématique dans les rapports d’avancement périodiques. Les activités avec le MSFFE doivent être planifiées et non sporadiques afin de produire de meilleurs résultats. Des visites de terrain doivent être réalisées tant individuellement par chaque entité pour les produits dont elle est responsable que conjointement pour l’analyse des effets. Chaque entité établira des rapports d’activités et d’exécution de missions ou formations organisées sur le terrain dans le cadre du plan stratégique. Le format de rapportage harmonisé conformément aux directives de l’UNDG sera utilisé à cette fin. Les risques et hypothèses identifiés dans la cadre du suivi du plan stratégique seront revus au cours des revues annuelles/régulières, et révisés le cas échéant.

* ***Processus d’identification et de sélection des partenaires de mise en œuvre***

La Note stratégique a été déroulée par onze (11) partenaires de mise en œuvre. Sur les onze PMO, les résultats de l’évaluation montrent que dix (10), soit 90% ont été recrutés sans appels à manifestation de projets ; et un (1), soit 10% a été identifié à travers un processus d’appel à manifestation de projets sur le plan international. Il s’agit de l’ONEF pour son projet « contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire » où la sélection s’est faite à travers un processus d’appel international à proposition de projets lancé par le Fonds de l’Egalité pour les Sexes depuis New York. Au plan national aucun partenaire de mise en œuvre n’a été sélectionné selon un processus d’appel à manifestation d’intérêt ouvert (AMI), lancé dans le journal officiel ou sur le site internet d’ONU-Femmes. A ce niveau national, les résultats de l’étude montrent que la sélection des partenaires de mise en œuvre de la Note stratégique s‘est faite selon deux approches : elle s’est appuyée d’une part sur les organisations qui ont déjà travaillé avec UNIFEM et qui figurent donc dans sa base de données (ONU-Femmes venait de naître), et d’autre part sur les organisations (structures étatiques et non étatiques) qui ont directement soumissionné des projets à ONU-Femmes. Parfois, les projets ont été même suscités par ONU-Femmes. Il n’y a donc pas eu de critères pré-établis, connus et partagés de tous, sur la base desquels les partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés dans le cadre de la Note stratégique. Les raisons qui ont milité au choix de telle ONG au détriment de telle autre pour la mise en œuvre d’un projet ne sont pas explicites. Néanmoins, l’évaluation note que les projets mis en œuvre sont cohérents avec les domaines de compétences et d’intervention des PMO. C’est ainsi que dans le cadre du PRDF par exemple, le volet juridique et judiciaire a été confié AFJCI, le volet mobilisation sociale au WANEP et le volet psychologique et médical à IRC. Cela constitue une bonne pratique et montre qu’ONU-Femmes a tenu compte du *background* et du savoir- faire des organisations.

Au regard de ce qui précède, l’on peut dire que la méthode de sélection des PMO dans le cadre de la Note stratégique 2012-2013 n’a pas été ouverte Cela montre qu’ONU-Femmes ne s’est pas conformée aux normes nationales et internationales en la matière.

Bien que disposant d’un manuel de sélection des partenaires, ONU-Femmes n’a pas fait usage de ce manuel de gestion des partenaires de mise en œuvre dans l’identification et la sélection des organisations dans le cadre de la Note stratégique 2012-2013. Il n’existe pas de rapport retraçant le processus de sélection des PMO. Cette insuffisance a eu des conséquences dans la mise en œuvre des projets. En effet, comme nous le montrerons plus loin, certains partenaires de mise en œuvre n’avaient pas les capacités requises pour la mise en œuvre des activités ; ils avaient des faiblesses et rencontraient des difficultés dans le suivi évaluation et pour la rédaction des rapports narratifs et financiers. D’autres encore ne respectaient pas les clauses des accords de partenariat. Une sélection à partir d’un appel à soumission de projets permettrait de faire un diagnostique organisationnel des ONG requérantes et d’identifier leurs forces et faiblesses en vue de les renforcer. En effet, certaines structures requérantes peuvent théoriquement être fortes, mais dans la réalité, elles traînent des lacunes d’ordre organisationnel et technique.

Même si les appuis financiers directs ne sont ni interdits, ni condamnables lorsque les projets soumis sont pertinents et rentrent dans le cadre des axes stratégiques de l’ONU-Femmes; cependant l’appel à manifestation de projets ouvert doit être la règle et l’appui financier direct doit demeurer l’exception. Cette approche permet de garantir le jeu de la compétition d’une part entre les ONG et le rapport capacité des partenaires de mise en œuvre et atteinte des résultats d’autre part. Elle contribue aussi de la gouvernance de la Note stratégique. Dans ce contexte, ONU-Femmes doit améliorer la procédure de sélection des partenaires de mise en œuvre des projets/initiatives.

Ce manquement ou cette *« entorse »* aux normes nationales et internationales en vigueur dans ce domaine s’explique par le contexte socio politique particulier (2011) dans lequel la Note Stratégique a été élaborée et du fait qu’elle constitue la première expérience d’ONU-Femmes en tant que Bureau Pays. ONU-Femmes a été mise en place en 2010 et a été opérationnelle en 2011. Elle n’avait pas d’expérience, outre celle d’UNIFEM. L’élaboration de la Note stratégique constituait le premier exercice d’ONU-Femmes. Elle ne disposait donc pas d’un groupe consultatif des organisations de la société civile au niveau national, avec lequel elle pourrait tenir des consultations systématiques. De même, le contexte sécuritaire constituait un obstacle au déroulement du processus d’appel à manifestation de car la Côte d’Ivoire était en pleine crise post électorale.

**V-2-** **PERTINENCE**

**Degré de cohérence des objectifs d’une intervention de développement avec les conditions des bénéficiaires, les besoins du pays, les priorités globales et les politiques des partenaires.**

Ici, la pertinence sera examinée en déterminant dans quelle mesure ONU-Femmes est parvenue à positionner la Note stratégique dans des cadres nationaux et internationaux en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes, à analyser le contexte national et à identifier les besoins des bénéficiaires.

**V-2-** 1- **Axe Stratégique I : Accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques**

Cet axe stratégique et les projets/initiatives à l’intérieur de celui-ci sont en parfaite adéquation avec les prioritésnationales (axe 4 DSRP), le résultat stratégique n°1 du PND 2012-2015 *: « les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ».* La Note stratégique s’inspire directement du Plan-cadre des Nations Unies pour l’assistance au développement de la Côte d’Ivoire 2009-2013 (UNDAF) *(*Effet 3.1 et 3.3 UNDAF (2009-2013) : consolidation de la Paix et Protection des Droits de l’Homme ; Services Sociaux de Base (SSB); *(OMD 3*). les projets/initiatives de cet axe complètent aussi les actions du Gouvernement pour appuyer l’entreprenariat féminin à travers le projet de gestion novatrice du fonds national femmes et développement (PGNFNFD) pour soutenir les femmes dans leur groupement pendant la période de post-crise.

Les objectifs des projets sont très cohérents avec l’évolution du contexte socioéconomique ivoirien en général et de l’Ouest en particulier et aussi avec les besoins des populations cibles (femmes bénéficiaires). La pauvreté est de plus en plus un phénomène féminin comme le montrent certaines études (INS, 2003 ; PNUD, 1995). Les femmes sont touchées par la pauvreté avec un ratio de pauvreté se situant en 2008 à 49,5%. (DSRP, 2008 : xii). De plus, ce phénomène est davantage accentué en zone rurale. En effet, dans certaines régions rurales, le ratio de pauvreté est supérieur à 65% pour les ménages dirigés par des femmes (INS, 2002). Il s’agit notamment de l’Ouest avec 72% de femmes. L’Ouest constitue le pôle le plus pauvre de la Côte d’Ivoire avec 63,2% en 2008. De même, la crise sociopolitique déclenchée depuis le 19 septembre 2002, avec pour conséquences l’arrêt de l’exécution d’un certain nombre de programmes et de projets de développement, notamment dans l’ex-zone CNO. Les femmes ont payé le plus lourd tribut de cette crise.

Cette situation a été aggravée par la crise post électorale qui a affecté particulièrement l’Ouest de la Côte d’Ivoire qui a été le théâtre d’affrontements violents avec pour corollaires la destruction des moyens de production, le déplacement massif des populations, surtout des femmes (près de 70% des personnes déplacées sont des femmes). En outre, la crise a entrainé une interruption des activités économiques, entrainant ainsi une aggravation de la pauvreté chez les femmes qui constituent 70% de la population active dans le secteur primaire (agriculture)[[1]](#footnote-1). Les femmes ont des difficultés d’accès au crédit et aux facteurs de production ; aux intrants, à la terre et au titre foncier; elles n’ont pas la maitrise des techniques de conservation/transformation des produits agricoles ; elles rencontrent aussi des difficultés de transport et de commercialisation des produits agricoles.

Les projets cadrent avec les domaines d’intervention des partenaires de mise en œuvre (ANADER, ODAFEM ; ONEF).  Ces structures interviennent dans le domaine du renforcement des capacités des femmes rurales, de l’amélioration de leurs conditions de vie, de l’autonomisation économique des femmes. Aussi, elles ont une grande expérience de la zone d’intervention du projet pour avoir mené des activités avec d’autres partenaires techniques et financiers. ONEF a bénéficié de l’appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie dans le cadre du projet «*Amélioration de la participation des femmes rurales de l’Ouest de la Côte d’Ivoire au processus électoral » »* qui visait à emmener les femmes à améliorer la participation des femmes aux prises de décision. ODAFEM et ANADER ont bénéficié de l’appui financier du PNUD, de l’ONUCI, de l’ADDR dans le cadre des projets de production animale, pêche et pisciculture, et insertion des jeunes et des femmes dans le tissu socio-économique. Ainsi, le déroulement de cet axe stratégique a mis l’accent sur la cohérence et la complémentarité d’actions en tenant compte d’autres initiatives (passées ou en cours) poursuivant les objectifs similaires.

**V-2-** 2- **Axe Stratégique II**: **Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services.**

La pertinence de l’axe et des projets/initiatives est satisfaisante. Ils sont bien dans la ligne des prioritésdu Gouvernement (DSRP (2008-2013); PND (2012-2015) : *Résultat stratégique 3 : Les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l’équité ».*) ;Effet 1 UNDAF 2012-2015 :**«** *D’ici 2013, l’accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l’assistance aux groupes vulnérables sont améliorés » ;* Axe stratégique 4 UNDAF : *« Amélioration de l’accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, préservation de l’environnement, promotion de l’égalité du genre et sécurité sociale » ;* despriorités internationales car cet objectif cadre avec l’axe d’intervention prioritaire 1 du plan national d’Action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité *« la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles y compris les mutilations génitales féminines  (MGF) ».* Le droit des femmes à vivre à l'abri de la violence est défendu par des accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), tout particulièrement par le biais des Recommandations générales 12 et 19, et par la Déclaration des Nations Unies sur l’élimination de la violence contre les femmes de 1993 ; la stratégie genre du Parlement de la CEDEAO 2010 – 2020 ; la Convention sur le Consentement au mariage, l’âge minimum au mariage et l’enregistrement des mariages. Ils complètent aussi les interventions des projets *« Promotion du genre et des droits humains »* MFFAS/PNUD (2009-2013) ; le projet d’appui institutionnel et multisectoriel à la sortie de crise *« Assistance et réinsertion des femmes victimes de violence en situation de conflit en Côte d’Ivoire »* MFFAS/FNUAP/BAD 2008-2010 ; le projet *« Renforcement de la capacité nationale à lutter contre les violences basées sur le genre et à apporter une assistance aux victimes de violences sexuelles»* MFFAS/PNUD (2007-2008) qui a permis la création du centre de référence pour la prévention, l’assistance des victimes de violences sexuelles (PAVVIOS).

Les objectifs des projets et initiatives de cet axe sont cohérents avec le choix des zones (Abidjan) notamment Abobo et Yopougon et l’Ouest qui ont été le théâtre de violents affrontements pendant la crise post électorale avec pour conséquence de nombreux cas de violences sexuelles. Le PRDF, par exemple, comble des besoins urgents non satisfaits et un gap programmatique important dans la mesure où, dans le contexte des nombreuses interventions visant à prendre en charge les VVS en Côte d’Ivoire après une décennie de graves violations des droits de l’homme, il est le seul projet qui traite à ce jour de façon prioritaire et spécifique des violences sexuelles commises sur les femmes et les filles.

Aussi, de nombreuses initiatives sont développées par les partenaires internationaux pour la lutte contre les VBG, mais ces activités portent principalement sur le suivi médical et psychosocial des survivants tandis que la prise en charge judiciaire n’est que très rarement assurée. Les victimes de VBG en général et des VVS en particulier reçoivent tout au plus des conseils juridiques et elles ne bénéficient donc pas d’un accompagnement systématique pour porter leurs plaintes devant la justice.

Ce projet répond à la fois aux besoins pratiques et stratégiques des victimes de violences sexuelles en facilitant l’accès des VVS de la période post électorale à la justice ainsi qu’à des services psychosociaux et médicaux de qualité. Plus de 120 cas de violences sexuelles perpétrées par des civiles et des hommes en arme ont été reportés entre décembre 2010 et avril 2011. La majorité de ces survivantes n’ont pas accès à des soins et services de qualité et ne peuvent pas porte plainte. Le cadre programmatique national de lutte contre les VBG, encore mal articulé, peine à résoudre les problèmes de prise en charge coordonnée et holistique des victimes. Ainsi, l‘on assistait à une absence quasi-totale de fourniture de services essentiels du fait des abandons de poste du personnel socio-sanitaire, judiciaire, pénitentiaire et du dysfonctionnement des plateformes de prise en charge des violences basées sur le genre : *« La crise post-électorale de décembre 2010 a accentué les problèmes du secteur de la justice en raison des pillages et destructions des juridictions et établissements pénitentiaires. » (PND 2012-2015 : 24)*

Les projets sont aussi cohérents avec les domaines d’intervention des partenaires de réalisation (WANEP ;AFJCI ; IRC) pour le PRDF ; RESPFECO pour le Projet de renforcement des capacités des parlementaires et du Corps Préfectoral sur les textes nationaux et internationaux applicables en matière de Genre et de Violences Basées sur le genre (VBG), la FONDATION DJIGUI pour l’appui à l’organisation de la réunion sous régionale de plaidoyer de haut niveau pour la mise en œuvre de la résolution des nations unies interdisant les MGF dans le monde.

**V-2-3-** **Axe Stratégique III : Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire**

Cet axe et les projets/initiatives à l’intérieur sont en harmonie avec les besoins et priorités de la Côte d’Ivoire **(**Lien de l’axe avec le résultat stratégique n°1 du PND 2012-2015 : *« les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ».* Cet axe stratégique est aligné à l’Effet UNDAF 3.2 (2009-2013); à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 31 Octobre 2000 selon laquelle les femmes et les hommes doivent ensemble participer aux efforts de paix et de reconstruction. Cette résolution préconise de faire participer les femmes à l'établissement de la paix, de mieux les protéger contre les violations de leurs droits fondamentaux et de leur donner accès à la justice et aux services de lutte contre la discrimination. Les projets de cet axe complètent aussi les interventions des projets *« Appui à l’intégration du genre dans le processus électoral »* cofinancé par l’État de Côte d’Ivoire, le PNUD et l’UNIFEM qui a permis la mise en place de la COFEMCI-REPC.

Les objectifs des initiatives dans cet axe sont cohérents avec l’évolution du contexte sociopolitique ivoirien, les besoins de la CDVR. Suite à la crise post électorale, le Gouvernement ivoirien a mis en place la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation par ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011 avec pour objectif de conduire les Ivoiriens vers la réconciliation dans le seul intérêt de la Nation entière et de créer les conditions d’une paix permanente en proposant des outils de veille et de prévention qui mettent le pays à l’abri de nouvelles crises. Mais les membres de cette jeune institution *« n’avaient pas de bonnes connaissances en matière de genre »* **(EI, membres CDVR)**. Ils avaient besoin de renforcer leurs capacités pour mener à bien la mission à eux confiée. Il existait ainsi un besoin de s’inspirer des expériences des pays ayant pratiqué la justice transitionnelle pour faciliter le travail de la CDVR. Il existe donc un réel besoin de renforcement de capacités de cette institution en charge de la réconciliation nationale. Le voyage d’échanges d’expériences avait pour but de renforcer l’organisation et le fonctionnement de la CDVR à travers le partage d’expérience sur la TRC de l’Afrique du Sud par la prise en compte de la question du genre dans la mise en œuvre des stratégies, dans l’élaboration des outils de travail. Les membres de la CDVR visés par ce renforcement des capacités sont ceux en charge des questions de genre (Commissaire en charge de la sous commission genre, Conseiller chargé des affaires juridiques, Conseillère chargée des ONG et membre de la Commission chargée des enquêtes).

Cette initiative est en conformité avec les objectifs du Gouvernement de faire de la Côte d’Ivoire un havre de paix où règne le « vivre ensemble ». Dans cette optique, le Gouvernement accorde une place de choix aux femmes dans la reconstruction post-conflit dans la mesure où ce sont elles qui ont payé le lourd tribut de la crise post électorale. Alors qu’elles sont le plus souvent tenues à l'écart des négociations de paix, exclues des processus de reconstruction. N’étant pas suffisamment représentées dans les instances de négociations de paix, elles ont donc moins de chances d'obtenir justice pour les violations de leurs droits fondamentaux et de contribuer à la réforme des lois et des institutions publiques.

En somme, l’évaluation relève que les trois axes de la Note stratégique d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire pour la période 2012-2013 sont pertinents et reflètent les priorités du Gouvernement, les priorités internationales et les besoins des populations bénéficiaires. Les projets et initiatives sont également cohérents avec les localités et les cibles visés.

**V-2-4-** **Positionnement de  la stratégie d’ONU Femmes compte tenu des  opportunités et menaces du contexte sociopolitique ivoirien**

Les principales menaces du contexte sociopolitique ivoirien proviennent essentiellement des conflits intercommunautaires et fonciers qui mettent en mal la cohésion sociale et la stabilité sociopolitique ; l’augmentation de la pauvreté due l’insécurité alimentaire. La stratégie d’ONU-Femmes a tenu compte de ces menaces par l’appui de projets d’autonomisation des femmes et de cohésion sociale dans la mesure où les femmes sont à l'origine du relèvement communautaire à l'issue du conflit. La crise a permis d’apprécier le savoir-faire des femmes, car indépendamment de l’environnement socio politique et économique difficile, elles ont initié des activités informelles génératrices de revenus, pour la survie quotidienne des familles, devenant ainsi les piliers des communautés.

En outre, ONU-Femmes a tenu compte du contexte sécuritaire de la Côte d’Ivoire liée à la crise post électorale qui n’était pas favorable pour mener des études sur le terrain et pour faire des appels à manifestation d’intérêt pour sélectionner les organisations de mise en œuvre des projets. Elle s’est appuyée sur les études menées et les rapports des structures qui interviennent sur le terrain. Ainsi, bien qu’ONU-Femmes ait un document de sélections des PMO, elle ne l’a pas utilisé compte tenu de la situation d’insécurité qui existait en Côte d’Ivoire pendant la période.

La stratégie d’ONU Femmes a tenu compte des  opportunités du contexte sociopolitique ivoirien pour mettre en œuvre des initiatives et projets en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes. Ces opportunités sont entre autres (i) l’élaboration et la mise en œuvre du PND (2012-2015)  qui a joué un rôle catalyseur pour la définition des différents axes stratégiques de développement ; (ii) des progrès institutionnels suivants, par la reconstruction de l'appareil d'Etat, la réorganisation progressive de la justice et l'amélioration de la situation sécuritaire, la mise en place de mécanismes et d'institutions garants des droits de l'homme, notamment la Commission Nationale des droits de l'homme, la Cellule spéciale d'enquêtes et d'investigations; la création de l'Autorité en charge du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ; l'institution d'une Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation ; la création d'un Programme Nationale de Cohésion Sociale et la mise sur pied d'un Cadre permanent de dialogue iii) la stabilité politique qui a favorisé la mise en place de l’Assemblée Nationale et l’adoption d’une nouvelle loi sur le mariage ; iv) la mise en place du COCOFCI pour favoriser la participation des femmes aux instances de prises de décisions.

A travers l'adoption de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de l'aide (2003), suivie de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), les responsables des institutions bilatérales et multilatérales ainsi que les représentants des institutions financières internationales, ont convenu d'harmoniser les politiques, procédures et pratiques opérationnelles de leurs institutions avec celles en vigueur dans les pays partenaires.Les principes de ces déclarations se sont traduits par la mise en place de nouvelles méthodes de gestion des procédures de remises d'espèces auprès des partenaires d'exécution. Au sein du Système des Nations Unies (SNU), cette approche dénommée l'Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds - Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT), est décrite dans un cadre opérationnel qui s'applique à aux organisations du Système des Nations Unies. Ainsi, avec l’adoption progressive du HACT par UNCT (United Nations Country Team) en Côte d’Ivoire, le bureau pays d’ONU-Femmes a entrepris de procéder à des avances auprès des instantes de mise en œuvre afin de tenir compte des opportunités et menaces du contexte sociopolitique ivoirien

De même, ONU femmes procède à l’analyse des risques. Des mesures de suivi et de mitigation des risques sont également mises en place au cas par cas. La Côte d’Ivoire disposant d’un vivier de compétences nationales, ONU-Femmes fait recours à l’expertise nationale,  à sa formation et au partage de connaissances.

**V-2-5- Déficits capacitaires des institutions**

De part sa conception, la stratégie d’ONU Femmes a tenu compte des  déficits capacitaires des partenaires de mise en œuvre. Pour la mise en œuvre des activités, la stratégie d’ONU-Femmes tient compte des domaines de compétences des partenaires de mise en œuvre. Elle s’appuie également sur les organisations de femmes qui ont des déficits capacitaires, en vue de renforcer leurs capacités et les rendre compétitives. Cela permet de renforcer les capacités nationales. C’est ainsi que le RESFESPCO a bénéficié de l’appui technique d’un consultant pour renforcer ses capacités et pour l’élaboration et le suivi évaluation des projets. De même l’organisation des voyages d’études pour les institutions étatiques (CDVR, Ministères techniques, Assemblée Nationale) et les sessions de formation des Parlementaires, des Préfets afin de renforcer les capacités de ces institutions et des membres montrent que la stratégie d’ONU-Femmes tient compte des déficits capacitaires des institutions.

En somme, dans toutes ses activités, l’ONU femmes intervient à travers le renforcement des capacités tant des institutions que des organisations de la société civile. Ce souci constitue un des éléments clefs de la stratégie d’intervention du bureau. L’analyse de la période écoulée  a permis  de tirer les  enseignements et  de prendre en compte cette problématique qui fait partie des priorités du bureau pays pour  la période 2014-2015.

**V-3-EFFICACITE**

**Degré de réalisation effective ou escomptée des objectifs d’une intervention de développement, en tenant compte de leur importance relative**

L’efficacité est déterminée par une comparaison entre les résultats obtenus et les effets directs spécifiés dans la Note stratégique. Elle est articulée autour des principaux effets directs et produits du cadre logique. La contribution d’ONU-Femmes à l’atteinte des résultats de développement en Côte d’Ivoire sur la période sera appréciée à traves les effets poursuivis. Les études de chaque axe stratégique révèlent qu’un certain nombre d’effets directs ont été réalisés à partir des produits de la Note stratégique. Elles indiquent aussi certains domaines dans lesquels aucun résultat n’a été atteint.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AXE STRATÉGIQUE I**: **L’ACCROISSEMENT DE L’ACCES DES FEMMES A L’AUTONOMISATION ET AUX OPPORTUNITES ECONOMIQUES** | | | | | | | |
| **RESULTATS STRATEGIQUES** | **Actions** | **Niveau de réalisation** | | | | | **Partenaire de mise en œuvre** |
| Réalisé | En cours | Non réalisé | mitigé | |
| ***« les services sensibles au genre et les opportunités renforcent les moyens de production de façon durable des femmes dans les deux régions ciblées de la Côte d’Ivoire*** | Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 250 femmes entrepreneurs dans le secteur agricole à travers un partenariat des agences du système des nations unies | X |  |  |  | | ANADER  ODAFEM  ONEF |
| Amélioration de l’accès de 250 femmes entrepreneurs à la terre dans le moyen Cavally et le Moyen Comoé à travers un partenariat des agences du système des nations unies | X |  |  |  | | ANADER  ODAFEM  ONEF |
| Renforcement des moyens de production et des opportunités pour les rapatriés et les femmes chefs de famille dans les communautés hôtes | X |  |  |  | | ANADER  ODAFEM  ONEF |
| Amélioration de l’accès au marché local, régional et international de 250 femmes entrepreneurs à travers un partenariat des agences du système des nations unies |  | X |  |  | | ANADER  ODAFEM  ONEF |
| **Preuves que l’axe stratégique a eu un impact positif : L**’évaluation constate que les projets initiés dans cet axe ont enregistré comme acquis des actions de réinsertion sociale des femmes par la mise en œuvre de nombreux microprojets, en faveur des groupements de femmes dans la reconstitution du capital de production et du cheptel (de porcin et de volaille). Les projets ont entrainé un certain repositionnement des femmes rurales bénéficiaires dans leur environnement social. En participant désormais aux dépenses du ménage et aux activités communautaires (cotisations communautaires à la suite de certains éléments heureux et malheureux), les projets ont eu des effets économiques et des effets de développement de solidarité et de cohésion sociale entre les femmes, la restauration de leur dignité et la lutte contre la pauvreté. Les principaux acquis obtenus en matière de paix et cohésion sociale concernent le renforcement de la cohabitation pacifique entre les populations ainsi que le renforcement des relations intercommunautaires. En effet, les projets ont permis de ressouder le tissu social déchiré dans les villages bénéficiaires du fait des crises sociopolitiques qu’a connues la Côte d’Ivoire. | | | | | | | |
| **Effets catalytiques constatés par la mise en œuvre de cet axe stratégique :** La mise en œuvre du projet d’ONEF a impulsé une dynamique de développement local dans les villages communaux à Danané par la mise en place d’un plan de développement communautaire par la Mairie.  Grace aux élevages de porcs, de poulets de chairs et de pondeuses, les localités sièges sont devenues des références en matière d’élevage | | | | | | | |
| **AXE STRATÉGIQUE II: PREVENTION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES ET L’ACCES ELARGI AUX SERVICES** | | | | | | | |
| **Résultat 1 : «*le cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre est renforcé à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes »*** | la CEDEAO est appuyée dans la mise en œuvre des accords qui adressent la question des violences contre les femmes; | X |  |  | |  | FONDATION DJIGUI |
| la loi pénale révisée est adoptée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes ; |  |  | X | |  |  |
| la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics est adoptée |  |  | X | |  |  |
| au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 sont mises en œuvre |  | X |  | |  | AFJCI/MSFFE |
| **Résultat 2 :*« les capacités des acteurs de la justice, de la santé et des communautés dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes sont renforcées)*** | les capacités des associations et des coopératives des femmes pour prévenir les violences basées sur le genre sont renforcées | x |  |  | |  |  |
| la Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes ; | x |  |  | |  |  |
| les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes | x |  |  | |  |  |
| la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judicaire des victimes des violences sexuelles est renforcée |  |  |  | | x |  |
| **Preuves que l’axe stratégique a eu un impact positif  le problème des VBG :** révision et validation des textes discriminatoires à l’égard des sexes ; prise en charge juridique et judiciaire des VVS ; l’évaluation montre un bon impact de la formation des policiers et gendarmes sur la qualité de leurs prestations dans le cadre des VVS. | | | | | | | |
| **Effets catalytiques constatés par la mise en œuvre de cet axe stratégique :**En plus de la loi sur le mariage, l’évaluation note l’adoption de la loi sur l’apatridie et la révision du code de la nationalité. La loi du 23 décembre 1998 incriminant les mutilations génitales féminines connait un début d’application. De même, il a favorisé la mise en place de la cellule genre de la Préfecture de Korhogo. | | | | | | | |
| **AXE STRATÉGIQUE III: LE RENFORCEMENT DU LEADERSHIP DES FEMMES DANS LA PAIX ET DE LA REPONSE HUMANITAIRE** | | | | | | | |
| **Résultat 1 : « l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes sont prises en compte dans les actions de la CDVR** | Renforcement des capacités de la CDVR pour planifier et mettre en œuvre ses interventions en prenant compte le genre | x |  |  | |  | CDVR |
| **Résultat 2 : « les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation** | Renforcement des capacités techniques des défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes en résolution des conflits et consolidation de la paix dans les zones du projet IRF/PBF » | x |  |  | |  | PBF/ODAFEM |
| Renforcement des capacités des acteurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders pour faire le plaidoyer pour la participation effective des femmes dans la réconciliation et la résolution des conflits | x |  |  | |  | PBF/ODAFEM |
| les dialogues communautaires dans la prévention des conflits sont participatifs et prennent en compte les besoins et intérêts des femmes | - | - | - | | - |  |
| Renforcement la participation des défenseurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders communautaires dans les sphères de prise de décision dans le cadre du projet | - | - | - | | - |  |
| **Preuves que l’axe stratégique a eu un impact positif :** la Note stratégique a permis de renforcer l’organisation et le fonctionnement de la CDVR par la prise en compte de la question du genre dans la mise en œuvre des stratégies, dans l’élaboration des outils de travail de l’institution. Les résultats sont perceptibles à travers le renforcement de la sous commission genre au niveau de la CDVR; la mise en place d’une commission de protection des victimes, la prise en compte du genre dans les formulaires de questionnement des victimes et des auteurs selon le genre ; des progrès importants ont été réalisés en faveur de la cohésion sociale et de la réduction des conflits intercommunautaires à travers la réalisation d’activités intercommunautaires de cohésion sociale | | | | | | | |
| **Effets catalytiques constatés par la mise en œuvre de cet axe stratégique :**le renforcement des capacités des membres de la CDVR par ONU-FEMMES a emmené d’autres structures notamment l’ONUCI, ICTJ a organisé des formations à l’endroit du personnel de la CDVR. | | | | | | | |

La Note stratégique a été mise en œuvre à travers quatre (4) projets et huit (8) initiatives. Conformément aux objectifs qui figurent dans les projets, l’évaluation relève que sur les quatre projets, trois (3), soit 75% ont atteints les objectifs fixés. Il s’agit du projet d’appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale en Côte d’Ivoire ; projet contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire ;   projet Bas-Sassandra. Un (1) projet soit 15% a eu un résultat mitigé, il s’agit du projet de restauration des femmes victimes des violences sexuelles (PRDF). Quant aux initiatives appuyées par ONU-Femmes, elles ont toutes atteint leurs résultats.

**V-3-** 1-**Axe Stratégique I**: **L’accroissement de l’accès des femmes a l’autonomisation et aux opportunités économiques**

La Note stratégique a obtenu d’excellents résultats pour le seul effet direct de cet axe, notamment concernant le renforcement des moyens de production de façon durable des femmes dans les deux régions ciblées de la Côte d’Ivoire  et la cohésion sociale.

**S’agissant de l’effet direct *« les services sensibles au genre et les opportunités renforcent les moyens de production de façon durable des femmes dans les deux régions ciblées de la Côte d’Ivoire*** », sur un total de quatre (4) produits prévus, 03, soit 75% ont été entièrement réalisés. Il s’agit : (i) renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 250 femmes entrepreneurs dans le secteur agricole à travers un partenariat des Agences du Système des Nations Unies ; ii) l’amélioration de l’accès de 250 femmes entrepreneurs à la terre dans le moyen Cavally et le Moyen Comoé à travers un partenariat des Agences du Système des Nations Unies ; iii) renforcement des moyens de production et des opportunités pour les rapatriés et les femmes chefs de famille dans les communautés hôtes); 01 est en cours de réalisation soit 15% (l’amélioration de l’accès au marché local, régional et international de 250 femmes entrepreneurs à travers un partenariat des Agences du Système des Nations Unies).

**Effet direct n°1 :** la Note stratégique a contribué à la réinsertion sociale et économique des populations vulnérables et a constitué une porte d’entrée aux activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix.Les principaux acquis obtenus en matière de paix et cohésion sociale concernent le renforcement de la cohabitation pacifique entre les populations ainsi que le renforcement des relations intercommunautaires. Le dialogue intercommunautaire fortement fragilisé à l’issu de la crise postélectorale est rétabli et la cohésion sociale est devenue une réalité dans les villages des projets; le mouvement associatif a été redynamisé dans les différentes localités.

ONU-Femmes a contribué à l’amélioration des sources de revenus des populations vulnérables, notamment les femmes, les personnes déplacées et plus largement les communautés. Environ 3480 femmes ont bénéficié d’activités génératrices de revenus (reconstitution du capital de production et du cheptel : de porcin et de volaille) et ont vu leur capacité s’accroitre, à travers des projets communautaires et de relèvement socio-économiques.

L’appui d’ONU-Femmes a contribué à la réinsertion sociale et économique des femmes et a constitué une porte d’entrée aux activités de cohésion sociale et de consolidation de la paix. En participant désormais aux charges du ménage par la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux (santé, eau, éducation…) et aux activités communautaires (cotisations communautaires à la suite de certains évènements heureux et malheureux), l’appui d’ONU-Femmes a induit un repositionnement certain des femmes rurales dans leur environnement social en développant leur capacitation à prendre des décisions les concernant au sein de leur ménage et de leur communauté et en contribuant à la réduction de leur marginalisation sociale. Par exemple, les femmes du groupement SAFEM  ont fait don de savons, eau de javel à l’hôpital général de San Pedro; elles ont réhabilité la principale piste d’accès à la ville de San Pedro, contribuant ainsi au désenclavement du village.Elles ont favorisé une meilleure accessibilité au marché communal, et aux grands centres de consommation en dehors de la zone du projet ; d’où leur contribution au développement économique et social du village. Quant aux femmes du groupement AHEBAN de BEOUE, elles ont contribué à l’adduction d’eau potable dans le village en participant à la construction de la pompe hydraulique villageoise. Cette action permet de lutter contre les maladies diarrhéiques qui sont endémiques dans la zone de l’Ouest de la Côte d’Ivoire et contribue à l’amélioration de l’tat de santé des populations rurales. A travers toutes ces résultats, ONU-Femmes a contribué développement local décentralisé.

En outre, ONU-Femmes a contribué dans une certaine mesure à la réduction de la pauvreté et à la réduction de l’insécurité alimentaire des ménages (distribution de 10 230 kg de semences améliorées aux groupements de femmes, dont 6060 kg de riz wita9 et 4170 kg de maïs CJB ; 273,5 hectares de cultures (riz et maïs en culture pure) pour les 97 groupements). Selon les femmes interrogées, la sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires a connu une amélioration remarquable se manifestant par leur capacité de se nourrir et l’accroissement significatif du nombre des ménages assurant leur autosuffisance alimentaire. Les compétences acquises (savoir produire, castrer le porc, soigner les animaux, les poulets…) ont entraîné une augmentation de la productivité qui, elle- même, s’est traduite par un revenu plus élevé et une amélioration de leurs conditions de vie. Les femmes rurales ont accès aux ressources productives et ont la maitrise. Les femmes interrogées estiment (86%) qu’elles ont acquis une autonomisation financière par l’augmentation de leurs revenus grâce aux activités menées dans le groupement, tandis que 73% estiment que leur participation aux prises de décisions dans le ménage s’est améliorée.  Selon nos informatrices, les AGR ont eu globalement un impact satisfaisant sur la pauvreté des ménages ruraux en augmentant le revenu monétaire moyen net par femme. Ce résultat de l’appui d’ONU-Femmes est corroboré par la présidente d’une association *« depuis que je suis dans le groupement, je gagne un peu d’argent ; avant, je vendais du piment au marché ; ça ne marchait pas ; je ne gagnais rien dedans ; maintenant quand mon mari me donne l’argent et que ça ne suffit pas, moi aussi j’ajoute ; il y a des moments même quand il ne donne rien, moi-même je prends mon argent pour préparer ou bien pour habiller les enfants ; maintenant il me respect bien »* **(Focus group, groupement de femmes, Village Beoué (Sous préfecture de Guiglo) – Département de Guiglo) ;** et à une autre de renchérir ***«****les hommes sont derrière nous désormais et sont contents de pouvoir dire que leur femme travaille et contribue aux charges du ménage. Maintenant on a un poids à la maison »* **(Focus group, groupement de femmes SAFEM, San pédro).**

L’évaluation a observé un changement conséquent de la structure du revenu monétaire des ménages: avant l’appui d’ONU-Femmes, le revenu des ménages provenait exclusivement de la vente des produits agricoles par les hommes. Avec l’appui, le revenu monétaire provient aussi bien de l’homme que de la femme et est constitué de la vente des produits agricoles et des volailles, des porcs et de la pâte de manioc.

**Graphique 1 : Perceptions des femmes quant aux actions des projets**

L’appui d’ONU-Femmes a entrainé l’instauration d’une dynamique de productions vivrières et maraichères, impliquant les femmes, dont les moyens de production et les revenus ont été améliorés à l’échelle villageoise, sous préfectorales et départementale. Par exemple, le village de KPOTE à San Pedro, est devenu un « pôle » de développement local grâce à la broyeuse acquise dans le cadre du projet « Bass-Sassandra ». En effet toutes les populations des villages environnants viennent faire broyer leurs aliments dans le village. Selon le chef du village interrogé *« depuis que la broyeuse est dans le village, le village est beaucoup fréquenté, les femmes quittent partout pour venir écraser leurs manioc ; les choses marchent dans le village, cela fait rentrer de l’argent, la machine contribue au développement de notre village, la machine fait l’honneur du village»*. **(EI, chef de village de KPOTE).** La broyeuse réduit le temps d’épluchage du manioc et permet aux femmes d’avoir plus de temps pour se consacrer aux activités domestiques et sociales. A travers la broyeuse, ONU-Femmes a apporté un appui au développement des processus de transformation agro-alimentaires et la réduction des pertes post-récoltes.

ONU-Femmes a contribué à l’amélioration du capital humain et au renforcement du pouvoir des femmes rurales bénéficiaires. Environ 3270 femmes ont bénéficié du renforcement de leurs capacités. De ce fait, l’appui d’ONU-Femmes a favorisé le leadership et la participation des femmes aux processus de développement locaux et nationaux à travers le renforcement de leurs capacités. L’évaluation relève que la Note stratégique a eu un impact satisfaisant sur le renforcement des capacités individuelles et collectives des femmes rurales à travers l’alphabétisation (25 femmes alphabétisées,). Désormais elles arrivent à lire et à écrire grâce aux activités d’alphabétisation. Les femmes arrivent à reconnaitre et à faire valoir leurs droits suite aux séances de sensibilisation de masse et de sensibilisation de proximité sur les droits des femmes et l’égalité des sexes (accès aux facteurs de production, héritage, l’éducation de la petite fille, les violences basées sur le genre et autres pratiques coutumières qui freinent le développement des femmes ou les bafouent). Elles tiennent régulièrement des réunions, rédigent des procès verbaux de réunions, tiennent des cahiers de comptes. Ces changements dans la vie des femmes rurales symbolisent un changement majeur au niveau communautaire. *« on sent en elles une confiance en soi et une audace qu’elles n’avaient pas avant* » **(EI, chef de projet ONEF).** L’ouverture des comptes dans les institutions de micro finance par les groupements a développé chez les femmes la culture de l’épargne. Ainsi, outre le compte de l’association, certaines femmes ont ouvert leur propre compte d’épargne dans les IMF et dans des banques dans leurs différentes localités.

Outre les effets économiques, ONU-Femmes a apporté un appui au processus de réconciliation nationale et de renforcement de la solidarité et de cohésion. Les principaux acquis obtenus en matière de paix et cohésion sociale concernent le renforcement de la cohabitation pacifique entre les populations ainsi que le renforcement des relations intercommunautaires. Grâce à l’appui d’ONU-Femmes, les communautés affectées par la crise ont recommencé à vivre et travailler ensemble. Le dialogue intercommunautaire fortement fragilisé à l’issu de la crise postélectorale a été rétabli et la cohésion sociale est devenue une réalité dans les villages des projets; le mouvement associatif a été redynamisé dans les différentes localités. En effet, la crise post électorale a créé une fracture du tissu social et a été alimenté par des concepts d’autochtone, d’allochtone ou d’allogène. Cela avait créé la méfiance entre les différentes communautés. Le tissu social déchiré dans les villages du fait des crises sociopolitiques qu’a connues la Côte d’Ivoire a été ressoudé.

Des efforts de consolidation de la réconciliation, de la paix et de la cohésion sociale ont été entrepris par la mise en place de groupements de femmes et par la mobilisation sociale autour des activités. Ainsi, les catégories les plus concernées, principalement les femmes et les populations retournées ont été organisées dans des groupements d’intérêt économique (GIE) et ont bénéficié d’activités génératrices de revenus. Cela a entrainé le rapprochement des communautés divisées. Ainsi, la cohésion sociale a été renforcée entre les différentes communautés grâce aux activités des groupements des femmes. Les groupements étaient composés des femmes issues de différentes communautés (autochtones, allogènes, allochtones). Par l’établissement du dialogue intercommunautaire et la mise en commun des moyens de production, différentes communautés réunies au sein d’un même groupement ou association travaillent et vivent ensemble. La constitution et l’appui aux groupements et associations communautaires des femmes porteurs de projets d’autosuffisance alimentaire et de cohésion sociale ont permis de mettre en relief le rôle prépondérant qu’ils peuvent jouer en tant qu’acteurs sociaux dans le processus de rétablissement du dialogue intercommunautaire et le renforcement de la cohésion sociale.

L’appui d’ONU-Femmes à travers cet axe a ainsi été très utile dans le processus de consolidation de la paix et de réinsertion sociale et économique des populations affectées par la crise surtout dans la zone Ouest de la Côte d’Ivoire. Les femmes se fréquentent et se parlent désormais sans aucune méfiance, cela a entrainé un effet catalytique sur les rapports entre les hommes et entre les différentes communautés. « *Dans ces villages, il existait en effet la méfiance entre les villageois notamment les femmes. Certaines femmes ne se parlaient plus. La mise en place des groupements et le fait de travailler ensemble a permis de briser le mur de la méfiance qui existait entre elles ». (****EI, chef de projet, ODAFEM).*** Bien que les associations et groupements des femmes porteurs de projets aient joué un rôle important dans le cadre de la cohésion sociale, néanmoins la viabilité des acquis exige qu’ils soient appuyés financièrement et techniquement et intégrés à la dynamique de paix. Ils doivent être parties prenantes aux plateformes d’échange sur la paix et la cohésion sociale dans leurs localités respectives.

L’appui d’ONU-Femmes a impulsé une dynamique de développement local dans les villages communaux à Danané par la mise en place d’un plan de développement communautaire par la Mairie. Il a favorisé l’établissement des partenariats locaux en matière d’autonomisation des femmes pour offrir un cadre de collaboration visant à trouver et à adopter des solutions durables à l’échelle locale et régionale en vue de l’autonomisation réussie des femmes dans l’Ouest du pays. Ces partenariats ont permis de mobiliser un large éventail d'intervenants locaux, comme les autorités municipales, les ministères techniques, les associations professionnelles, une société du secteur privé (SODEXAM), une institution de micro finance (COOPEC). La collaboration entre ces différentes structures permet la continuité des acticités à la fin du projet

Aussi, l’appui d’ONU-femmes est parvenu à introduire et à imposer de façon durable l’insertion de références au genre dans les formations dispensées par certaines structures. Ainsi, le document sur les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits des femmes est utilisé comme document de travail pour l’enseignement du cours portant sur l’Éducation aux Droits de l’Homme et de la Citoyenneté (EDHC) dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire. Dans cette même optique, l’Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR) a recours à ce document dans le cadre de la formation des ex combattantes et combattants.

La note stratégique d’ONU-Femmes a contribué au processus de retour des personnes déplacées en général et des femmes déplacées en particulier dans leurs villages respectifs. A Guiglo, elles font partie des groupements féminins constitués. Parmi elles, l’on compte des femmes chefs de famille car ayant perdus leurs maris du fait de la crise post électorale. Les présidentes des groupements NEYETI de ZEAGLO et AHEBAN de BEOUE sont des femmes retournées. Grâce à Na note stratégique, les femmes retournées ont eu accès aux moyens de production (terre) et ont pu être réintégrées socialement et économiquement. Comme le souligne la Présidente du groupement NEYETI   « *quand la guerre est venue, on est parti, on a quitté notre village. Quand on a entendu que il y a un projet pour les femmes dans le village; les femmes sont regroupées ensemble pour travailler, pour faire champs de riz, de maïs, on est revenu. On avait tout perdu ; on n’avait plus de champs et de forêts pour travailler ; mais grâce au projet, nous avons des champs pour travailler ; quand on travaille, on gagne un peu d’argent pour manger avec nos enfants ; vraiment, on dit merci au projet qui est venu dans notre village »* ***(EI, Présidente du groupement NEYETI de ZEAGLO)***

En outre, l’appui d’ONU-Femmes a contribué à l’accès à la terre aux femmes pour pratiquer les cultures avec des documents fonciers, chose presqu’impossible avant la mise en œuvre des projets compte tenu des pesanteurs socioculturelles. Ces terres ont été mises à leur disposition par les chefs de terres. L’appui d’ONU-Femmes a ainsi réussi à susciter la participation communautaire (hommes, femmes, jeunes, leaders communautaires, chefs de terres, autochtones, allochtones) autour des activités des femmes, l’appui apporté des hommes pour les travaux agricoles. C’est le cas dans les villages de Dronguiné, Zan-Hounien et Salopleu où les hommes ont aidé les femmes dans les travaux de labour ou en leur prêtant de l’argent pour exécuter les travaux. Dans cette optique, ONU-Femmes a apporté un appui stratégique à la réduction des risques liés à l'insécurité foncière et à la prévention des conflits fonciers. De ce fait, ONU-Femmes contribue aux efforts de sécurisation foncière dans l’Ouest de la Côte d’Ivoire qui est l’une des priorités des autorités ivoiriennes.

L’appui d’Onu-Femmes a permis aux femmes d’avoir au marché local. L’évaluation a relevé que les femmes commercialisent leurs produits sur les marchés locaux. A ce titre, les femmes du SAFEM de DJIROGNEPAHIO, dans la zone de San-Pédro ont obtenu un marché et ont signé un accord de partenariat avec un grossiste à Abidjan pour la livraison de porcs en décembre 2014. Cependant, l’évaluation note que ces groupements sont confrontés à la concurrence de d’autres producteurs locaux, les obligeant parfois à vendre leurs produits à vil prix.

Aussi, ONU-Femmes a contribué à appuyer le processus du retour des populations déplacées internes et externes dans leurs localités d’origine. En effet, les femmes des groupements de NEYETI de ZEAGLO, AHEBAN de BEOUE qui s’étaient réfugiées au Liberia suite à la crise postélectorale sont revenues dans leurs villages et ont participé aux projets grâce à l’appui d’ONU-Femmes. L’appui d’ONU-Femmes a accru les moyens de subsistance des femmes déplacées, retournées et les femmes chefs de famille à travers la création de champs de riz, maïs et l’élevage porcin.

ONU-Femmes a contribué à renforcer les capacités des populations, notamment les femmes, à améliorer leurs revenus et à assurer la sécurité alimentaire. Les résultats de cet axe stratégique contribuent dans des conditions très satisfaisantes à l’appui à la Côte d’Ivoire de réaliser le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim.

**V-3-** 2-**Axe Stratégique II: Prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services**

La contribution de la Note stratégique à la prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services était mitigée pour les effets directs n°1 et 2 de cet axe, notamment concernant le renforcement du cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes ; le renforcement des capacités des acteurs de la justice, de la santé et des communautés dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes.

En ce qui concerne l’effet direct n°1, si les initiatives et projets ont globalement généré des produits en termes de lutte contre les VBG, en revanche l’étude montre que c’est aussi le domaine dans lequel il a été accompli le moins de progrès et dans lequel il y a eu le moins de signes de réussite. Certains produits, tels que l’adoption de la loi pénale révisée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes, l’adoption de la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics, la mise en œuvre d’au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 n’ont pas été réalisés. En ce qui concerne ces deux premiers produits, des actions ont été amorcées, mais sans guère de résultats tangibles.

Pour l’effet direct n°2, si deux produits ont été réalisés (la Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes ; les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes) ; en revanche la prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles n’a pas été effective.

En ce qui concerne l’effet 1 **«*le cadre légal pour prévenir et adresser les violences sexuelles et les violences basées sur le genre est renforcé à travers la réforme du code pénal, la domestication de la CEDEF, la loi du quota pour la participation des femmes »*,** 04 produits ont été initialement planifiés. Parmi ces 04 produits, 01 a été entièrement réalisé, soit 25% (la CEDEAO est appuyée dans la mise en œuvre des accords qui adressent la question des violences contre les femmes) ; 02 n’ont pas été réalisés, soit 50% (la loi pénale révisée est adoptée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes ; la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics est adoptée) ; 01 est en cours de réalisation, soit 25% (au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 sont mises en œuvre).

**En ce qui concerne l’effet 2 *« les capacités des acteurs de la justice, de la santé et des communautés dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes sont renforcées),*** 04 actions ont été initialement planifiées. Parmi ces 04 produits, 03 ont été entièrement réalisés, soit 75% (les capacités des associations et des coopératives des femmes pour prévenir les violences basées sur le genre sont renforcées ; la Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes ; les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes) ; 01 est mitigé, soit 25%(la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire des victimes des violences sexuelles est renforcée);

**i) La loi pénale révisée est adoptée pour répondre et prévenir les violences à l’égard les femmes**

Ce produit n’a pas été atteint. En effet, il n’existe pas à l’heure actuelle en Côte d’Ivoire, une loi générale sur la violence à l’égard des femmes. Sur les violences faites aux femmes, il existe des dispositions générales dans le Code pénal qui punissent le meurtre, l’assassinat, le parricide, l’infanticide, les coups et blessures volontaires, le viol, les violences et voies de fait. On note seulement la loi n°98-757 du 23 décembre 1998, portant répression de certaines formes de violence à l’égard des femmes, qui réprime les MGF. Le Code pénal et la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 n’ont pas été modifiés pour y inclure une définition du viol qui couvre toutes les formes d’agression sexuelle, y compris en l’absence de résistance de la victime, et pour incriminer la violence familiale et le viol conjugal, conformément à la Recommandation générale n°19(1992) du Comité sur la violence à l’égard des femmes.

Cependant, ONU-Femmes, dans l’exercice de son rôle normatif, a contribué au processus de révision et de validation des textes discriminatoires à l’égard des sexes. Les textes discriminatoires ont été ainsi révisés et des propositions de réécriture sont disponibles. Il s’agit par exemple des textes tels que les dispositions relatives au mariage (Loi n°64-375 du 7 octobre 1964 modifiée par la loi n°83-800 du 2 août 1983 relative au mariage: Article 1 : L’homme avant 20 ans révolus, la femme avant 18 ans révolus, ne peuvent contracter mariage. Réécriture : l’homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant 21 ans ; Article 61 : La femme mariée a la pleine capacité de droit. L’exercice de cette capacité n’est limité que par la loi. Réécriture : chacun des époux a la pleine capacité juridique, l’exercice de cette capacité n’est limité que par la loi).

En plus de la loi sur le mariage, l’évaluation note l’adoption de la loi sur l’apatridie et la révision du code de la nationalité. La loi du 23 décembre 1998 incriminant les mutilations génitales féminines connait un début d’application. A ce niveau, l’on peut relever quelques cas d’arrestations d’auteurs de MGF par les autorités administratrices et policières. Ainsi, au Nord de la Côte d’Ivoire, deux exciseuses, le chef de village et sa notabilité ont été arrêtées pour avoir excisé quatre filles de dix ans. Dans la région du Centre Ouest, quatre exciseuses et 18 parents ont été incarcérés pour 35 filles excisées dont l’âge varie entre 6 et 9 ans. De même des actions de sensibilisation et d’éducation sont menées par les ONG. L’adoption de la loi sur le mariage contribue aussi du leadership et de la participation des femmes dans la mesure où elle donne plus de responsabilité à la femme dans la gestion du ménage.

A travers cet appui, ONU-Femmes s’applique à renforcer les cadres institutionnels et juridiques de même que les politiques nationales afin que ceux-ci tiennent mieuxcompte des besoins différenciés des hommes et des femmes.Ainsi ONU-Femmes s’est impliquée de façon particulière dans les actions visant l’amélioration de l’autonomisation et la prise de décision par les femmes, et le renforcement de capacité en vue d’une réponse nationale face aux violences basées sur le genre. Au regard de ces actions fortes, l’on peut dire que l’engagement aux plus hauts niveaux du Gouvernement envers l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes a permis à la Note stratégique d’influencer la conception de politiques nationales et de soutenir les efforts gouvernementaux visant à garantir la mise en œuvre de ses engagements. La Note stratégique a contribué à la prise en compte de l’égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes dans les politiques et programmes nationaux et locaux.

ONU-Femmes a permis aux parlementaires ivoiriens et aux membres du corps préfectoral d’améliorer leurs connaissances sur les instruments internationaux (R 1325, 1820, CEDEF) et Régionaux (La Charte Africaine des Droits de l’Homme, la Déclaration Solennelle des Chefs d’Etats de l’Union Africaine en Matière de Genre). Grâce à la Note stratégique, les institutions nationales impliquées dans l'adoption et / ou la mise en œuvre des politiques, lois et stratégies ont été dotées de compétences et d’outils pour intégrer le genre dans leur travail.

Le programme de renforcement des capacités des autorités du corps préfectoral a permis de combler un besoin réel de formation des autorités. Les Préfets interrogés (*n*=10 par téléphone) ont évoqué l’impact de la formation sur leur vie, les aidant à mieux comprendre le genre et les emmenant à prendre des initiatives en faveur de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes dans leur milieu professionnel. Les Préfets formés s’emploient à faire du genre une composante essentielle de leurs activités.C’est dans cette veine que le Préfet de Korhogo qui a bénéficié de la session de renforcement des capacités a installé la cellule genre de la Préfecture.

Les entretiens avec les Parlementaires ivoiriens et les membres du Corps Préfectoral ont montré que ceux-ci étaient très peu outillés pour prendre en compte le genre dans l’élaboration des textes de lois, et avaient très peu de connaissances en matière de genre. Ils ont affirmé qu’ils devaient leur compréhension des questions de genre à la formation soutenue par ONU-Femmes. En effet, comme le relève un Préfet « n*ous les Préfets, on pensait que la question du genre était une affaire de sexe et des femmes* ; *on ne savait pas comment prendre en compte le genre dans le cadre de notre travail »*. **(EI, Préfet de la région du Poro).**

**Graphique 2 : opinions des Préfets sur l’impact de la formation**

Ce résultat a été atteint à travers  l’atelier *« de renforcement des capacités des Parlementaires Ivoiriens et du Corps Préfectoral sur les textes nationaux et internationaux applicables en matière de Genre et de Violences Basées sur le Genre (VBG) »* exécuté par le Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l’Espace CEDEAO (REPSFECO). Au cours de cet atelier 26 Parlementaires Ivoiriens dont 6 femmes députésont été renforcées et 31 membres du Corps Préfectoral.

L’appui d’ONU-Femmes a favorisé l’organisationdes discussions parlementaires sur les enjeux des questions de Genre et la responsabilité des Parlementaires au sein des groupes parlementaires et des commissions du fait de la participation des présidents des commissions et des groupes parlementaires au voyage d’imprégnation au Sénégal. En outre, il a permis l’initiation des propositions de lois en vue de la promotion du Genre et de la lutte contre les VBG, et une loi spécifique sur la lutte contre les MGF ; et l’élaboration de la stratégie de collaboration sur les pratiques traditionnelles des MGF suite à l’atelier de promotion de la résolution 1325 (CUA), (CEADBE), (CEA), (UNICEF), (UNFPA), (CI-AF). ONU Femmes en collaboration avec l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a initié une réunion des experts francophones relative à l’élimination de la violence à l’égard des femmes et des filles à Paris (France). Elle a permis de préparer la 57éme session de la Commission de la Condition de la Femme du 04 au 15 mars à New York (Etats-Unis d’Amérique).

La Note stratégique contribue ainsi au renforcement du Parlement ivoirien et lui permet de jouer son rôle dans la reconnaissance et l’application des lois fondées sur le genre telles que la CEDAW, la résolution 1325 de l’ONU, et aussi en votant des lois favorables à la promotion du genre; le Parlement est aussi outillé pour veiller à ce que le gouvernement adopte des politiques qui répondent aux besoins des hommes et des femmes.

De ce qui précède, l’on peut dire que l’appui d’ONU-Femmes a favorisé le leadership et la participation des femmes aux processus de développement nationaux à travers le renforcement des capacités de l’Assemblée Nationale, des institutions nationales impliquées dans l'adoption et / ou la mise en œuvre des politiques, lois et stratégies en outils d’intégration du genre dans leur travail.

**ii) la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics est adoptée**

Ce produit n’a pas été atteint car la loi sur les quotas pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions dans les sphères publics n’a pas été encore adoptée. En effet, en Côte d’Ivoire, l’une des faiblesses du cadre institutionnel de promotion de la participation équitable des hommes et des femmes aux postes de décision est l’absence de loi d’orientation sur la représentativité féminine (parité ou quotité du tiers). Un projet d’ordonnance instaurant un quota de 30% de femmes au Parlement et une deuxième ordonnance visant à accroître la représentation des femmes dans l’administration publique est en cours d’élaboration. Le processus d’élaboration se poursuit. Ainsi, bien qu’aucune disposition légale en Côte d’Ivoire n’interdit la participation des femmes dans les instances de décisions et dans les partis politiques, et que le principe d’égalité des sexes soit prescrit dans toutes les lois, les pratiques en matière politique attestent que l’égalité formelle proclamée dans les textes les plus fondamentaux est insuffisamment traduite dans les faits.

Néanmoins, au titre de résultats en termes de réalisations, l’on peut noter l’appui d’ONU-Femmes au Ministère de la Famille, de la Femme et de l’Enfant et des organisations féminines (COFEMCI-REPC) à l’adoption et à la mise en œuvre de réformes constitutionnelles, juridiques et politiques relatives à la loi sur les quotas. Dans cette veine, un dialogue a été instauré entre les organisations des femmes et les femmes parlementaires. Leurs capacités ont été renforcées et elles ont obtenu un appui financier dans le cadre des élections législatives. De même, des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de favoriser l’implication des femmes aussi bien du milieu urbain que du milieu rural au processus électoral sont menées.

Aussi, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ONU-Femmes a financé un voyage d’étude (d’immersion) des Parlementaires Ivoiriens au Sénégal qu’ils puissent s’imprégner de l’expérience Sénégalaise en matière de loi de parité homme/Femme. La délégation ivoirienne comptait 18 participants : 12 députés, dont 8 femmes et 4 hommes, 3 administrateurs parlementaires (1 homme et 2 femmes) ; et 3 membres du personnel Onusien, dont 2 femmes et un homme. Ce voyage a permis a permis  la mise en place du Caucus des femmes Parlementaires de Côte d’Ivoire (FEMPACI). Le FEMPACI a pour  objectifs de renforcer  la solidarité entre les femmes députées, quelque soit leur obédience politique ; contribuer à la réconciliation et au renforcement de l’union nationale ; contribuer à l’initiation de lois favorables à l’égalité des sexes et à la révision de lois discriminatoires ; promouvoir la participation des femmes dans toutes les instances décisionnelles.

Ce voyage a aussi favorisé l’organisation des discussions parlementaires sur les enjeux des questions de Genre et la responsabilité des Parlementaires au sein des groupes parlementaires et des commissions ; l’initiation des propositions de lois en vue de la promotion du Genre et de la lutte contre les VBG ; et une loi spécifique sur la lutte contre les VBG. Les Parlementaires formés ont reconnu l’importance et l’influence potentielle de leurs fonctions dans l’élaboration et le vote des lois. Cette nouvelle dynamique observée au sein des groupes parlementaires et des commissions a été opérée parce que l’appui d’ONU-Femmes a ciblé les acteurs susceptibles d’amorcer le changement au niveau normatif. Cette approche dénote de la théorie du changement, qui impose de cibler les acteurs déterminant dans les processus d’élaboration de lois et de textes législatifs.

Cette activité de renforcement des capacités des Parlementaires contribue aussi au développement du leadership et la participation des femmes à la vie politique.

Bien qu’étant inscrit dans l’axe stratégique 2, cet objectif touche aussi l’objectif 1 du cadre de résultats d’ONU-Femmes en matière de développement *« renforcer l’autorité et la participation des femmes »*  dans la mesure où il consiste à évaluer la représentation des femmes dans les partis politiques et leur participation à la prise de décisions politiques, du niveau national au niveau local, et leur influence dans d’autres domaines de la participation citoyenne.

Dans cette même veine, la Note stratégique a appuyé l’institutionnalisation de la dimension genre en Côte d’Ivoire par l’amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels. A cet égard, ONU-Femmes a accompagné la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur du genre à travers notamment l’élaboration du premier annuaire du COCOFCI intitulé Compendium des Compétences Féminines, Tome 1 : Femmes cadres avec expériences professionnelles. C’est un outil important qui vient combler un vide informationnel en termes d’identification des femmes et qui sert de base pour promouvoir la participation des femmes aux instances de décision. Il s’agit d’une grande avancée qui a été réalisée dans l’institutionnalisation et la pérennisation des services destinés aux femmes lorsque cet outil (annuaire) sera formellement adopté par les autorités administratives et politiques. La base de données du COCOFCI est utilisée par certaines structures pour effectuer des nominations et recrutements de femmes à certains postes de décision. Ainsi, l’appui d’ONU-Femmes favorise la prise en compte de la dimension genre pour une gouvernance plus inclusive et participative. Il contribue à la réduction des disparités liées au genre et au renforcement de la participation des femmes au développement qui sont essentielles non seulement pour la construction d’une société juste, mais constitue aussi une condition préalable pour instaurer durablement la stabilité politique, sociale, économique, culturel et environnemental entre les communautés vivant en Côte d’Ivoire. En effet, l’expression des femmes, leur présence à des postes de responsabilité, leur participation et leur représentation sont des moyens importants de parvenir à leur autonomisation.

Cet appui d’ONU-Femmes contribue également au renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. Le compendium contribue à la lutte contre le chômage par l’insertion socioprofessionnelle des femmes. Ainsi, elle contribue par ricochet à la lutte contre la pauvreté et l’exclusion des femmes. L’appui d’ONU-Femmes a favorisé la demande de réplication du compendium dans des pays tels que le Bénin.

De ce fait, la Note stratégique est parvenu à exploiter l’axe des résultats en termes d’égalité des sexes en faveur du changement et contribuant ainsi au processus national de réforme en matière de genre et faisant progresser les objectifs d’égalité entre sexes. Dans ce cadre, l’on peut évoquer, bien qu’on ne peut considérer *ipso facto* comme un effet direct de la Note stratégique, la grande avancée qui a été réalisée dans l’institutionnalisation des services rendus aux femmes et la représentativité des femmes lorsque le Gouvernement à travers le Ministère de la Défense a formellement ouvert le concours de la gendarmerie aux femmes, concours précédemment réservé exclusivement aux hommes) et permettre la dotation des effectifs de ce corps en ressources féminines,

Les résultats de ces activités contribuent dans des conditions très satisfaisantes au respect, d’une part, de la deuxième Constitution de la Côte d’Ivoire qui consacre l’Egalité des sexes et les droits civiques et politiques de tous et de toutes[[2]](#footnote-2), reflétant ainsi une volonté politique clairement lisible ; et d’autre part à la réalisation de l’un des points d’ancrage pour l’administration des principes de bonne gouvernance dans l’exercice du pouvoir d’Etat, tels que valorisés par le Président de la République dans son programme de gouvernement: « *Les nominations aux postes gouvernementaux et aux postes à responsabilité dans la fonction publique seront opérées sur la base de critères de mérite, en veillant toutefois à un certain équilibre géographique. Toutes les compétences, de l'ensemble des partis politiques et de la société civile, seront les bienvenues, pour autant que l'intégrité et la loyauté de ceux qui proposeront de se mobiliser n'aient jamais été prises en défaut.* » (Cf. Chapitre I : Rassemblons la nation ; paragraphe 3) ; et à l’appui à la Côte d’Ivoire qui s’est résolument engagée dans des mesures d’ordre politique, législatif et administratif pour assurer la promotion de l’égalité entre les sexes : la plupart des conventions internationales et régionales proclamant l’Egalité en dignité et en droits de tous les êtres humains, : la déclaration universelle des droits de l’homme, la convention relative à l’élimination de toutes formes de discriminations à l’égard des femmes (CEDEF 1995), le protocole à la charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme (Maputo, 2003), et le protocole facultatif de la CEDEF (2013), la plateforme d’action de Beijing, exhortant à une participation juste et équilibrée des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

**iv) Au moins 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 sont mises en œuvre**

Ce résultat n’a pas été atteint car moins de 50% des recommandations clés du rapport du CEDEF 2011 ont été mises en œuvre dans la période 2012-2013. En effet, selon les informations collectées, le taux de mise en œuvre des recommandations de la CEDEF est de 24%.

**Tableau 2: Etat d'avancement des activités de la feuille de route**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| COMPOSANTES DE LA FEUILLE DE ROUTE | ACTIVITES REALISEES | | ACTIVITES NON DEMARREES | ACTIVITES EN COURS |
| NOMBRE | TAUX D'EXECUTION |
| Composante 1: (09 activités) | 2 | 22.22% | 7 | 0 |
| Composante 2: (10 activités) | 2 | 20% | 2 | 6 |
| Composante 3: (06 activités) | 1 | 16.67% | 0 | 5 |
| Composante 4: (17 activités) | 6 | 35.29% | 11 | 0 |
| Composante 5: (08 activités) | 1 | 12.5% | 6 | 1 |
| Total | 12 | 24% | 26 | 12 |

**Tableau 3:** **Matrice d'action de la CEDEF**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ACTIVVITES | ACTIONS REALISEES | ACTIONS NON REALISEES |
| **Composante 1** :**vulgarisation et diffusion de la CEDEF, des recommandations générales du comité, du rapport national et des autres textes pertinent auprès des décideurs et des populations.** | | |
| 1.1.1 Organiser un séminaire gouvernemental |  | X |
| 1.1.2 Organiser une session d'information des parlementaires et des conseillers économiques et sociaux. |  | X |
| 1.1.3 Organiser un séminaire de renforcement des capacités des Parlementaires | X |  |
| 1.1.4 Organiser 10 Mission conjointes d'information et de sensibilisation avec les députés sur le terrain |  | X |
| 1.1.5 Produire 15 PAD en français et en langues locales à l'attention des radios de proximité |  | X |
| 1.1.6 Tenir des stands de promotion et des panels d'échanges sur la CEDEF et ses suites à l'occasion des journées statuaires de la Femmes (JIF,16 jours d'activisme, JMFR) |  | X |
| 1. 1.7 Organiser des activités d'information et de renforcement des capacités des OSC, dans les 5  grandes régions du pays |  | X |
| 1.1.8 Organiser des activités d'information et de renforcement des capacités du personnel judiciaire, médical, de la police et des travailleurs sociaux dans les 5 grandes régions du pays. |  | X |
| 1. 1.9 Organiser deux séminaires de renforcement  des capacités des radios de proximité. | X |  |
| **Composante 2 :Renforcement législatives, juridiques et application effective des lois et règlements** | | |
| 2. 1. 1 Achever la Révision du Code pénal, du Code de procédure pénal et de la loi n098-757 pour: définir le viol, réprimer toutes les formes de violences sexuelles, élargir la dépénalisation de l'avortement aux IVG, l'inceste et le viol |  | X |
| 2.1.2 Achever le processus de Révision du Code des personnes et de la famille |  | X |
| 2.2.1 Adopter une loi générale sur les VBG |  | X |
| 2.2.2 Faire le plaidoyer en vue de l'adoption d'une loi sur les personnes vivant avec le VIHlSIDA | X |  |
| 2.2.3 Réaliser une étude sur les travailleurs et travailleuses domestiques |  | X |
| 2.2.4 Faire le plaidoyer pour l'adoption d'une loi sociale relative aux travailleurs et travailleuses domestiques |  | X |
| 2.3.1 Faire le plaidoyer pour la ratification des traités suivants: (i) OIT no 189 ; (ii) protection des droits de tous les travailleurs migrants; (iii) contre disparitions forcées; (iv) droits des personnes handicapées; (v) criminalité transnationale; (vi) protocole sur la prévention, la répression de la traite  des personnes |  | X |
| 2.4.1 Prendre les textes d'application de toutes les lois en vigueur |  | X |
| 2.4.2 Prendre les textes d'application des nouvelles lois |  | X |
| 2.5.1 Adopter une loi sur le quota de 30% de femmes dans les institutions étatiques, aux postes électifs et dans le privé |  | X |
| **Composante 3: renforcement des structures de prise en charge et les capacités des acteurs de lutte contre les VBG y compris les pratiques traditionnelles néfastes** | | |
| 3.l. 1 faire le plaidoyer en vue de l'instauration de La gratuite du certificat médicale en matière de violences sexuelles | X |  |
| 3.1 .2 Rendre disponibles les stocks de kit PEP dans toutes les structures sanitaires de la Côte d’Ivoire |  | X |
| 3.1.3 Assurer la réinsertion en famille, dans les communautés et la réintégration économique et scolaire des survivants | X |  |
| 3.2.1 Organiser 02 séances de sensibilisation sur les stéréotypes de Genre à l'attention des hommes et femmes des médias et des professionnels de la publicité | X |  |
| 3.2.2 Organiser 3 séminaires de formation dans les écoles de formation du personnel judiciaire, médical et des travailleurs sociaux |  | X |
| 3.2.3 Organiser 2 ateliers de formation à l'attention des organisations de jeunesses | X |  |
| **Composante 4: Coordination et suivi évaluation de la mise en œuvre de la CEDEF** | | |
| 4.1.1 Présenter une communication en Conseil des Ministres; |  | X |
| 4.1..2 Présenter la feuille de route de la CEDEF au Groupe Thématique Genre (qui assurera la coordination) | X |  |
| 4.1.3 Organiser une réunion du Comité de suivi de la feuille de route (Groupe de travail de Bassam) |  | X |
| 4.2.1 Organiser un séminaire de renforcement des capacités des DAAF et du personnel financier des Ministères techniques | X |  |
| 4.2.2 Effectuer le plaidoyer auprès du Gouvernement et des partenaires pour renforcer les ressources financières du MSFFE |  | X |
| 4.2.3 Elaborer des projets d'investissement à soumettre au PIP | X |  |
| 4.3.1 Assurer le suivi et l'évaluation des Cellules Genre | X |  |
| 4.3.2 Organiser un séminaire de présentation et de suivi des recommandations de l'évaluation des Cellules Genre | X |  |
| 4.3.3 Organiser deux séminaires de renforcement des capacités en Genre des Cellules genre | X |  |
| 4.3.4 créer un prix qui récompense les meilleures Cellules Genre |  | X |
| 4.4. 1 Organiser une réunion de concertation, de gestion et d'évaluation de la feuille de route par trimestre |  | X |
| 4.4.2 Organiser une réunion de coordination de la mise en œuvre de la feuille par semestre |  | X |
| 4.4.3 Organiser 10 missions de suivi et évaluation sur le terrain |  | X |
| 4.4.4 Produire et diffuser 5 rapports semestriels |  | X |
| 4.4.5 Evaluer et débriefer le plan de communication |  | X |
| 4.5.1 Diffuser les rapports et compte rendu d'activité auprès de l'ensemble des partenaires d'exécution |  | X |
| 4.5.2. Partager les rapports d'activité et l'état d'avancement du projet avec le Comité de la CEDEF |  | X |
| **Composante 5: Plan de communication de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du comite de la CEDEF** | | |
| 5.2 Faire 10 passage à l'émission « matin bonheur» sur RTl 1 |  | X |
| 5.3 Assurer la visibilité des activités de la feuille de route sur le site Web du MSFFE, du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires d'exécution |  | X |
| 5.4. Redynamiser le partenariat avec le Réseau des hommes et femmes des média mise en place dans le cadre du PNA-R1325 |  | X |
| 5.5 réaliser et diffuser 03 interviews sur la feuille de route dans 03 organes de presse écrite |  | X |
| 5.6. Produire des émissions débats radios/télévisées sur les mesures législatives et réglementaires pour la mise en œuvre de la CEDEF en Côte d'Ivoire |  | X |
| 5.7 Produire 3000 supports de communication sur la CEDEF | X |  |
| 5.8 Organiser des points de presse trimestriels sur la mise en œuvre des activités de la feuille de route |  | X |

Cependant, l’appui d’ONU-Femmes a permis l’élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre des recommandations du comité de la CEDEF (2012-2014). Par ailleurs, la Note stratégique a permis de réaliser un plaidoyer auprès des autorités nationales, ce qui a contribué à la modification de quatre (4) articles de la loi sur le mariage contenue dans le code des personnes et de la famille, matérialisée par la promulgation depuis janvier 2013 de la loi 2013-33 du 25 janvier 2013 portant abrogation de l’article 53 et modification des articles 58,59, 60 de la loi n°64-375 du 07 octobre 1964 relative au mariage, telle que modifiée par la loi 83-800 du 02 août 1983. Il faut noter que des actions sont menées par les ONG en vue de la vulgarisation de la CEDEF (commémoration des journées dédiées à la femme; la formation des leaders communautaires sur les droits de la femme...)

**v) La CEDEAO est appuyée dans la mise en œuvre des accords qui adressent la question des violences contre les femmes**

ONU-Femmes a apporté un appui substantiel pour la mise en œuvre de la résolution A/RES/67/146 des nations unies interdisant les MGF dans le monde. Un appui technique et financier a été engagé à travers l’organisation de la réunion sous régionale de plaidoyer de haut niveau par la FONDATION DJIGUI et qui a vu la participation de 14 pays de la CEDEAO sur 16 initialement invités, soit 87,5%.

L’activité qui, initialement, visait à faire un plaidoyer pour l’adoption de la résolution des nations unies interdisant les MGF dans le monde, a été modifiée à la suite de l’adoption de ladite résolution (A/RES/67/146) le 20 décembre 2012. Elle consistait désormais à faire le plaidoyer pour la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies interdisant les MGF dans le monde. La réorientation de l’objectif initial de l’atelier a été faite de façon conjointe par la FONDATION DJIGUI et ONU-Femmes.

Outre l’organisation de l’atelier, des campagnes de sensibilisation (10) des populations sur la nouvelle résolution des Nations Unies interdisant les MGF ont été organisées. Selon le rapport d’animations communautaires dans des mosquées de la ville d’Abidjan de l’ONG (2013), les activités de sensibilisation ont permis de toucher 1380 personnes, soient 990 hommes et 400 femmes (Mosquée Salam du Plateau - Mosquée OMOCI Adjamé - Mosquée Al Quaoussar Treichville ; Mosquée Massarana Marcory ; Mosquée As Haboulquaf Koumassi ; Grande Mosquée de Port Bouët ; Mosquée An Nour Riviéra 2 ; Mosquée Aghien Cocody 1 ; Mosquée Fitya Abobo).

En termes d’effet catalytique, l’appui d’ONU-Femmes au plaidoyer de haut niveau pour la mise en œuvre de la résolution des nations unies interdisant les MGF dans le monde a permis d’élaborer la stratégie de collaboration sur les pratiques traditionnelles des MGF entre la Commission de l’Union Africaine (CUA), le comité des experts africains sur les droits et le bien-être de l’enfant (CEADBE), la Commission Economique pour l’Afrique (CEA), le Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Comité Inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants (CI-AF). L’on note également que l’atelier a permis la remise officielle de la résolution aux autorités nationales (Président de la République, Président de l’Assemblée Nationale).

**iv) les victimes de violences sexuelles ont accès à la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire.**

Dans le cadre de la Note stratégique, des activités ont été mises en œuvre à Abidjan (Abobo, Yopougon) et dans l’Ouest (Duekoué) afin de combler les lacunes sur le plan des services de prise en charge des VS. Les services sont la prise en charge psychologique, juridique et judiciaire. Cet objectif a été développé à travers le PRDF mis en œuvre par des partenariats avec WANEPCI (mobilisation sociale), IRC (psychosociale), AFJCI (juridique et judicaire). Ce projet a reçu l’appui financier de la Commission Européenne.

L’évaluation révèle que les résultats atteints aux termes de la mise en œuvre du projet sont mitigés. En effet, l’appui d’ONU-Femmes devrait permettre une prise en charge holistique (psychosociale, juridique et judiciaire) des VVS. Mais, les résultats de l’évaluation montrent que cela n’a pas été effectif. Ainsi, sur trois services de prise en charge initialement prévus pour les VVS, seulement un (1) a été effectivement rendu : la prise en charge juridique. A ce niveau, 67 dossiers des survivantes sur 70 soit, 95,71% ont été constitués et transmis à la commission spéciale d’enquête, selon le rapport d’évaluation finale PRDF. L’évaluation note qu’il s’agit d’un résultat satisfaisant enregistré (même si l’objectif de 70 victimes n’a pas été atteint) grâce à la Note stratégique d’ONU-Femmes dans la mesure où plusieurs études montrent que les femmes n’ont pas réellement accès à la justice en Côte d’Ivoire. Selon le rapport de la CEDEF, *« malgré l’existence de la législation générale sur les violences faites aux femmes, les cours et tribunaux ivoiriens connaissent ou enregistrent très rarement des affaires relatives aux violences basées sur le genre en raison de la rareté, voire l’absence de plaintes de la part des victimes et de leurs familles[[3]](#footnote-3) ».* L’évaluation relève qu’il n’y a pas eu de prises en charge psychosociale, médicale et judiciaire des VVS. Les survivantes (80,59%) ont seulement bénéficié d’une expertise médicale, et 76,11 % ont suivi en moyenne 4 séances de PEC psychologique de la part d’AFJCI. Le projet n’a pas favorisé une prise en charge holistique des VVS. Cette situation s’explique, en partie, par la défaillance d’IRC qui avait en charge ce volet. Selon nos informateurs, IRC n’a pas obtenu d’appui financier dans le cadre du PRDF, car cette ONG bénéficiait déjà d’un financement de la Commission de l’Union Européenne pour mener des activités de prise en charge similaires. Le manque d’implication active de l’UE dans la gestion du PRDF par ONU-Femmes n’a pas permis de trouver une solution au problème soulevé par IRC. La prise en charge médicale a été rendue difficile du fait que les cas de viols signalés remontaient à plusieurs mois en arrière avant la mise en œuvre du PRDF. Aussi, l’assistance judiciaire aux VVS n’a pas eu lieu. En effet, aucun procès n’a pas été tenu. Les vacances judiciaires ont été évoquées comme la raison principale.

**Graphique 3 : Prise en charge des VVS**

Le PRDF n’ a pas prévu de prise en charge socioéconomique des survivantes. L’évaluation a montré que ce service constitue un réel besoin exprimé par les survivantes. L’appui d’ONU-Femmes a même créé une demande en service (prise en charge économique) des VVS. En effet, la prise des ARV (prise en charge médicale) par les victimes atteintes du Vih/Sida, exigeait une bonne alimentation préalable. Certaines survivantes rencontraient des difficultés pour s’alimenter car, ayant perdu leurs activités socioéconomiques du fait de la crise, elles étaient démunies économiquement. A ce niveau, l’on peut dire que la capacité limitée d’ONU-Femmes à pratiquer une analyse contextuelle a constitué une lacune de ce volet prise en charge des VVS, qui a amoindri la pertinence globale du PRDF. Cette intervention aurait gagné à jouir de la capacité à pratiquer une analyse situationnelle afin d’identifier les besoins et problèmes des survivantes qui, en termes de fourniture de services de qualité aux VVS, amoindrissent la viabilité de intervention.

Néanmoins pour palier cette insuffisance, le PRDF a mis en place un système de coordination avec d’autres acteurs et fournisseurs de services (référence et contre-références), notamment à travers les réunions de plateformes de lutte contre les VBG afin garantir une assistance holistique conforme aux standards internationaux.

Une autre difficulté relevée est le problème de l’identification des survivantes sur le terrain. A ce niveau, certaines survivantes, préalablement identifiées dans la base de données, n’étaient plus présentes dans les localités pendant la mise en œuvre (déplacement, décès). De même, la plupart des auteurs des cas de viols signalés n’étaient plus présents dans les localités du projet pendant la mise en œuvre des activités. Cette situation s’explique par le fait que le projet a été mis en œuvre de septembre 2012 à décembre 2013, alors que les violences sexuelles considérées dans le cadre de ce projet remontent à décembre 2010 et avril 2011, d’où un écart temporel de plus d’un an. Les auteurs, les victimes, les preuves ayant presque disparus. Ce qui rendait difficile la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes. Aussi, l’absence d’un mécanisme de protection des victimes, les pesanteurs socioculturelles, n’ont pas favorisé l’identification des auteurs par les survivantes. Cette identification des auteurs constitue une condition indispensable à la prise en charge juridique et judiciaire (condamnation des auteurs).

Au niveau de la prise en charge juridique des VBG, les résultats atteints contribuent dans des conditions très satisfaisantes à la réalisation de l’un des cinq axes stratégiques retenus par la politique sectorielle adoptée en Conseil des Ministres le 6 juin 2013 qui vise l’amélioration de l’accès équitable aux services de la justice pour tous.

**v) les capacités des associations et des coopératives des femmes pour prévenir les violences basées sur le genre sont renforcées**

La Note stratégique a permis l’acquisition des connaissances pour la mise en place et la gestion des cases de la paix. Ce résultat a été atteint à travers l’organisation d’un voyage d’étude, dans le cadre de la coopération sud-sud. A ce niveau, ONU-FEMMES Côte d’Ivoire a organisé une mission de partage d’expériences au Rwanda à laquelle a pris part AFJCI.

De même, 12 rencontres d’échange et de partage avec les leaders communautaires et religieux (Chefs de terre, Garants de la tradition, Notables, Présidents d'associations de jeunes, présidentes d'association de femmes, Chefs religieux) sur la législation en matière d’égalité entre les sexes en vigueur en Côte d’Ivoire ont été organisées par ONEF; 3000 femmes ont été informées et formées sur leurs droits économiques, sociaux et culturels (accès à la terre, indépendance économique, santé etc.) dans le cadre du projet « contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois départements de Côte d’Ivoire financé par le Fonds de l’Egalité du Genre.

Les femmes et les organisations féminines à base communautaires contribuent à la prévention et à la gestion pacifique des conflits dans un environnement de plus en plus protecteur et sécurisé. En 2013, il est donné d’observer que des efforts de cohabitation pacifique ont été faits et ont donné quelques résultats positifs, comme souligné par une participante aux groupes de discussion à l’ouest, qui note que : «*Sur les marchés, on fait déjà notre réconciliation à notre manière entre femmes…….Sur les marchés, on est donc obligées de se frotter les unes aux autres, de se parler et d’échanger »[[4]](#footnote-4)*.

**vi) la Police et la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally sont mieux équipés pour adresser la question des violences à l’égard des femmes.**

Au moment de la mise en œuvre de la Note stratégique, des agents de la Police et de la gendarmerie dans les Districts d’Abidjan et du Moyen Cavally ont indiqué qu’ils ne disposaient pas de suffisamment d’information sur la question des droits de l’Homme, de prise en charge des violences sexuelles et qu’ils éprouvaient de la difficulté à exercer efficacement leur fonction en ce qui concerne les violences sexuelles. La question des droits de l’Homme, de la prise en charge des violences sexuelles, des droits des enfants, s’est classée au premier rang des besoins des agents relevés lors des consultations menées dans le cadre du PBF. Afin de combler ces besoins, des initiatives ont été déployées par ONU-Femmes pour offrir des services liés au renforcement des capacités des agents de la Police et de la gendarmerie. A la suite de ces activités de formation, les agents de la police et de la gendarmerie ont vu leurs connaissances des VBG améliorées. Le personnel de la police et de la gendarmerie formée a reconnu l’importance et l’influence potentielle de leurs fonctions dans la gestion de la question des violences à l’égard des femmes. Les agents interrogés ont évoqué l’impact personnel que les activités de renforcement de capacités ont eu sur leur vie, les aidant à mieux comprendre le genre et les conduisant à prendre des initiatives en faveur de la prise en charge des VVS. Les policiers ont été formés sur les infractions au genre, le viol, le mariage précoce, le mariage forcé, les MGF. *« Avant la formation, les policiers pensaient que le genre concernait uniquement la femme, la relation homme-femme. Mais grâce à la formation, nous avons eu des notions sur le genre; en effet, sans formation, on trouvait le mariage précoce normal sur le plan coutumier. Mais avec la formation, j’ai fait arrêter un vieux de plus de 50 ans qui avait épousé une fille de 13 ans à Williams-ville, le vieux a pris un an de prison et le complice 6 mois »*. **(EI, Commissaire du 11 ème Arrondissement, Abobo)**

Les personnes ayant participé aux interventions de renforcement des capacités ont estimé que l’approche était efficace et qu’elle avait permis de changer les attitudes et comportements à l’égard des victimes de violences sexuelles et de susciter des engagements. En effet, le respect des droits des victimes, l’accueil et l’écoute dans les commissariats de police et de gendarmerie se sont considérablement améliorés. L’on note une prise de conscience des méfaits des VBG par les agents de la police, comme le signifie un policier de police à Abobo: « *je pensais que les MGF étaient des normes sociales chez moi au village, on la pratique et je trouvais cela normale. Avec la formation sur les VBG, j’ai appris que cette pratique est néfaste pour la femme »* ; **(EI, agent de police).**

Les agents ont revu leurs attitudes et perceptions vis-à-vis des survivantes de sorte que les VVS n’ont pas de craintes à venir porter plaintes dans les commissariats et brigades de gendarmerie en cas de violences sexuelles. Selon les informations recueillies, les taux de fréquentation des postes de police et de brigades de gendarmerie ont nettement évolué du fait de la qualité du service rendu aux victimes. En outre, à travers la formation, des points focaux genre ont été installés dans chaque commissariat de police et de brigade de gendarmerie. Cela a été rendu possible par le renforcement des capacités des agents de la Police et de la gendarmerie à travers un voyage effectué au Rwanda organisé par le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l’Enfant en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et les partenaires techniques du PRDF, pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de mise en œuvre de projets de lutte contre les violences basées sur le genre ; la conférence internationale sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin aux violences faites aux femmes à laquelle ont pris part 2 officiers de la police ivoirienne, à Bujumbura au Burundi à l’initiative d’ONU-FEMMES ; la formation de 278 Policiers (209 hommes et 69 femmes) et 118 gendarmes sur 8 thématiques et disposent d’outils nécessaires à l’accomplissement de leurs différentes tâches au quotidien en matière de Droit de l’Homme, Déontologie, Police de proximité, Constat d’accident, Prise en charge des violences sexuelles, Droit des enfants, Andragogie organisée avec l’appui de l’ONUCI (Civil Affairs, UNPOL, DDH, Child Protection, Gender,) ONU-FEMMES, UNICEF, OHCHR et du PNUD.

**vii) les cases de la paix sont supportées par les leaders communautaires, religieux, les femmes et les hommes.**

L’appui d’ONU-Femmes a contribué à la lutte contre les VBG à travers l’installation de 5 cases de la paix à Abobo, Danané, Duékoué, Man et Yopougon. Elles ont atténué le risque de rejet et de stigmatisation de la communauté à l’égard des VVS. Les activités des cases de la paix ont permis la fréquentation régulière des centres sociaux par les communautés en général et les VVS en particulier à travers les séances de sensibilisation. A ce niveau, 223 séances de sensibilisation ont été réalisées (26 de grands groupes et 197 focus groups) et ont permis de toucher 18.092 personnes dont 4.608 hommes et 13.484 femmes[[5]](#footnote-5). Les animatrices ont reçu dans leurs locaux 2.829 personnes dont 827 hommes et 2002 femmes. Dans le cadre du mécanisme de référencement existant 322 (11,38%) cas de VBG ont été référés vers les acteurs de prise en charge dont les Centres Sociaux, les agents d’IRC, le CEFM et les Centres de Santé.

Ainsi, la confiance des victimes s’est vue renforcer. A travers l’écoute *(une sorte de catharsis)* les survivantes sont soulagées moralement car elles arrivent à exposer leurs problèmes. Elles ont été restaurées moralement. Les activités menées dans cet axe stratégique ont permis de lever plusieurs obstacles à l’accès aux programmes et aux services de prise en charge des VVS, notamment en levant des barrières socioculturelles et en brisant le silence qui constituent des blocages à la dénonciation des cas de viols. Elles arrivent désormais à vivre avec le traumatisme causé par la violence sexuelle. Comme le souligne une survivante *« lorsque j’ai été violé, je suis tombé enceinte. Et quand j’ai accouché, je n’aimais pas mon bébé ; j’avais voulu le jeter parce que tous jours quand je le vois, je me rappelle de ce qu’on m’a fait. Avec les conseils des animatrices des cases de la paix, j’accepte aujourd’hui la présence de mon enfant qu’avant ».* **(EI, survivante, Abobo)**

La mise en œuvre de cette activité participe également au renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire. Les cases de la paix ont développé le leadership des femmes en ce sens qu’elles ont favorisé l’expression des femmes, leur présence à des postes de responsabilité (gestion de ces cases), et leur représentation qui constituent des moyens importants pour parvenir à l’autonomisation et à la réalisation de leurs droits. Dans le cadre du projet, quinze (15) animatrices des 5 cases de la paix ont été formées sur les thématiques de protection de la femme (droits des femmes, gestion et prévention des conflits, VBG) et les techniques de communication et mobilisation communautaire. Aussi, les hommes, qui traditionnellement ne dénonçaient pas les violences subies au sein du couple, soit par ignorance ou par honte, ont commencé à fréquenter les cases de la paix grâce aux campagnes de sensibilisations. Grâce aux activités des cases de la paix, les leaders religieux (imans) viennent s’imprégner des mécanismes de prise en charge des VVS. Dans ce sens, ceux-ci accompagnent parfois les membres de leurs communautés qui sont victimes de violences sexuelles.

La stratégie de la mobilisation communautaire de la case de la paix pour référer les cas de VBG vers les services adaptés est une bonne pratique qui doit être documentée. Elle a permis : i) d’établir une bonne collaboration avec les cliniques juridiques du projet PALAJ, ii) de divulguer les informations sur les services disponibles, iii) d’augmenter le taux de fréquentation des centres sociaux.

*« Par ailleurs, aux dires de l’autorité préfectorale de Danané et des 100% des 43 femmes participantes des focus group[[6]](#footnote-6) , les actions des animatrices des cases de la paix ont eu un effet positif sur la cohésion sociale dans la communauté et dans les foyers. Ces actions ont contribué à augmenter le leadership des femmes dans la communauté. Ces dernières prennent de plus en plus la parole en assemblée lors des réunions et au cours des séances de sensibilisation. Cette expérience doit faire l’objet d’une documentation en tenant compte des statistiques et des changements visibles chez les femmes dans la communauté »*. **(Rapport évaluation finale PRDF)**

**V-3-** 3-**Axe Stratégique III: Le renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire**

La Note stratégique a obtenu d’excellents résultats pour les effets directs n°1 et 2 de cet axe, notamment concernant  la prise en compte de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes dans les actions de la CDVR ;  la possibilité d’influence effective des défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes sur le processus de réconciliation et de réparation.

ONU-Femmes a apporté un appui au renforcement de la paix et de la réconciliation nationale en contribuant à la représentation accrue des femmes dans la prévention, la médiation et la gestion des conflits au niveau local et national. Grâce à l’appui d’ONU-Femmes, les organisations des femmes (la coalition des femmes de la paix de Duekoué par exemple) ont davantage de moyens et de possibilités d’influer sur le processus de paix dans cette localité du pays. L’appui d’ONU-Femmes a contribué à la conception des méthodes locales de médiation des conflits à Duekoué. De même, un autre résultat en termes de contribution est la prise en compte de la problématique hommes-femmes au niveau de la CDVR. La Note stratégique a influencé la conception de la politique de la CDVR dans le cadre de la réconciliation nationale en parvenant à faire en sorte que le genre soit présent dans les processus d’écoute et d’identification des victimes.

En ce qui concerne l’effet 1***« l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes sont prises en compte dans les actions de la CDVR* »,** 01 produit a été initialement planifié. Il a été réalisé (Renforcement des capacités de la CDVR pour planifier et mettre en œuvre ses interventions en prenant compte le genre).

Les résultats atteints à travers cette action sont très probants dans la mesure où, grâce au voyage d’échanges d’expériences organisé en Afrique du Sud à l’endroit des membres de la CDVR par ONU-Femmes, la Note stratégique a influencé la conception du processus technique de cette institution dans la mesure où elle est parvenue à introduire durablement l’insertion de références au genre (intégration des indicateurs de genre) dans les outils de travail et le renforcement de l’organisation et le fonctionnement de la CDVR par la prise en compte de la question du genre dans la stratégie de mise en œuvre des activités. Les résultats sont perceptibles à travers le renforcement de la sous commission genre au niveau de la CDVR; la mise en place d’une commission de protection des victimes, la prise en compte du genre dans les formulaires de questionnement des victimes et des auteurs selon le genre. Ainsi, grâce à l’appui d’ONU-Femmes, les femmes sont prises en compte dans le mécanisme de consolidation de la paix (CDVR) en ce qui concerne la prise de décision, l’élaboration des stratégies et leur mise en œuvre.

Cet appui apporté par ONU-Femmes a permis d’observer un effet catalytique. A ce niveau, le renforcement des capacités des membres de la CDVR par ONU-FEMMES a emmené d’autres structures notamment l’ONUCI, ICTJ a organisé des formations à l’endroit du personnel de la CDVR.

Au niveau de l’effet 2 **« *les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation »,*** 04 produits ont été initialement planifiés. Toutes ces 04 produits ont été effectivement réalisés, soit 100% : ( i) Renforcement des capacités techniques des défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes en résolution des conflits et consolidation de la paix dans les zones du projet IRF/PBF » ii) Renforcement des capacités des acteurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders pour faire le plaidoyer pour la participation effective des femmes dans les mécanismes de réconciliation et de résolution des conflits, les dialogues communautaires dans la prévention des conflits sont participatifs et prennent en compte les besoins et intérêts des femmes; ii) Renforcement de la participation des défenseurs de l’égalité des sexes et des femmes leaders communautaires dans les sphères de prise de décision.

A travers les actions menées, les femmes et les organisations féminines à base communautaires sont devenues des vecteurs de paix et contribuent de façon effective à la prévention et à la gestion pacifique des conflits dans leurs localités respectives. La Note stratégique a eu des produits sous cet effet direct en renforçant la capacité des défenseurs de l’égalité des sexes à influencer le processus de réconciliation et de réparation et à établir des partenariats avec des responsables administratifs et politiques, des partenaires techniques et financiers et les ONG internationales. L’évaluation a relevé que des avancées notables ont été faites en termes de réconciliation, cohésion sociale et de cohabitation pacifique et ont donné des résultats positifs, comme souligné par la Présidente des femmes de la Coalition de la paix de Duékoué à l’ouest, qui note que : «*avant, on ne pouvait pas sortir ; à partir de 14 h, les rues sont vies ; les femmes ne pouvaient pas aller au marché ; maintenant, on peut sortir ; on peut aller tranquillement faire le marché ; on peut sortir pour manger au « carrefour ».*

Ces résultats ont été atteints dans le cadre de l’appui à la coalition des femmes pour la paix de Duekoué. A travers les actions de la coalition des femmes de la paix à Duékoué, des progrès importants ont été réalisés en faveur de la cohésion sociale et de la réduction des conflits intercommunautaires à travers la réalisation d’activités intercommunautaires de cohésion sociale (formation de 20 messagères de la paix; 15 campagnes de sensibilisation...), (rapports d’activités, ODAFEM). Les défenseurs de l’égalité du genre et les leaders communautaires femmes influencent effectivement le processus de réconciliation et de réparation.

Les interventions d’ONU-Femmes sont parvenues à introduire et à imposer durablement la prise en compte des organisations féminines dans les instances de décision en matière de paix et de cohésion sociale. Ainsi, l’impact le plus saillant est la reconnaissance locale acquise par la Coalition des femmes de la paix. En fait, la Coalition a un ancrage institutionnel au niveau administratif et politique. Elle est devenue le mandaté de la Préfecture vis-à-vis des problématiques de cohésion sociale. Les femmes de la coalition font partie des instances préfectorales, sous préfectorales de résolution des conflits. Les femmes sont devenues incontournables dans le processus de réconciliation et de paix à Duekoué et dans d’autres localités du pays. C’est fort des actions menées sur le terrain en faveur de la paix, par exemple, que la coalition des femmes pour la paix s’est vu octroyer une place dans les instances de dialogue communautaire formelles. Les actions de plaidoyer menées auprès d’acteurs politiques influents, ont également joué un rôle important dans la création d’un climat d’apaisement nécessaire à la construction de la paix. L’appui apporté par ONU-Femmes aux femmes de la coalition a permis de donner plus de poids à leurs voix dans le processus de paix et de cohésion sociale, alors qu’elles étaient peu représentées dans les négociations directes.

Ce résultat atteint est corroboré par la mise à disposition d’un foyer des femmes, d’un bureau à la coalition des femmes par la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d’Ivoire. La coalition fait partie de la plateforme de lutte contre les VBG à Duekoué. Les femmes de la coalition participent aux activités de la CDVR dans le cadre de la réconciliation. L’appui d’ONU-Femmes a eu un effet catalytique dans la mesure où la coalition est désormais appuyée par toutes les ONG nationales, internationales, les partenaires au développement pour mettre en œuvre des activités de paix et de cohésion sociale (SFCG, CROIX ROUGE, USAID, WANEP). Dans ce cadre, l’appui d’ONU-Femmes a fait fonction de catalyseur, emmenant d’autres acteurs à concevoir des initiatives de renforcement des capacités et de projets parfaitement adaptés aux besoins de la coalition. Les actions portées par les femmes de la coalition de Duekoué en faveur de la paix ont constitué un signal fort pour leurs homologues des autres localités du pays (Bouaké, tabou, Daloa, Korhogo) ainsi que l’ensemble des acteurs politiques et administratifs pour une meilleure représentativité des femmes au niveau des comités locaux de paix et de cohésion sociale. Les autorités locales ont pris conscience que l’exclusion des femmes du processus de paix et leur absence dans les infrastructures de paix ont souvent entraîné des conséquences regrettables dans le domaine de la justice sociale, du développement et de la réconciliation nationale.

Les actions développées dans cet axe montrent la contribution d’ONU-Femmes à la concrétisation des engagements intergouvernementaux pertinents pris par la Côte d’Ivoire, notamment ceux liés au Programme d’Action de Beijing, à la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

**V-3-** 4-**Au niveau de la coordination des activités du Système des Nations Unies dans le cadre de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes**

L’objectif d’ONU-Femmes de conduire et coordonner les activités des Agences du Système des Nations Unies en matière de genre en Côte d’Ivoire n’a pas été effectif pendant la période 2012-2013. En effet, bien qu’ONU-Femmes CI ait le mandat de coordonner les activités du Système des Nations Unies en matière de genre, l’évaluation montre que durant cette période, ONU-Femmes n’a pas exercé ce mandat de coordination en Côte d’Ivoire. ONU-Femmes n’a pas pris le *«lead»* de la coordination. Le cadre institutionnel de coordination des questions relatives à l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes au sein du SNU en Côte d’Ivoire repose sur un mécanisme de concertation dénommée le Groupe Thématique Genre et développement (GTG) créé en 2006. Il a pour objectif d’impulser une compréhension commune et des actions concertées des structures gouvernementales, des agences du Système des Nations Unies et des OSC en matière de genre en Côte d’Ivoire. Il favorise la cohérence, la synergie d’actions et permet d’éviter les doublons dans les activités, de mutualiser les énergies et les ressources, de faire des arbitrages.

La présidence du groupe thématique genre était assurée par l’UNFPA. Elle élaborait l’ordre du jour des réunions et convoquait les réunions. Le GTG est co-présidé par le MSFFE et UNFPA. ONU-Femmes assurait la vice-présidence. Cette fonction de vice présidence se traduisait par l’élaboration conjointe de l’ordre du jour des réunions convoquées par UNFPA et la rédaction conjointe des comptes rendus des réunions. Ainsi, l’ONU-Femmes n’a pas pris le contrôle et n’a pas favorisé une plus grande efficacité et la responsabilisation à l’échelle du système des Nations Unies au niveau national. En effet, elle n’est pas intervenue de façon systématique au sein du système des Coordonnateurs résidents pour coordonner une prise en compte efficace des priorités nationales, à l’échelle des organismes des Nations Unies, en élaborant des programmes conjoints et en intégrant l’égalité des sexes dans les principaux domaines d’action prioritaires des équipes pays, en promouvant les résultats des plans-cadres pour le développement relatifs à la problématique hommes-femmes. Aussi, ONU-Femmes n’a pu jouer l’une de ses fonctions principales qui est de servir de pôle ou de centre rassemblant les connaissances et les expériences de tous les organismes du Système des Nations Unies dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation de la femme, et d’informer les agences du système des Nations Unies sur les nouvelles résolutions prises au niveau des Nations Unies relatives à la problématique du genre.

Le non exercice de son mandat de coordination du GTG peut s’expliquer par au moins deux raisons suivantes : i) l’insuffisance de personnel (les capacités managériales); ii) le leadership au sein des ASNU.

*Au niveau de l’insuffisance du personnel* : La gestion de la coordination du GTG exige des capacités financières et humaines importantes. La coordination implique la tenue de réunions mensuelles pour appuyer l’effectivité et l’efficacité de la mise en œuvre des activités conjointes de promotion du genre par les ASNU ; la réalisation des missions de suivi évaluation sur le terrain. Elle est consommatrice de temps ; d’où la nécessité de dédier un personnel spécifique à la fonction. L’évaluation montre qu’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire, comparativement aux autres agences, ne disposait pas de ces ressources financières et humaines nécessaires pour conduire le GTG en 2012-2013. Non seulement le budget d’ONU-Femmes n’était pas énorme (279 867 dollars US), mais aussi, au niveau du personnel, ONU-Femmes ne disposait que de quatre membres (une Représentante pays ; un coordonnateur de projet, un coordonateur assistant au projet, un responsable aux finances). ONU-Femmes disposait d’une équipe restreinte pour mener à bien cette coordination en plus de la gestion des partenaires de mise en oeuvre. C’est ainsi que dans le cadre de la coordination des réunions du groupe thématique VBG, l’évaluation relève le faible degré de participation d’ONU-Femmes aux activités et son manque d’assiduité aux réunions ; ce qui ne permet pas à l’organisation d’être informée sur les activités qui se déroulent dans le domine de la coordination des VBG *« ONU-Femmes est très absente aux réunions VBG ; elle n’est pas informée des activités qui se déroulent, elle est en déphasage ; elle vient 1 fois sur 10 aux réunions »* **(EI, responsable ASNU »**. En outre, la Représentation d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire n’avait pas de délégation d’autorité. Elle n’était pas autonome. Elle était dépendante du Bureau Régional à Dakar. Les dépenses au dessus d’un certain seuil (100 000 dollars) doivent être préalablement approuvées par le Bureau Régional avant toute exécution. A cette difficulté s’ajoutait l’instabilité du personnel à cette période.

*Au niveau du leadership au sein des ASNU* : le genre est transversal à tous les domaines d’intervention des autres Agences du Système des Nations Unies. A ce niveau, il faut noter qu’ONU-Femmes par rapport aux axes stratégiques développés (par exemple, prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services en Côte d’ Ivoire, autonomisation des femmes) ne se trouve pas en *« terrain vierge ».* En effet, d’autres ASNU (PNUD, UNFPA) exercent déjà depuis longtemps dans ces domaines en Côte d’Ivoire et disposent de grands moyens financiers et humains et capitalisent une longue et solide expérience contrairement à ONU-Femmes. Cela entraine du coup un problème de leadership. Ce problème de leadership transparait dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe pour l’égalité du genre et l’autonomisation de la femme dans le processus de paix et de réconciliation. A ce niveau, l’on note que bien que le GTG dispose d’un plan de travail annuel, il n’existe pas de document de politique et de stratégie de fonctionnement. Afin de combler ce déficit, ONU-Femmes a formulé, en collaboration avec les autres ASNU, le document de stratégie conjointe pour l’égalité du genre et l’autonomisation de la femme dans le processus de paix et de réconciliation. Toutes les ASU ont participé à la formulation  de la stratégie. Mais l’opérationnalisation de cette stratégie n’a pas été effective. Toutes les agences n’étaient pas favorables à la mise en œuvre. Ainsi ONUFEMMES n’a pu achever le processus. Aussi, bien que cette présidence devrait être tournante en 2012 et revenir à une autre agence, UNFPA continue d’exercer la fonction de présidence.

ONU-Femmes venait d’être créée et n’avait pas une bonne maitrise de cette coordination. Elle est victime de sa *« jeunesse ».* Aussi, bien qu’ONU-Femmes ait le mandat, au niveau du SNU, pour assurer la coordination des questions relatives au genre, il ressort des entretiens menés que cette disposition semble confuse au niveau de certains partenaires au niveau des ASNU. Ces structures n’arrivent pas à concéder cette responsabilité à ONU-Femmes. Tous ces facteurs n’étaient pas de nature à favoriser la coordination du GTG par ONU-Femmes.

Bien qu’ONU-Femmes n’ait pas assuré la coordination du GTG pendant la période 2012-2013, néanmoins, elle participait de façon régulière aux réunions. Elle était active. Elle contribuait à l’élaboration des comptes rendus et des rapports de réunions du GTG. L’Entité a soutenu certaines activités coordonnées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes des agences du système des Nations Unies pour accroitre la cohérence de l’action du système des Nations Unies. En effet, dans les cas où les agences partageaient des extrants communs, la coordination intra-agences des actions au bénéfice des partenaires nationaux a été assurée dans le cadre de programmes conjoints, à travers un plan d’action et des budgets mis en commun. Le Bureau de l’ONU-Femmes a joué un rôle actif dans la conception des projets communs au sein du SNU et d’autres efforts de coordination. Le rôle et l’engagement de l’ONU-Femmes sont reconnus et même jugés exemplaires. Ainsi, en vertu du principe de complémentarité et de synergie, ONU-Femmes, en coordination avec les partenaires des Nations Unies, a développé une stratégie visant la mutualisation efficiente des ressources humaines et financières en vue d’optimiser les résultats par l’organisation d’initiatives conjointes.

Cette coordination a permis de mettre en place des partenariats stratégiques efficaces et efficients, entre les agences du SNU et les autres parties prenantes pour mener des activités conjointes. Cette synergie d’actions entre ONU-Femmes, les Agences du Système des Nations Unies, la partie nationale et les OSC a favorisé et facilité l’organisation des célébrations spéciales notamment « les 16 jours d’activisme contre les violences faites aux femmes du 25 novembre au 10 décembre », de la Journée internationale de lutte contre les MGF le 06 février ; la Journée internationale de la Femme, 8 mars ; la Journée mondiale de la femme rurale, 15 octobre ; de l’atelier de formation des membres du Corps préfectoral ; la rédaction de la revue trimestrielle « Reflets sur le genre et développement ». En outre, la conception et la mise en œuvre du projet « *Appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale »* dans le cadre du PBF, l’organisation de la formation du corps préfectoral sur les violences basées sur le genre, le voyage d’échanges des parlementaires au Sénégal, dénotent de la synergie d’action développée par les Agences du Système des Nations Unies dans la coordination des activités sur le terrain. Aussi, ONU-Femmes a coordonné avec les autres agences du système des nations unies (UNICEF, UNFPA, OMS…), la formulation de la stratégie commune des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes dans le processus de paix et de réconciliation ; même si l’on peut déplorer la non-opérationnalisation des activités de la stratégie sur le terrain faute d’adoption de cette stratégie par toutes les agences.

La capacité d’ONU-Femmes d’assurer la coordination et la promotion de l’application du principe de responsabilités dans le système des Nations Unies en Côte d’Ivoire, qui se traduit par une cohérence et une efficacité accrues pour ce qui est de tenir les engagements pris en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation de la femme, exige, le renforcement de ces capacités internes tant au niveau des ressources humaines, financières qu’au niveau programmatiques (connaissances du terrain).

Le Gouvernement ivoirien a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2013) qui traduit la vison de développement fondée sur des sources de croissance inclusive et diversifiée ainsi que l’engagement du pays à atteindre les OMD. Le PND est le nouveau cadre national d’intervention des actions de développement et d’alignement des partenaires au développement pour leur appui à la Côte d’Ivoire. C’est dans cette dynamique que se sont inscrites les interventions d’ONU-Femmes en 2012-2013. Au travers de la Note stratégique, l’appui d’ONU-Femmes a contribué de façon probante à l’atteinte des objectifs de développement en Côte d’Ivoire, décrient dans le Plan National de Développement, (PND 2012-2015), spécifiquement les objectifs qui militent à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, la facilitation à l’accès aux services de la justice, la sécurité économique et les droits des femmes, la réduction des violences basées sur le genre.

**V-3-** **5**-**La flexibilité d’adaptation d’ONU Femmes – CIV en rapport avec les évolutions du contexte interne et externe**

L’évaluation montre que la stratégie d’ONU-Femmes s’est adaptée aux évolutions du contexte interne et externe ivoirien.

Au niveau de l’évolution du contexte interne, la stratégie d’ONU-Femmes s’est adaptée aux priorités nationales dans la mesure où la Côte d’Ivoire sortait d’une grave crise post électorale qui a mis en mal la cohésion sociale. C’est dans cette optique qu’ONU-Femmes a appuyé des initiatives de cohésion sociale. Bien que les femmes aient été opposées pendant la crise, elles se sont mises au dessus des clivages politiques, ethniques et religieux, pour constituer des associations en vue de lancer des appels en faveur de la paix et à la réconciliation. En effet, la stratégie d’ONU-femmes s’est adaptée au contexte interne en prenant en compte le rôle des femmes dans la réconciliation et la paix à travers l’axe « Renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire ». C’est dans cette même veine qu’ONU-Femmes n’a pas intégré, par exemple, la budgétisation sensible au genre dans le plan stratégique 2012-2013 car elle ne constituait pas une priorité pour le Gouvernement ivoirien à cette période.

En outre, avec la normalisation de la situation sociopolitique, la Côte d’Ivoire s’est résolument inscrite dans un processus de relance économique à travers l’adoption du PND 2012-2015 qui trace les grandes orientations stratégiques du développement. Dans ce contexte de relance économique, les actions humanitaires ne constituaient pas une priorité des autorités ivoiriennes. La stratégie d’ONU-Femmes s’est adaptée à cette nouvelle donne (orientation stratégique gouvernementale) en adoptant les axes stratégiques. C’est ainsi les actions humanitaires, bien que pertinentes compte tenu du contexte post crise, n’ont pas été identifiées par ONU-Femmes car elles ne cadrent pas avec les priorités nationales.

Aussi, la Côte d’Ivoire s’est inscrite dans une dynamique de retour des populations refugiées du fait de la crise post électorale. La stratégie d’ONU-Femmes s’est adaptée à ce contexte sociopolitique en appuyant des projets de renforcement de la réintégration socioéconomique des femmes vulnérables du fait de la crise pots électorale et de la cohésion sociale.

Au niveau du contexte externe, ONU-Femmes a apporté un appui pour la mise en œuvre de la résolution A/RES/67/146 des Nations Unies interdisant les MGF dans le monde à travers l’organisation de la réunion sous régionale de plaidoyer de haut niveau par la FONDATION DJIGUI. L’activité visait originellement à faire un plaidoyer pour l’adoption de la résolution des Nations Unies interdisant les MGF dans le monde. Elle consistait désormais à faire le plaidoyer pour la mise en œuvre de la résolution des Nations Unies interdisant les MGF dans le monde. Outre l’organisation de l’atelier, l’action a incorporé des actions de activités de sensibilisation des populations sur la nouvelle résolution des Nations Unies interdisant les MGF ont été organisées.

D’autre part, dans un contexte d’insuffisance des ressources humaines au niveau du bureau pays, (en particulier d’absence d ‘équipe de management et de supervision), et en face une nouvelle équipe gouvernementale et des ONG partenaires, n’ayant que très peu bénéficié de la mémoire institutionnelle, du fait des changements en profondeur survenus après la crise, ONU-Femmes s’est adaptée au contexte interne en développant des partenariats stratégiques avec les structures gouvernementales et des ONG selon leurs domaines de compétences et leurs capacités pour l’atteinte des résultats.

La normalisation du contexte sociopolitique en Côte d’Ivoire, conjuguée à l’approche des échéances électorales prochaines, nécessite l’adaptation des formes de l’accompagnement d’ONU-Femmes aux initiatives gouvernementales et le développement de  stratégie à plus long terme en s’alignant sur le nouveau PND. C’est dans ce cadre qu’ONU-Femmes a entrepris des rencontres avec les partenaires pour la mobilisation de ressources visant à soutenir de nouveaux programmes.

**V-4-- EFFICIENCE**

Mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe

La mission d’évaluation a observé des problèmes d’efficience au niveau financier, de la gestion de la Note stratégique, de la communication.

**V- 4-1- Au niveau financier**

Un indicateur de l’efficience est le temps entre l’approbation d’un projet par ONU-Femmes et le décaissement des fonds. Un long délai de décaissement cause des effets externes négatifs sur les activités programmées.

L’évaluation relève dans le cadre de la mise en œuvre de la Note stratégique, la lenteur des décaissements des fonds qui s’est traduite en inefficience (difficulté de respect du plan d’exécution des activités, prorogation ou annulation pur et simple de certaines activités). De tels retards sont sources de perturbations dans la continuité des activités et dans la programmation. Cette situation n’est évidemment pas satisfaisante et elle est dénoncée par les principaux acteurs. Par exemple, pour AFJCI, la convention de partenariat a été signée en août 2011 et le premier décaissement est intervenu en juillet 2012. De même, le premier décaissement a été effectué en juillet 2012 et le second décaissement en juin 2013, soit 11 mois après. Pour cette raison, AFJCI n’a pu effectuer les activités de sensibilisation, de formations qui étaient initialement prévues dans le plan de travail. Toutes choses qui ont contribué au ralentissement important noté dans l'exécution des activités du projet. C’est aussi le cas de WANEPCI qui avait des difficultés à faire face aux primes de transport des animatrices des cases de la paix. La conséquence est que les cases de la paix ne pouvaient pas fonctionner tous les jours. Aussi, cela a posé un problème de confiance entre WANEPCI et les animatrices. Elles étaient démotivées.

Pour le Compendium des compétences féminines, l’accord de partenariat a été signé en septembre 2011, le premier décaissement a été fait en avril 2012, soit huit (8) mois après. Ainsi, les activités initialement prévues par le financement d’ONU-Femmes ont du être financées par l’appui financier de d’autres partenaires. Du coup, le financement d’ONU-Femmes, lorsqu’il a été effectif, a été réorienté pour mener d’autres types d’activités.

Dans cette même veine, le retard dans la mise à disposition du financement a amené ONEF a commencé les activités agricoles à la fin des saisons culturales. Les AGR ont débuté en retard, cela a entrainé la faiblesse de la production. *« Selon les groupements, les activités devaient débuter dans le mois de février ou de mars. Or, du fait de la mise à disposition tardive des fonds par le bailleur, les activités agricoles du programme n’ont été mises en place qu’à partir du mois de juin par la distribution des semences ».* **(EI, responsable projet ONEF).**A ce niveau, le protocole d’accord a été signé en novembre 2012, les fonds sont arrivés en Avril 2013, d’où un retard de 6 mois. Un autre fait est la fluctuation du taux de dollar (dans le projet exécuté par ONEF) qui entraine parfois une baisse du montant du budget. Cela s’explique par le fait que les budgets sont montés en dollars; ce qui entraine une annulation de certaines activités ou la réduction des cibles ou objectifs à atteindre. Par exemple le premier décaissement qui était de 125.000 dollars a donné après conversion 63.640.962 FCFA, et pour le second décaissement, 59.792.040 FCFA, soit un manque à gagner de 3.848.922 FCFA.

La lenteur dans la mise à disposition du financement aux partenaires de réalisation trouve son explication dans quatre faits majeurs qui constituent des goulots d’étranglement : i) l’absence d’un assistant financier pour effectuer les paiements au niveau du bureau pays d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire et pour donner les informations aux PMO et les accompagner dans la production des documents requis ; il n’y avait qu’un assistant administratif d’où l’insuffisance dans les procédures de collectes et de traitement des informations; ii) la centralisation *« excessive* » des procédures administratives et financières au niveau du Bureau régional à Dakar. A ce niveau, le bureau d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire ne disposait pas d’autonomie dans la gestion financière du portefeuille de la Note stratégique et dans la validation des documents. Au niveau financier, pour tout décaissement de fonds d’une hauteur de 15.000 dollars, ONU-Femmes CI devait absolument passer par le bureau régional de Dakar. Cela ne lui permettait pas d’être réactive face aux besoins des partenaires de terrain. Au niveau administratif, la plupart des documents administratifs (accord de partenariat) devraient être préalablement validés par le bureau régional de Dakar avant que le bureau pays ne poursuive les actions; par exemple, un accord de partenariat soumis à Dakar pouvait mettre un délai de trois semaines pour être signé, et lorsque le document revient et est signé par le PMO, cela repart encore à Dakar ; un délai de trois semaines peut être encore observé pour la validation du document, et pour les décaissements de plus de 15.000 dollars, il fallait se référer au bureau régional ; iii) la spécificité des comptes bancaires des PMO. A ce niveau, certains comptes étaient ouverts dans des structures de finances qui n’avaient pas de banques correspondantes, ce qui posait des problèmes de transfert d’argent. Par exemple, certains PMO avaient des comptes à la COOPEC alors qu’il est difficile d’effectuer des virements d’argent à travers cette institution financière à partir une banque. Lorsqu’un virement est fait, le processus pouvait mettre deux à trois mois avant que l’argent ne soit disponible sur le compte du PMO ; iv) le retard dans la soumission et la validation des rapports financiers par les PMO. En effet, tout décaissement est assujetti à la soumission et la validation préalable des rapports financiers par ONU-Femmes. Alors que certains PMO (AFJCI, WANEPCI par exemple) n’avaient pas de capacités requises pour rédiger les rapports et les soumettre dans les délais, faute de formation. La validation d’un rapport financier pouvait mettre un délai de six (6) mois, cas de l’AFJCI. Cette absence de formation a également rendue délicate la production de pièces justificatives des dépenses effectuées par les partenaires de mise en œuvre, d’où l’élaboration de memos. L’évaluation note que les financements ont été mis à la disposition des PMO sans aucune formation sur les procédures administratives et financières. A cela, on peut ajouter que toute demande de fonds au partenaire financier est assujettie à l’atteinte d’un taux d’exécution préalable de 80%.

Mais l’évaluation a noté une amélioration dans le délai de mise à disposition des fonds aux partenaires de mise en œuvre a été amélioré pour les secondes tranches du financement. C’est ainsi que pour le WANEP par exemple, le rapport financier a été soumis en mai 2013 et le décaissement a été effectué en juin 2013 ; pour l’AFJCI, le rapport a été soumis en mai 2013 et le décaissement en juillet 2013 ; pour le RESPFECO, l’accord a été validé en mai 2013 et le financement a été rendu disponible dans le même mois.

Un autre fait est l’inadéquation entre le budget élaboré et les coûts réels des activités sur le terrain. A ce niveau, les coûts de certaines activités ont été sous estimés. C’est le cas des frais d’installation des cases de la paix. Le budget prévu pour le montage d’une case de la paix était estimé à 700.000 FCFA, mais sur le terrain, le coût réel était de 2.161.170 FCFA. Le cout de l’aménagement des conteneurs n’était pas inscrit dans le budget. Cela a entrainé des difficultés d’installation des cases de la paix. C’est ainsi que 4 conteneurs ont pu être installés au lieu de 5. *« Certaines lignes budgétaires, telle celle réservée à l’achat de conteneurs, se sont trouvées dépassées. Au niveau de l’installation des conteneurs, le cout de l’aménagement n’était pas inscrit dans le budget, ce qui a conduit à un passage de 700.000 FCFA à 2.161.170 FCFA pour la mise en place d’une case de la paix. Le coût s’est retrouvé multiplié par trois, soit un coût supplémentaire de 7,305.850 FCFA pour les 5 cases de la paix ».* (*cf* évaluation PRDF)

Dans le cadre de la prise en charge juridique et judiciaire, AFJCI n’a pu réaliser un certain nombre d’activités prévues dans le plan d’action, faute de moyens financiers. Il s’agit notamment des activités de plaidoyer auprès des autorités administratives politiques juridiques et judiciaires, de la formation des acteurs de justice, des activités de sensibilisation communautaire sur le droit, des séances d’animations juridiques des cases de la paix, du renforcement des capacités sur le droit et l'écoute d'aide psychologique des Plateformes de lutte contre les VBG (Yopougon, Abobo, Duékoué, Danané et Man); de l’organisation de l’atelier d'information et de sensibilisation des autorités administratives et politiques en vue de renforcer le cadre juridique existant, de la redynamisation des plateformes de lutte contre les VBG de Yopougon, Abobo, Duékoué, Danané et Man, de l’organisation de l’atelier de réflexion de trois (3) jours avec l'ensemble des acteurs engagés dans la prise en charge juridique et judiciaires des VVS.

Dans le cadre de la prise en charge des survivantes, le budget du projet n’a pas prévu de lignes pour les cas incidents (nouveaux cas), alors que sur le terrain, ces cas se sont présentés. Ainsi, les ressources financières étaient insuffisantes par rapport aux activités à réaliser et les résultats à atteindre. L’absence de ligne budgétaire pour les activités de l’objectif 3 du PRODOC a constitué une faiblesse dans la prise en charge médicale et psychosociale des femmes VVS. Aujourd’hui certaines d’entre elles développent des pathologies qui pourraient être la conséquence du viol et un état mental perturbé par la durée du processus judiciaire, mais elles n’ont pas le répondant espéré en matière de prise en charge médicale et psychosociale. En outre, certaines activités comme les commissions rogatoires n’ont pas été prises en compte lors de l’élaboration du projet. La sous estimation du budget peut s’expliquer en partie par l’absence d’analyse situationnelle qui n’a pas permis de connaitre les coûts réels des services sur le terrain pour élaborer le budget.

**V- 4-- 2- Au niveau du Management de la Note stratégique**

L’évaluation relève une insuffisance voire une faiblesse des activités de suivi et évaluation des projets des partenaires de mise en œuvre sur le terrain. Il n’y avait pas d’indicateurs et de système de suivi évaluation. Le suivi évaluation était laissé à la discrétion des partenaires de mise en œuvre. ONU-Femmes conduisait des activités de suivi évaluation, mais pas de façon optimale. En effet, les missions étaient organisées seulement suite à la soumission des rapports d’étapes par les PMO afin de vérifier les données et information sur le terrain. Le mécanisme de monitoring était insuffisant. Cela n’a pas permis de faire des visites régulières de suivi sur le terrain qui permettraient de prendre des mesures correctives pendant la phase de mise en œuvre. Selon les informations collectées, il y a eu une seule mission de suivi-évaluation sur le terrain par projet pendant la phase de mise en œuvre (les missions conjointes de lancement des projets n’étant pas comptabilisées comme activités de suivi évaluation). Aussi, ces missions de suivi ne permettaient pas de collecter des données factuelles et ponctuelles qui exigeaient, en amont, la conception d’indicateurs cohérents entre la Note stratégique et les projets de partenaires de mise en œuvre. Les missions de suivi ressemblaient plutôt à un simple contrôle visant à déterminer si telle ou elle activité avait eu lieu. Ainsi, dans le cadre de la gestion programmatique, il n’y avait pas de mécanismes permettant de collecter des données de suivi pour évaluer les progrès au cours de la mise en œuvre de la Note stratégique. Des opportunités ont donc manqué concernant l’utilisation du cadre logique au niveau national pour tenir les parties prenantes informées des objectifs de la Note stratégique et pour établir une référence et des jalons en vue d’apprécier l’avancement de la mise en œuvre. Cette approche est en effet utile car elle permet d’identifier des indicateurs, des plans de travail sur la base des appréciations des parties prenantes. L’absence de cette approche n’a pas permis aux parties prenantes de se sentir informées des objectifs et de l’avancement des actions et n’ont pas pu donner leurs appréciations de la mise en œuvre, relever les difficultés rencontrées, les insuffisances, tirer des enseignements et proposer des pistes de solutions pour réorienter les activités en cas de nécessité. Cela montre que la mise en œuvre de la Note stratégique n’a pas présenté globalement des opportunités d’apprentissage par le partage d’expériences en permettant, par exemple, aux différents partenaires de mise en œuvre, de voir comment chacun parvient à exécuter les activités. Le manque de données de suivi robustes a constitué un frein à l’appréciation de la contribution objective de la Note stratégique d’ONU-Femmes à l’atteinte des résultats de développement de la Côte d’Ivoire en 2012-2013. Il est ainsi difficile en effet, d’attribuer à des produits les progrès accomplis vers les effets directs, en raison d’un manque de données de suivi évaluation.

Néanmoins, des réunions périodiques de concertation et de coordination étaient organisées entre ONU-Femmes et les partenaires de mise en œuvre dans le cadre du PRDF.

Cette insuffisance a posé le problème de la gestion programmatique de la Note stratégique. Cependant l’évaluation montre que tous les rapports narratifs et financiers des PMO ont été soumis. Mais les rapports étaient rédigés dans des canevas différents d’un PMO à un autre avec un dépassement des délais de soumission. Cela trouve son explication dans le manque de formation des PMO au mécanisme de suivi évaluation et de rapportage et la non mise à leur disposition d’un canevas de type de rapport avant l’octroi des fonds. La soumission des rapports programmatiques devraient être trimestrielle, mais compte tenu de la lenteur dans l’exécution des projets, les rapports ont été soumis semestriellement. En cela, la Note stratégique a dérogé à la règle. ONU-Femmes a soumis des rapports à mi-parcours et finaux aux partenaires financiers. A ce niveau, le canevas de rapportage *(donor template)* était harmonisé.

L’évaluation note aussi qu’ONU-Femmes n’a pas développé des outils de collecte des données harmonisés pour les partenaires de mise en œuvre dans le cadre du suivi des projets. Chaque PMO utilisait ces propres outils de collecte des données ; d’où l’absence de base de données centralisée sur les violences sexuelles, l’autonomisation de la femme et le leadership et la participation des femmes à la paix et à la réponse humanitaire. Le manque de cohérence des indicateurs rendait difficile l’analyse des rapports des PMO dans la mesure où le personnel d’ONU-Femmes ne savait pas quels indicateurs avaient été définis au départ et sur lesquels il serait en mesure de juger les résultats des partenaires d’exécution.

Pour combler ce vide, la nouvelle équipe a mis en place un mécanisme de suivi- évaluation pour la collecte des données, le rapportage. Le système de suivi évaluation mis en place comprenait l’élaboration d’outils de recueil des données, la soumission des rapports par les PMO, la validation du rapport programmatique par le coordonateur programme PRDF, et du rapport financier par l’assistant aux finances. Il y avait des rapports d’analyse et des rapports d’approbation. Après la soumission des rapports d’étape, une mission de terrain était réalisée pour la validation des données ; pour les rapports finaux, le coordonnateur programme rédigeait une note d’analyse pour donner son appréciation de l’atteinte des résultats. De même, les rapports financiers, un rapport d’analyse était rédigé. Il n’y avait donc pas de monitoring global qui permettrait de savoir comment les différents projets contribuaient à l’atteinte des résultats du plan stratégique. Les projets n’étaient pas cadrés sur les objectifs spécifiques de la Note stratégique. La Note stratégique ne constituait donc pas l’outil de base du suivi évaluation.

Sur la base des plans de travail des partenaires de mise en œuvre, des indicateurs ont été définis pour faire le suivi. De même un canevas de rapportage a été élaboré et mis à la disposition des PMO. Les financements octroyés aux PMO ont été justifiés.

Ainsi, l’absence d’une stratégie de renforcement des capacités des PMO a été un facteur ayant limité l’efficacité de la mise en œuvre de la Note Stratégique.

Cette situation, au niveau du management de la Note stratégique, s’explique par l’insuffisance du personnel d’ONU-Femmes pour gérer les projets et initiatives pendant la période 2012-2013. L’équipe pays était préalablement constituée de: la Directrice pays, un coordonnateur, un assistant programme et un assistant aux finances. Il n’y avait de responsable de suivi évaluation, ni de responsable de la communication. Au regard des tâches administratives liées aux activités du bureau d’ONU-Femmes, des quatre projets (4) et huit (8) initiatives mis en œuvre dans le cadre de la Note stratégique, des missions de suivi évaluation des activités des PMO sur le terrain, la présence aux réunions avec les ASNU dans le cadre du Groupe technique de Coordination, aux réunions du groupe thématique VBG, de la gestion financière des PMO…, l’évaluation note que ce personnel était insuffisant pour conduire à bien la gestion de la Note stratégique. D’ailleurs, il ressort des informations recueillies auprès des acteurs, qu’ONU-Femmes n’était pas très réactive en termes de communication dans ses rapports avec les PMO. Comme le mentionne cet interviewé *« ONU-Femmes n’avait pas assez de personnel ; pour un bureau pays, il y a avait seulement trois à quatre personnes pour gérer toutes les activités du bureau, des partenaires de réalisation. Cela créait un problème dans les relations avec les partenaires de réalisation ; on ne les voyait pas sur le terrain. Le personnel d’ONU-Femmes ne répondait pas de façon prompte aux demandes d’informations ; lorsque tu envoies un message par mail pour demander des informations, on (personnel ONU-Femmes) mettait du temps, environ une à deux semaines pour donner la réponse ; cela ne permettait pas d’être efficace ».* **(EI, Président d’une ONG partenaire)**

En plus de l’insuffisance du personnel, l’évaluation a noté le départ de certains membres de l’équipe pendant la mise en œuvre de la Note stratégique (2013), personnel clé présent lors de la conception de la Note stratégique. Il s’agit de la Représentante Résidente et l’assistante programme en janvier 2013 (qui a quitté son poste sans achever les tâches en cours selon une des bénéficiaires), soit les 2/3 du personnel. Il ne restait plus que le coordonnateur du PRDF, qui assurait le rôle de spécialiste programme, et l’Assistant aux finances qui avaient été recrutés exclusivement pour le PRDF. Mais, dans la pratique, ce personnel suivait à la fois la mise en œuvre du PRDF, les autres projets et initiatives de la Note stratégique et assurait les activités liées à la gestion du bureau. Cette équipe faisait en même temps la coordination et le suivi évaluation des projets. Cela constituait une insuffisance dans la gestion de la Note stratégique. En effet, dans le cadre de la gestion des organisations, les postes de coordonnateurs de projets et de suivi évaluation sont distincts. Il faut noter que l’équipe projet dans le cadre du PRDF a été recrutée plusieurs mois après la mise en œuvre des activités. Elle a été recrutée au mois d’aout 2012 ; il lui a fallu un délai de près de six (mois), soit janvier 2013, pour s’imprégner véritablement des projets et se les approprier. Par la suite l’assistant aux finances a migré au programme. La rupture dans la chaine de transmission d’informations au niveau d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire entre la première équipe et l’équipe actuelle. Cela a entrainé l’absence de mémoire, et la difficulté d’obtention de documents, une fuite de ressources informationnelles.

Un autre fait est qu’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire, contrairement aux autres Agences du Système des Nations Unies, n’a pas une présence effective sur le terrain parce qu’elle ne dispose pas de sous-bureaux décentralisés dans les localités d’intervention qui permettrait de faire un suivi rapproché des projets financiers. Les projets étaient suivis depuis le siège à Abidjan. Cette approche de suivi à distance a affaibli la supervision technique et administrative des projets.

**V- 4- 3- Au niveau de la communication**

Il ressort de l’évaluation qu’ONU-Femmes n’est pas très connue sur le terrain. Lors des entretiens avec les partenaires de l’ONU-Femmes, la mission d’évaluation s’est rendue compte que la majorité des interventions de l’ONU-Femmes sont peu visibles et que la communication des résultats et le « marketing » de l’organisation dans son ensemble sont à renforcer. Il n’y avait pas de plan de communication ni de personnel dédié à la communication. Les mesures appropriées pour la visibilité de la Note stratégique 2012-2013 n’ont pas été prises. L’information sur les objectifs et les réalisations n’a pas été donnée aux bénéficiaires des activités sur le terrain à travers la presse et le matériel publicitaire connexe. Les moyens de communication de l’ONUCI, notamment ONUCI FM, les médias publics (RTI, AIP, Fraternité matin) et privés (radios de proximité) n’ont pas été suffisamment mis à contribution pour mieux faire connaître la Note stratégique d’ONU-Femmes et diffuser ses résultats auprès des partenaires et des populations cibles. ONU-Femmes ne fait pas la consolidation et la diffusion des rapports en matière de genre, ni des brochures semestrielles présentant les activités réalisées, de publi-reportages, d’interview des bénéficiaires, des articles de presse, sur les résultats atteints et leur impact sur la thématique en Côte d’Ivoire, cela ne permet pas de communiquer sur les activités de ONU-Femmes ne favorise pas la visibilité de l’institution. ONU femmes Côte d’Ivoire n’a pas de site internet pour sa visibilité.

Dans le cadre de la visibilité, le logo d’ONU-Femmes était apposé sur les documents (Feuille de route de la mise en œuvre de la CEDEF…), les banderoles, produits avec le financement d’ONU-Femmes, un film documentaire a été réalisé dans le cadre du PRDF.

Dans le cadre de la coopération avec les partenaires de mise en œuvre, il n’y avait pas de clauses spécifiques relatives à la visibilité d’ONU-Femmes dans l’accord de coopération. La communication sur les résultats de la Note stratégique était ainsi laissée à la portée des partenaires de mise en œuvre. Néanmoins, les PMO évoquaient toujours leur partenariat avec ONU-Femes dans la mise en œuvre des activités du projet. Les partenaires apposaient le logo d’ONU-Femmes sur les rapports, les brochures, les banderoles. La visibilité des bâtiments construits dans le cadre de l’appui aux groupements des femmes a été assurée par la présence de pancartes indiquant le titre du projet et le financement accordé par l’ONU-Femmes. Mais l’évaluation a constaté que dans certains cas, les stickers avec le logo d’ONU-Femmes n’étaient pas collés sur les matériels acquis grâce au financement du projet (cas de la broyeuse de manioc du groupement des femmes de KOPTE). Aussi, l’analyse des budgets des projets des partenaires de mise en œuvre fait ressortir l’absence de lignes budgétaires dédiées à la communication.

Au niveau des rapports avec les partenaires de mise en œuvre, l’évaluation note un problème de communication entre ONU-Femmes et ces organisations. Le problème se traduit par la lenteur d’ONU-Femmes à fournir les informations relatives à la mise en œuvre des projets aux organisations. Ce manque de fluidité et de promptitude crée des retards dans l’exécution des activités.

**V-5-Durabilité/ viabilité des acquis**

**Persistance des avantages issus d’une intervention de développement après l’apport d’une aide au développement. Probabilité de la persistance à long terme de ces avantages. Résilience au risque des flux d’avantages nets au fil du temps.**

La viabilité s’examine en déterminant dans quelle mesure la Note stratégique d’ONU-Femmes est parvenue à établir les partenariats et procédures qui autorisent la poursuite des actions des axes stratégiques à l’issu de la période de mise en œuvre et si elle a fait fonction de catalyseur pour motiver une action indépendante sur la note stratégique.

* **Ancrage institutionnel**

Le manque de collaboration étroite avec la DEPG du MSSFE (par la mise en place d’un plan de travail annuel), qui constitue la porte d’entrée gouvernementale des questions de genre et d’autonomisation de la femme, ne permet pas de garantir l’appropriation nationale des actions dans la mesure où la Note stratégique a un faible d’ancrage institutionnel au niveau gouvernemental. Mais l’implication des ministères techniques et leurs représentations au niveau décentralisé, a favorisé l’ancrage institutionnel des projets en ce sens qu’elle favorise l’appropriation locale. Ainsi, les résultats acquis du projet pourront être intégrés dans les initiatives de développement local.

Bien que les associations et groupements des femmes porteurs de projets aient joué un rôle important dans le cadre de la cohésion sociale, néanmoins la viabilité des acquis exige qu’ils soient appuyés financièrement et techniquement et intégrés à la dynamique de paix. Ils doivent être parties prenantes aux plateformes d’échange sur la paix et la cohésion sociale dans leurs localités respectives.

* **les cases de la paix**

La mise en place des cases de la paix, animée par des femmes issues des différentes communautés, permet l’ancrage et l’appropriation communautaire des actions de lutte contre les VS. Dans le cadre du PRDF, l’évaluation est d’avis que les cases de la paix auraient de bonnes perspectives de durabilité institutionnelle, grâce à leur collaboration avec les plateformes VBG et les centres sociaux. Toutefois, selon les données disponibles, il est douteux que les cases de la paix atteindront un degré d’autofinancement suffisant au moment de la clôture du projet. Ainsi, la durabilité des cases de la paix reste problématique compte tenu de l‘échec des AGR.

* **Le renforcement des capacités comme signe de viabilité**

Les éléments de preuve les plus probants quant à la viabilité des interventions soutenues par la Note stratégique viennent des efforts en matière de renforcement des capacités. A ce niveau en effet, les approches de renforcement des capacités ont joué un rôle majeur pour développer l’engagement personnel et institutionnel envers l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, ce qui a contribué à conforter l’efficacité et, dans certains cas, la viabilité de la Note stratégique. Dans le cadre du projet avec ONEF, en soutenant l’élaboration d’un document sur les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits des femmes, la Note stratégique a obtenu des résultats satisfaisants en termes d’institutionnalisation de formation pour l’enseignement du cours portant sur l’Éducation aux Droits de l’Homme et de la Citoyenneté (EDHC) dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire et dans le cadre de la formation des ex-combattantes au niveau de l’ADDR. Ainsi, la Note stratégique a apporté une importante contribution à la viabilisation de la promotion du genre, laquelle va perdurer et se développer après le cycle de vie de la Note stratégique 2012-2013. Les interventions sont parvenues à introduire et à imposer de façon durable l’insertion de références au genre dans les formations dispensées par les institutions ci-dessus mentionnées

De même, la Note stratégique a fait fonction de catalyseur dans la mesure où elle a impulsé une dynamique de développement local dans les villages communaux à Danané par la mise en place d’un plan de développement communautaire par la Mairie.

* **Les développements institutionnels comme signes de viabilité**

L’évaluation a mentionné une série de développements institutionnels qui indiquent des chances de viabilité future. Les parlementaires ivoiriens qui ont bénéficié du voyage d’études au Sénégal ont formé un cadre d’échanges sur la prise en compte du genre au sein de leurs groupes parlementaires. Dans cette même veine, certains préfets qui ont bénéficié de la formation sur les textes nationaux et internationaux applicables en matière de genre et de violences basées sur le genre (VBG) ont mis en place une cellule genre au sein de leur administration. Cette cellule genre peut jouer un rôle crucial dans l’institutionnalisation de la responsabilité de rendre compte en matière de genre au sein des administrations préfectorales. Les forces de défense et de sécurité formés constituent des points focaux pour les questions de genre dans les structures respectives. La formalisation d’une sous commission genre et la prise en compte des indicateurs genre dans les outils de travail au niveau de la CDVR sont des signes de viabilité qui perdureront au delà de la Note stratégique d’ONU-Femmes.

De même, l’élaboration d’un annuaire du COCOFCI constitue un gage de viabilité de l’appui d’ONU-Femmes. Dans cette même veine, les organisations féminines font désormais partie des instances de décision en matière de paix et de cohésion sociale. Des partenariats ont été établis avec les institutions administratives et politiques, des partenaires techniques et financiers et les ONG internationales.

* **Engagement/ profil des partenaires de mise en œuvre**

Pour l’ensemble des axes stratégiques de la Note stratégique, le recours à des partenaires de mise en œuvre expérimentés ayant des expertises avérées dans les domaines d’intervention et des partenaires financiers tels que WANEP, IRC,AFJCI, ODAFEM, ONEF, ANADER, rend possible la durabilité des activités. Ces organisations bénéficient de l’appui de plusieurs partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre des actions similaires.

* **Activités génératrices de revenus**

Les projets de cohésion sociale, en favorisant la constitution de groupements formels de femmes a obtenu de bons résultats en termes d’institutionnalisation de ces associations qui sont dotées de statuts et de règlements intérieurs et reconnues par les autorités administratives et politiques, apportant ainsi une importante contribution à la viabilité des actions entreprises. Ces associations sont désormais des groupements d’intérêts économiques (GIE) qui peuvent solliciter et obtenir des appuis d’autres partenaires techniques et financiers, rédiger des projets et rechercher des financements. La pratique des AGR, l’ouverture des comptes dans des institutions de micro finance permettent la durabilité des activités. La maîtrise des techniques culturales par les femmes leur permet de développer leurs propres entreprises agricoles. Les groupements sont appuyés par l’ANADER, structure gouvernementale pérenne. La mise en œuvre des projets a favorisé l’instauration d’une dynamique de production vivrières, maraichères et d’élevage, et d’initiation d’activités génératrices de revenus à l’échelle villageoise, sous préfectorales et départementale. En renforçant les relations intercommunautaires, le dialogue intercommunautaire, les projets ont instauré le « vivre ensemble » dans les différentes localités.

Néanmoins, l’évaluation montre que le problème de débouchés pour la commercialisation de la production, et d’approvisionnement en intrants (aliments d’élevage, poussins) constitue des obstacles à la poursuite des activités. Si la situation des ventes ne s’améliore pas, les acquis du projet risquent d’être détruits et des effets négatifs pourraient apparaître au niveau du fonctionnement des groupements. Un soutien d’ONU-Femmes et de partenaires techniques et financiers pouvait multiplier les chances de viabilité des activités des femmes. Aussi, les AGR doivent déboucher sur la mise en place de fonds revolving. Ces fonds sans intérêt seront prêtés aux groupements des femmes pour le financement des intrants. Le remboursement sera suivi par le comité de gestion mis en place à cet effet. Ce remboursement servira à faire a nouveau des crédits de financement d’intrants.

.

**VI-CONCLUSION**

Les axes stratégiques de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2012-2013 sont pertinents par rapport aux priorités du Gouvernement ivoirien, aux priorités internationales et aux besoins des bénéficiaires. Les objectifs de la Note stratégique 2012-2013 ont été globalement atteints dans les trois axes stratégiques : l’accroissement de l’accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques ; la prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services ; le renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire.

Au travers de la Note stratégique, l’appui d’ONU-Femmes a contribué de façon probante à l’atteinte des objectifs de développement en Côte d’Ivoire, décrient dans le Plan National de Développement, (PND 2012-2015), spécifiquement les objectifs qui militent à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, la facilitation à l’accès aux services de la justice, la sécurité économique et les droits des femmes, la réduction des violences basées sur le genre.

Cependant, l’évaluation souligne que les défis de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes en Côte d’Ivoire restent d’actualité. La lutte contre la pauvreté, surtout au niveau des femmes, est loin d’être réalisée et la paupérisation s’est aggravée. Le quota des femmes dans les instances de décisions est loin d’être atteint, l’écart entre les hommes et les femmes persiste. Malgré l’adoption de certaines résolutions de la CEDEF, d’une loi sur le mariage, les lois discriminatoires entre hommes et femmes existent toujours. Il n’existe pas de loi générale sur les violences faites à l’égard des femmes. Le financement des activités des femmes constitue une contrainte majeure. Ainsi, les différents axes peuvent être reconduits dans le cadre de la Note stratégique d’ONU-Femmes 2014-2015 compte tenu du contexte post crise dans lequel se trouve la Côte d’Ivoire et aussi afin de capitaliser les acquis.

Des partenariats ont été établis avec les Ministères techniques, les ONG locales, les institutions de la République, les Agences du Système des Nations Unies et les populations locales pour la mise en œuvre des projets et initiatives. Cependant, l’insuffisance des activités de suivi et d’évaluation, de communication, représentaient une faiblesse marquante.

L’insuffisance de personnel a été un obstacle dans le mangement de la Note stratégique. Aussi, l’on enregistre la lenteur dans la mise à disposition des fonds aux partenaires de mise en œuvre, ce qui a entrainé la prorogation, ou l’annulation de certaines activités. Il y a eu aussi une sous-estimation des coûts opérationnels pour certains projets.

Certains partenaires ont l’impression que le pouvoir décisionnel est (trop) centralisé « à Dakar ». Si l’ONU-Femmes est visible au sein du SNU, sa visibilité dans le contexte nationale est plutôt limitée.

Les acquis des projets et initiatives entrepris dans le cadre de la Note stratégique ont de grandes chances de se poursuivre, pour les raisons suivantes : i) ils ont été mis en œuvre conjointement et selon un processus participatif par les ONG locales, les Ministères techniques, les Agences du Système et les populations locales ; ii) les partenaires de mise en œuvre disposent de compétences dans les activités exécutées et d’autres partenaires financiers ; iii) les capacités des acteurs ont été renforcées. Cependant, la durabilité des cases de la paix, des AGR semble peu probable.

**VII--RECOMMANDATIONS**

* **A l’endroit d’ONU-Femmes**
* Disposer d’une plus grande autonomie afin de rendre plus efficace et efficient son plan stratégique par la réduction des procédures de décaissements des financements et la mise à disposition des fonds aux PMO au moment opportun.
* Etoffer l’équipe du bureau pays afin d’être plus en mesure de répondre à la sollicitation de ses partenaires
* Mettre en place un système d’archivage physique et électronique des données et intégrer la pratique de la transmission synchronique et diachronique du savoir parmi le personnel
* Créer un service de communication pour rendre visibles les actions sur le terrain de la communication dans le but d’améliorer la visibilité de l’ONU-Femmes (élaborer des Bulletins trimestriels sur le genre, un site internet en Côte d’Ivoire, élaborer un rapport mensuel sur le genre en Côte d’Ivoire)
* Créer un service de suivi évaluation (recruter un chargé de suivi évaluation ; élaborer des indicateurs et un système de suivi évaluation ; faire des évaluations à mi-parcours et finales ; faire des visites régulières de suivi sur le terrain qui permettent de prendre des mesures correctives pendant la phase de mise en œuvre).
* Encourager la conduite d’études de base pour disposer de données de référence qui permettront de mesure la performance de la Note stratégique
* Se donner tous les moyens pour assurer son mandat de *« leader »* de la coordination en matière de genre au sein de Nations Unies et vis-à-vis des partenaires nationaux et internationaux en Côte d’Ivoire
* Ouvrir des coordinations régionales pour faire un suivi régulier des activités et permettre une visibilité d’ONU-Femmes sur le terrain et décentraliser la gestion des partenaires de réalisation
* Participer à l’élaboration des projets des partenaires de mise en œuvre
* Élaborer et valider le cadre de résultats de la Note stratégique d’ONU- de façon participative et inclusive avec les différents partenaires de mise en œuvre à l’issue d’ateliers de planification stratégique
* Organiser des réunions de coordination périodiques avec les partenaires techniques et financiers
* Renforcer la collaboration avec le DEPG en mettant en place un plan d’action
* **A l’endroit des ministères techniques**
* ONU-Femmes doit renforcer les capacités du MSFFE sur les méthodes de planification stratégique, le suivi évaluation et, gestion axée sur les résultats. ONU-Femmes peut appuyer le processus d’élaboration du profil genre de la Côte d’Ivoire. Les défis en Côte d’ Ivoire portent sur une meilleure connaissance par tous les acteurs nationaux de l’approche genre. ONU-Femmes peut aider à élaborer des outils de prise en compte du genre par tous les acteurs nationaux, l’élaboration d’indicateurs de mesure de l’égalité hommes/femmes et la mise en place d’un mécanisme de budgétisation sensible au genre. Aussi, ONU-Femmes doit appuyer le MSFFE pour la mise en place d’une coordination nationale genre (comité interministériel genre), surtout au niveau de la DEPG.
* Appuyer les cellules genre des ministères
* **A l’endroit des Parlementaires**
* Appuyer la mise en œuvre du pouvoir de contrôle de l’action publique, par la surveillance de la mise en œuvre des engagements de la Côte d’Ivoire en matière de Genre ;
* Faire le plaidoyer pour l’adoption des lois en faveur de la promotion du Genre
* Appuyer l’Assemblée Nationale pour l’organisation des missions et activités de sensibilisation et de vulgarisation des lois à l’endroit des acteurs institutionnels et des populations.
* Renforcer les capacités des parlementaires sur les questions liées au genre dans les domaines (éducation, santé, autonomisation)
* Appuyer le processus d’élaboration du projet de loi sur le relèvement du niveau de représentativité des femmes
* **Dans le cadre de la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre**
* Renforcer les capacités des PMO sur les procédures administratives et financières, la gestion axée sur les résultats, le suivi évaluation et la réaction des rapports narratifs et financiers
* Faire des appels à projets ouvert pour sélectionner les PMO (réception des dossiers ; traitement suivant des critères prédéfinis ; organisation des séances de travail participatives avec les structures soumissionnaires ; réalisation d’évaluation organisationnelle)
* Mettre en place un groupe consultatif « cluster » des ONG travaillant dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes puis entreprendre d’établir des partenariats de façon systématique , en déterminant les plus stratégiques et en organisant leur développement en fonction des opportunités et des ressources
* Harmoniser le canevas de rapportage pour tous les partenaires de réalisations quelque soit l’axe d’intervention et l’origine du financement (ONU-Femmes SIEGE, ONU-Femmes-CI).
* Mettre les moyens financiers à temps à la disposition des PMO
* Elaborer de façon conjointe des plans stratégiques et des plans de travail annuels

**VIII-** **LEÇONS APPRISES**

* La participation des PMO à la conception de la Note statique permettrait la cohérence entre les indicateurs du cadre logique de la Note et les indicateurs des projets. Cela faciliterait le suivi évaluation et la mesure de la performance de la Note stratégique.
* La disposition d’un personnel suffisant faciliterait la gestion de la Note stratégique
* La prise en charge socioéconomique des VVS faciliterait la prise en charge médicale, psychologique et médicale, juridique et judiciaire
* La collaboration étroite avec le MSFFE favoriserait l’ancrage institutionnel des actions de la Note stratégique
* La création d’un service de suivi évaluation faciliterait le suivi des activités des PMO sur le terrain et la prise de décision
* La création d’un service de communication permettrait la visibilité de la Note stratégique
* Le renforcement des capacités des PMO sur les procédures et les méthodes de rédaction des rapports favoriserait le rapportage et la soumission des rapports dans les délais
* La mise en place d’un système d’archivage électronique et physique permettrait la constitution de la mémoire d’ONU-Femmes et faciliterait la recherche d’informations
* Le décaissement des financements dans les meilleurs délais favoriserait l’atteinte des résultats
* La réalisation d’études situationnelles permettrait de disposer des indicateurs de référence et constituerait un moyen de mesure de la performance
* La réalisation d’un audit organisationnel des PMO permet de déceler leurs forces et faiblesses et d’élaborer un plan de renforcement de leurs capacités en vue de faciliter la mise en œuvre des activités
* La création d’un service de suivi évaluation faciliterait le suivi des activités sur le terrain et favorise l’atteinte des résultats escomptés
* La création d’un service de communication permettrait la visibilité des activités d’ONU-Femmes sur le terrain

**IX-BONNES PRATIQUES**

* **Mise en œuvre des activités en fonction des domaines d’intervention des partenaires de mise en œuvre**

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents projets et initiatives de la Note stratégique, ONU-Femmes s’est appuyée sur les organisations en fonction de leurs domaines de compétences. Cette approche est une bonne pratique en ce sens que les PMO sont déjà familiarisés aux activités qu’ils mènent, cela permet d’atteindre de bons résultats.

* **La synergie d’actions des PMO**

L’élaboration et la mise en œuvre des projets selon un processus participatif et inclusif par les PMO dans le cadre du PRDF selon leurs domaines de compétences a permis la synergie d’actions et la complémentarité dans les services. Par cette stratégie, l’action d’ONU-Femmes renforce la collaboration entre les structures sur le terrain.

* **La mise en œuvre conjointe des activités**

La mise en œuvre conjointe des projets et activités par les Agences du Système des Nations Unies a permis d’éviter les duplications dans les actions, la rationalité des ressources et le renforcement de la coordination.

* **Le renforcement des capacités des PMO**

Les voyages d’études permet de renforcement les capacités des partenaires d’exécution et favorise la mise en œuvre efficace des activités. ONU-Femmes collabore avec les organisations faibles en vue de renforcer leurs capacités. Cela leur permet d’être des organisations fortes et peuvent travailler avec d’autres partenaires techniques et financiers

* **La gestion des cases de la paix par les femmes**

Les cases de la paix ont été gérées par les femmes issues des communautés bénéficiaires. Cette approche entretient la confiance des VVS et des communautés en général. Elle permet à ces femmes d’être des relais communautaires et favorise pour la pérennisation des activités.

* **La mise en œuvre d’activités génératrices de revenus pour promouvoir la cohésion sociale**

Les activités de cohésion sociale ne sont pas limitées à des acticités de sensibilisation. Elles ont été accompagnées d’activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes. Ainsi, l’appui économique apporté aux groupements et associations des femmes a été une stratégie importante d’atténuation du sentiment d’injustice sociale et un facteur dynamisant de participation des communautés à l’initiative communautaire de paix

**ANNEXES**

**BIBLIOGRAPHIE**

**ANADER.**, 2013, *Rapport de mission conjointe de supervision des projets des groupements des femmes, Programme conjoint de réduction de la pauvreté dans le Bas-Sassandra, du 03 au 07 juin 2013*

* + 2014 *« Projet Bas Sassandra - appui aux groupements de femmes de la région de san pedro», rapport final*

**Agences du Système des Nations Unies en Côte d’Ivoire**, 2014, *Genre et Développement,*

**Bihr A. et Pfefferkorn R.***,* 2002, *Hommes, femmes, quelle égalité ? Ecole, travail, couple et espace public*, Paris, Editions de l’Atelier / Editions Ouvrières, Paris.

**Bisilliat J., Verschuur C. (dirs),** 2000, dossier, « Le genre, un outil nécessaire : introduction à une problématique *» Cahiers genre et développement,* n°1, Paris, L’Harmattan.

**Blöss T. (dir.),** 2001, *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses universitaires de France, 285 p., ISBN 2-13-050381-0.

**Bourdieu P**., 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil.

**Bozon M.**, 2005, *Sociologie de la sexualité*, Paris, Armand Colin.

**Butler J**., 2006*, Défaire le genre*, Éditions Amsterdam*,* Paris*.*

**CEDEAO**, 2009, *Stratégie Genre 2010-2020, Agence Canadienne de Développement International (ACDI)*

**Comité de pilotage conjoint du Fonds de la consolidation de la Paix pour le suivi du projet IRF-PBF**, 2013, *Rapport de mission*

**Conseil d’Administration de l’Entité des Nations Unions pour l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme**, 2011, *Plan stratégique de l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme (2011-2013),* New York

**Dubar C.,** 2000, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.

**Ephesia,** 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l’identité et de l’égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

**Fondation Djigui**, 2013, *Rapport de la réunion sous régionale de plaidoyer de haut niveau pour la mise en œuvre de la résolution des Nations unies interdisant les MGF dans le monde, 26-27 décembre 2012 à Abidjan,* Côte d’Ivoire

**Fougeyrollas-Schwebel D.,*et al.* (dirs),** 2003, *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan.

**Fraisse G.,** 1996, *La différence des sexes*, Paris, Presses universitaires de France.

**GBADI Kama Brigith**, 2014, *Projet de Restauration des Droits des Femmes Victimes des Violences Sexuelles pendant la période post-électorale en Côte d’Ivoire (PRDF), Rapport final*

**Guionnet Ch., Neveu E.**, 2004, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre,* Paris, Armand Colin.

**Héritier F.**, 1996, *Masculin / féminin I. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

**—**2005, *Hommes, femmes, la construction de la différence*, n° 18, Paris, Ed : Le pommier, 189 p., coll. « Le Collège De La Cite ».

**Hurtig M .-C. et Kail M., Rouch H.,** 2002, *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Editions, 110 p., ISBN 2-7011-3858-2.

**Jaspard M. *et al.,*** 2003, *Les violences envers les femmes en France*, Paris, La Documentation française, 374 p., ISBN : 2-11-005323-2.

**Maruani M.,** 2000, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.

**—  (dir.)**, *2005, Femmes, genre et sociétés, l’état des savoirs*, Paris, *La Découverte.*

**Ministère de la Famille, de la Femme, et des Affaires Sociales**, 2009, *Politique nationale sur l’égalité des chances, l’équité et le genre,* Côte d’Ivoire

**MEMPD,** 2008, *Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement 2009-2013 de la Côte d’Ivoire*

* + 2011, Plan National de Développement 2012-2015**,**

**MSFFE,** 2014, *Rapport de la Côte d’Ivoire sur la mise en œuvre du programme d’action de Beijing vingt après,*

**ODAFEM**, 2013, *Projet d’appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale, composante « Renforcement de la réintégration socio-économique des femmes vulnérables du fait de la crise post-électorale et de la cohésion sociale, Rapport final*

**ONEF-CI,**  2013, *Rapport de suivi du programme Contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois Départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire*

**ONU-Femmes,** 2012, ***N****ote stratégique d’ONU-Femmes en Côte d’Ivoire 2012-2013,* ONU-Femmes

* + 2013: Rapport annuel 2012-2013
  + Recueil d’informations d’ONU-Femmes consacré aux femmes, à la Paix et à la Sécurité : Présentation du contenu, octobre 2012
  + Rapport voyage d’étude au Rwanda du 18 au 24 novembre 2013

**REPSFECO,** 2013, *Rapport final de Renforcement des capacités des parlementaires et du Corps Préfectoral sur les textes nationaux et internationaux applicables en matière de Genre et de Violences Basées sur le genre (VBG) du 14 au décembre 2013,* Abidjan

**Tabet P.,** 1998, *La construction sociale de l’inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L’Harmattan.

**Revillard A. et Verdalle L. de,** 2006, dossier, « Dynamiques du genre », *Terrains et Travaux*, n°10.

**LISTE DE DOCUMENTS RECUS**

* Plan stratégique ONUFEMMES 2011-2013
* RAPPORT ANNUEL ONU FEMMES CI 2013
* UN WOMEN CÔTE D’IVOIRE, STRATEGIC NOTE , 2012/2013
* Projet de Contribution à l’autonomisation économique de 100 groupes ruraux de femmes dans trois départements de l’Ouest de la Côte d’Ivoire / Fonds pour l’égalité des sexes (Rapport 4e trimestre 2013 : période de Janvier à Décembre 2013)
* Projet IFR/PBF : Appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire (Rapport final des activités d’ODAFEM, période de Juin à Octobre 2012)
* Projet IFR/PBF : Appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire-   Rapport financier intermédiaire d’UNW au 30 septembre 2013
* Projet IFR/PBF : Appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire-   Rapport de Voyage d’étude  en Afrique du Sud du 16 au 21 Décembre 2012
* -   Rapport de Voyage d’étude  au Rwanda du 16 au 21 Décembre 2012
* PRDF : Projet de restauration des droits des femmes victimes de violences sexuelles (PRODOC)
* Appui au Projet d’élaboration du Compendium des Compétences Féminines de Côte d’Ivoire (COCOFCI) (Rapport final : période de Mai 2012 à Juillet 2013)
* Projet Bas-Sassandra : appui aux groupements de femmes de la région de San Pedro (Rapport final : période d’Octobre 2012 à Septembre 2013)
* Accord de coopération avec ANADER
* fonds de consolidation de la paix (fcp) rapport de mise à jour annuel (janvier à décembre 2012)
* projet d’appui à la tenue de la réunion sous régionale de haut niveau de plaidoyer pour l’adoption de la résolution des nations unies interdisant les mgf dans le monde (rapport final)
* rapport de la mission conjointe de supervision des projets des groupements des femmes( du 03 au 07 juin 2013)
* rapport de mission de terrain du comite de pilotage conjoint du fonds de consolidation de la paix pour le suivi du projet IRF-PBF d’appui au rétablissement de la sécurité, de l’autorité de l’Etat et de la cohésion sociale dans la zone ouest de la cote d’ivoire du 30 janvier au 1er février 2013 à Guiglo, Bloléquin, Man Et Daloa

**LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS INTERVIEWEES**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **NOM ET PRENOMS** | **STRUCTURES** | **FONCTION** | **LOCALITE** | **CONTACT** |
| 1 | Marie Goretti Nduwayo | ONU Femmes | Représentante Résidente | Abidjan |  |
| 2 | Madame Oka | ONU Femmes | Chargée de Programme | Abidjan |  |
| 3 | Jean-Claude Kouassi | ONU Femmes | Assistant Programme | Abidjan |  |
| 4 | Aline Fofana | WANEP | Chargée de Programme | Abidjan |  |
| 5 | Madame Camara | WANEP | Assistante Programme | Abidjan |  |
| 6 | Madame Gossé | Case de la Paix | Animatrice | Abidjan | 06 35 68 88 |
| 7 | Kakoutié Aliou Affoué | Case de la Paix | Animatrice | Abidjan | 07 42 16 10 |
| 8 | Dr.Kodjo | CDVR |  | Abidjan | 45 25 53 36 |
| COPEMCI |
| 9 | Dessero Monhessia Pacome | IRF | Chargé de Suivi-Evaluation | Abidjan |  |
| 10 | Salimata Porquet Sanogho | REPSFECO | Présidente | Abidjan | 21 35 09 03  07 89 71 95 |
| 11 | Akatou Aimé | REPSFECO | Consultant | Abidjan | 21 35 09 03 |
| 12 | Bléou Bernard | REPSFECO | Assistant Projet et communication | Abidjan | 21 35 09 03  07 02 11 80 |
|  | DJYH G. Abel | REPSFECO | Assistant administratif |  | 47615686 |
| 13 | Coulibaly Sibiri | Fondation Djigui | Directeur Général | Abidjan | 09 73 66 81 |
| 14 | Doumbia Yacouba | MSFFE/DEPG | Sous-Directeur | Abidjan | 05 95 80 08 |
|  | Soumahoro Lacina | MSFFE/DEPG |  | Abidjan | 45 55 89 17 |
| 15 | Adou Honorine | AFJCI |  | Abidjan | 20 32 28 24 05.00.04.77 09.32.45.98 |
| 16 | Aimée Zebeyoux | AFJCI | présidente | Abidjan | 07075458 |
| 17 | Daouda Ouattara | Gouverneur région du Poro | Prefet | korhogo | 07 62 15 94 |
| 18 | Adja Owo Roland | ONEF | Directeur Exécutif | Abidjan | 22 41 54 83  08 54 33 32 |
| 19 | Achile De N’Djomou | ONUCI  Etat de Droit | Conseiller Juridique | Abidjan | 20 23 58 42  05 81 86 66 |
| 20 | Coulibaly Fanta | Directrice | Comité National de Lutte contre les Violences faite aux femmes et aux enfants | Abidjan | 07 73 86 34 |
| 21 | Delmonté | coordonnatrice | UNFPA | Abidjan |  |
| 22 | Kouline Kouyé | Coordonnatrice | UNFPA | Abidjan | 08 08 80 47 |
| 23 | Fatika Aoua Téné | Chef de cabinet de la 1ère Vice-Présidente | Assemblée Nationale | Abidjan | 20 20 82 74  57 70 64 10  41 95 26 56 |
| 24 | Elise Yra Ouattara | Directeur Général | Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale | Abidjan | 22 00 07 08  22 00 08 31  07 46 23 09 |
| 25 | COMOE Bernabé | Chef de Zone | ANADER | San-Pédro | 34 71 82 81  02 5074 39  58 92 50 01 |
| 26 | N’Degbeu Serge A. | Point Focal | ANADER | San-Pédro | 41 57 04 06 |
| 27 | Coulibaly Oumar | Technicien en Elevage | ANADER | San-Pédro | 02 50 54 87 |
| 28 | Bakayogo Mariama Sékongo | Directrice Régionale | DR/MSFFE | Divo | 32 76 14 38 |
| 29 | Hien Sansan |  | DR/MSFFE | Divo | 49 12 92 50  02 22 82 17 |
| 30 | Lardy Gnamian |  | DR/MSFFE | Divo | 09 26 85 20  05 05 48 99 |
| 31 | Mobio Jean Nafaise Aksé |  | DR/MSFFE | Divo | 08 05 73 54  04 40 43 52 |
| 32 | Dr. Meité Mamadou | Médecin Chef | Centre Hospitalier Régional | Divo | 05 60 84 89  07 60 33 20 |
| 33 | LT. Ya Bah Richard | Officier | Police 1er Arrondissement | Divo | 03 33 00 91  08 68 50 07 |
| 34 | Diégba Stéphan | Chef de Projet | ODAFEM | Guiglo | 49 64 91 47 |
| 35 | Kouadio Antoinnette | membre | Coalition des Femmes pour la Paix | Duekoué |  |
| 36 | Oudraogo Mariam | Présidente | Coalition des Femmes pour la Paix | Duekoué |  |
| 37 | Madame Augustine Katou |  | COMPENDIUM des Compétences Féminines | Abidjan | 20 21 26 91 |
| 38 | Madame Amon Nina | Responsable Financier | COMPENDIUM des Compétences Féminines | Abidjan | 20 21 26 91  07 76 75 05 |
| 39 | Mouhamadou Mody Diop | Chargé de programmes  Section Economie, Gouvernance et Secteurs sociaux | Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire | Abidjan | [Mouhamadou-Mody.Diop@eeas.europa.eu](mailto:Mouhamadou-Mody.Diop@eeas.europa.eu" \t "_blank) Tél : (+225) 20.31.83.50 Fax : (+225) 20.21.40.89 |
|  |  |  |  |  |  |

**Note méthodologique**

**I- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L’ETUDE**

L'évaluation sera effectuée en conformité avec les normes d'évaluation et les exigences actuelles. Plus spécifiquement, elle respectera pleinement les principes énoncés dans les règles d'évaluation d’ONU Femmes et elle suivra les normes et les standards d’évaluation des Nations Unies comme définis par l’UNEG. Pour la réalisation de la mission, la méthodologie utilisée sera une approche participative inclusive impliquant tous les acteurs. Des données provenant de diverses sources de recherche feront l’objet d’une triangulation afin d’en renforcer la validité. Elle reposera à la fois sur des données secondaires et primaires. La collecte de l’information se fera sur la base d’une revue documentaire, d’entretiens semi directifs, les discussions de groupe, l’observation directe.

1 : examens préliminaires de la documentation et

**Etape 1 : Examen de la documentation**

L'évaluation s’effectuera dans un premier temps par un examen de documents. Cette activité comprend l'examen des documents appropriés, y compris les documents du projet, les rapports d'activité, les résultats du programme et des projets (programmes d'action), les résultats de tout le processus de planification interne et les documents pertinents provenant de sources secondaires.

L’analyse documentaire sera étayée par des groupes de discussion et diverses consultations avec le personnel clé ONU FEMMES CI.

**Etape 2 : Les entretiens semi directifs**

Les entretiens semi directifs seront tenus avec les responsables de ONUFEMME, des ministères clefs, des agences du système des Nations Unies ;  des partenaires de réalisation ; des partenaires techniques et financiers, les leaders communautaires. Les outils utilisés pour les entretiens semi directifs seront des guides d’entretiens.

Le tableau ci-dessous indique le nombre et le type de parties prenantes à interroger dans le cadre d’entretiens semi-structurés.

**Tableau 1 : Type de partie prenante**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de partie prenante** | **Nombre de personnes interrogées** |
| Personnel de ONUFEMMES | 3 |
| Personnel du Ministère de la Solidarité, de la Famille de la Femme et de l’Enfant | 1 |
| Personnel du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida | 1 |
| Personnel du Ministère d’Etat, Ministère du Plan et du Développement | 1 |
| Personnel du Ministère de la Justice | 1 |
| Assemblée Nationale | 1 |
| Personnel du Conseillère spéciale du Président de la République chargée du genre, | 1 |
| les leaders communautaires | 4 |
| Personnel CDVR, RASALAO COFEMCI-REPC, NDI | 4 |
| Personnel des agences du système des Nations Unies (FAO, PNUD, HCR, UNFPA, UNICEF, ONUCI, OMS) | 7 |
| UE, BANQUE MONDIALE | 2 |
| Compendium | 1 |
| Personnel des partenaires de réalisation (ANADER, IRC, AFJCI, ONEF, WANEPCI, ODAFEM, REFSECO, FONDATION DJIGUI) | 8 |

**Etape 3 : Groupes de discussions focalisées (Focus Group Discussions)**

Des entretiens de groupes seront menés auprès des femmes bénéficiaires et des membres des communautés bénéficiaires. Les groupes de discussions focalisées sont menés en petits groupes cohérents (de 8 à 10 personnes). Le choix des participants est raisonné sur la base des critères prédéterminés à savoir l’âge, le sexe, membre d’une famille de survivante, l’appartenance à des groupes associatifs et la profession. Nous allons tenir compte de l’aspect genre dans la constitution des groupes.

Le nombre de focus group a réalisé se fera comme suit :

Au niveau des femmes, nous prendrons 2 associations de femmes bénéficiaires par région, soit 8 associations pour les quatre régions. Chaque focus group comprendra 10 femmes, ce qui donne 80 femmes au total.

Nous allons constituer un focus group de jeunes par région. Chaque focus group comprendra 10 jeunes, ce qui donne 40 jeunes pour les quatre régions.

Le tableau ci-dessous indique le nombre et le type de parties prenantes à interroger dans le cadre de groupes de discussion.

**Etape 4 : L’observation directe**

L’observation sera une observation directe. Les données générées viendront compléter et/ou vérifier celles qui seront collectées lors des enquêtes. C’est pourquoi, elle se fera parallèlement à l’administration des guides d’entretiens auprès des personnes ressources. Cette observation se fera à partir d’une grille d’observation sous forme de visite de terrain.

**III-Composition de l’équipe**

L’évaluation sera conduite par le consultant qui a une expérience significative dans le domaine de l’évaluation, de l’égalité des sexes ainsi que des connaissances spécifiques en matière de planification stratégique.

**IV- CONDUITE DES ACTIVITÉS ET CHRONOGRAMME**

**IV-1- Différentes étapes de l’étude**

Selon les TDRS, la mission se déroulera sur 30 jours ouvrés. Les activités à réaliser seront regroupées en trois phases qui sont :

***Etape 1 : Phase préparatoire***

Cette phase va permettre d’une part la conception et la validation des outils de collecte de données et d’autre part l’adoption d’une méthodologie générale de l’évaluation. A cet effet, différentes activités vont être réalisées: la revue documentaire, l’élaboration des outils de collecte de données et la préparation des enquêtes de terrain. Cette phase durera 08 jours.

***Etape 2 : Collecte des données sur le terrain :***

Cette phase comprend la collecte des données proprement dite. Cette phase durera 10 jours y compris les jours de voyage.

***Etape 3 : Traitement et analyse des données, soumission du rapport provisoire***

Les données collectées seront traitées et analysées. Ensuite suivra la rédaction du rapport provisoire de l’étude mettant en relief les conclusions et les résultats clés de l’évaluation ainsi que les enseignements tirés et les recommandations. Cette étape durera 08 jours.

* **Types de données à traiter**

Les données à traiter seront à la fois quantitative et qualitative.

***Approche quantitative***

Elle se fera à des entretiens directifs avec les bénéficiaires des activités des 3 domaines prioritaires de ONU Femmes. Ces entretiens directifs seront menés à partir de questionnaires. En outre des fiches de collectes de collectes des données quantitatives seront élaborées pour compiler les informations d’ordre quantitatif figurant dans les rapports d’activités pour obtenir par exemple le nombre de femmes bénéficiaires des activités d’accroissement de l’accès à l’autonomisation et aux opportunités économiques ; le nombre de femmes bénéficiant des services de prise en charge des violences ; le nombre de femmes bénéficiaires du renforcement du leadership pour la paix et la réponse humanitaire).

***Approche qualitative***

Elle se fera à travers desentretiens de groupes et des entretiens semi directifs. Les groupes de discussions focalisées sont menés en petits groupes cohérents (de 8 à 10 personnes).

**V-2- les populations cibles**

La population d’étude est constituée des femmes bénéficiaires des activités dans les 3 domaines d’intervention prioritaires qui : l’accroissement de l’accès à l’autonomisation et aux opportunités économiques, la prévention de la violence contre les femmes victimes des violences et l’accès aux services, le renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire

**VI- Méthode de traitement et d’analyse des données**

Un plan d’analyse des données sera élaboré pour faciliter l’analyse statistique. Il s’agira de la formulation des indicateurs à élaborer ; la liste de croisement des variables et la description des méthodes statistiques à utiliser. Cette analyse va concerner l’ensemble des individus enquêtés pour chaque groupe. Les données qualitatives qui seront collectées seront saisies sur Word. Elles feront ensuite l’objet d’une analyse de contenu. Cela permettra de mettre au point une grille thématique. L’exploitation des données sera faite sous forme d’une analyse de contenu du discours livré par les informateurs lors des entretiens de groupes selon la méthode suivante : Extraction, pour chaque thème, des messages clés tels qu’exprimés par les informateurs ; hiérarchisation de ces messages en fonction de leur fréquence d’apparition dans chacun des groupes et dans l’ensemble ; comparaison entre les groupes de façon à dégager les divergences et les convergences; illustration des messages clés par un verbatim qui reflète la perception exprimée par les enquêtés. L'analyse sera réalisée entretien par entretien.

***Atelier de restitution et rédaction du rapport final***

Le rapport provisoire fera l’objet d’une restitution avec la participation de toutes les parties prenantes. La version finale du rapport sera élaborée en tenant compte des observations/commentaires formulées par les parties prenantes.

**Tableau 3 : Matrice de résultats de l’évaluation**

Les critères d’évaluation retenus pour l’analyse des données d’exploitation ont été la pertinence, l’efficacité, l’efficience et la viabilité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification** |
| Pertinence | Dans quelle mesure, la Note stratégique de l’ONU Femmes en Côte d’Ivoire telle qu’établie et mise en œuvre a-t-elle répondu aux spécificités du contexte et aux besoins des bénéficiaires aux niveaux local et national? | Degré d’exhaustivité de la compréhension de l’ONU Femmes des facteurs contextuels qui sont essentiels pour déterminer les besoins et les priorités des parties prenantes et/ou la stratégie adoptée, la mise en avant ainsi que les effets directs en matière d’accroissement de l’accès des femmes à l’autonomisation et aux opportunités économiques, de prévention de la violence contre les femmes et les filles et l’accès élargi aux services, de renforcement du leadership des femmes dans la paix et de la réponse humanitaire | Documentation relative au projet  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |
| Efficacité | Dans quelle mesure, la Note stratégique de l’ONU Femmes en Côte d’Ivoire, telle que mise en œuvre était dans la mesure d’atteindre les objectifs et résultats fixés? | Nombre d’activités prévues mises en œuvre  Nombre de cibles à toucher et atteint | Documentation relative au projet  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |
| Efficience | Dans quelle proportion la relation entre les ressources déployées et les impacts obtenus est-elle raisonnable ? | Proportion du budget relatif au projet  dépensée  qualité et quantité du personnel de mise en œuvre | Documentation relative au projet  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |
| Cohérence | Dans quelle mesure les activités de la Note stratégique de l’ONU Femmes en Côte d’Ivoire sont-elles en harmonie avec la politique nationale, sous régionale et internationale, avec l’environnement interne et externe du projet, avec les interventions d’autres autres acteurs ? | Degré de clarté et de pertinence des  Initiatives et stratégies de ONUFEMMES  dans les 3 domaines d’intervention  Étendue des changements effectués  au niveau des stratégies et orientations  dans les domiens cités | Documentation relative au projet  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |
| Viabilité  /Durabilité | Dans quelle mesure la Note stratégique de l’ONU Femmes en Côte d’Ivoire a-t-elle créé ce qui vraisemblablement constituera un élan continu en faveur de la protection et la promotion des droits des filles et des femmes dans le contexte de sortie de crise postélectorale ? | Nombre d’exemples d’activités  en cours/prévus sans le soutien technique ou financier direct de  l’ONU Femmes | Documentation relative au programme  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |
| Développement des bonnes pratiques |  | Nombre d’exemples de pratiques prometteuses  ou bonnes identifiées par le  personnel de l’ONUFEMME et les autres parties  prenantes  Degré de clarté de la description et de  l’analyse des parties prenantes concernant  les pratiques identifiées comme étant  prometteuses ou bonnes | Documentation relative au programme  Entretiens avec les répondants clés  Réunion de groupes de discussion |

**I-2- Couverture géographique de l’évaluation**

L’étude va se dérouler dans les régions où des interventions de ONU Femmes ont été menées. Il s’agit du District d’Abidjan, des régions du Bas-Sassandra et de l’Ouest (Moyen Cavally et Moyen Comoé). Ces régions sont :

**District d’Abidjan**

* Abobo
* Yopougon

**Région du Tonkpi**

* Danané,
* Zouan-hounien
* Toulepleu

**Région de la Cavally**

* Guiglo
* Bloléquin

**Région du Guemon**

* Duékoué :

**Région du Bas-Sassandra**

-San Pedro

Par rapport au temps imparti pour mener l’étude, toutes les localités dans ces différentes régions ne seront pas visitées. Nous allons faire un échantillonnage des localités à couvrir. Nous allons identifier un département par région. Le choix des départements et des villages dans chaque localité se fera selon des critères suivants :

* Localité où chaque partenaire de mise en œuvre est intervenu
* Localités ayant de bons ou de mauvais résultats selon les rapports d’activités.
* Localités identifiées comme offrant de bonnes pratiques spécifiques ou faisant ressortir les principales questions identifiées par l’examen de documents et les discussions initiales.
* Localités reconnues pour leur forte prévalence de violences basées sur le genre (violences sexuelles en particulier compte tenu du contexte post crise et pauvreté des femmes) et qui ont bénéficié d’appui du projet.

Les localités retenues sont :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE** | **WANEP-AFJCI-IRC** | **ONEF** | **ODAFEM** | **ANADER** |
| **REGION** | District d’Abidjan | Région du Tonkpi | **Région de la Cavally** | Region du Bas-sasandra |
| **DEPARTEMENT/VILLES** | Abidjan | Toulepleu | Guiglo | San Pedro |
| **VILLAGES** | -Abobo  -Yopougon | -Kouarho  -Douozon | -Petit Guiglo | -KPOTE  -Baba |

**PLAN DE TRAVAIL**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Programme** | **Personnes ressources** |
|  | **Abidjan** |  |
|  | **Jeudi 17 Avril 2014** |  |
| 8h00 H- 09 h 00 | RR ONU FEMMES | Consultant /Personnes |
| 9h00- 10h00 | Chargé de programme ONUFEMME | Consultant /Personnes ressources |
| 10H00- 11 h 00 | Chargé des finances | Consultant /Personnes ressources |
| 11h00- 12h00 | Union Européenne (UE) | Consultant /Personnes ressources |
| 14H00- 15 h 00 | IRC | Consultant /Personnes ressources |
| 15h00- 16h00 | WANEPCI | Consultant /Personnes ressources |
| 16H00- 17 h 00 | AFJCI | Consultant /Personnes ressources |
|  | **Vendredi 18 Avril 2014** |  |
| 8h00 H- 09 h 00 | ONUCI-UNPOL | Consultant /Personnes ressources |
| 9h00- 10h00 | ONUCI-Unité Genre | Consultant /Personnes ressources |
| 10H00- 11 h 00 | PNUD | Consultant /Personnes ressources |
| 11h00- 12h00 | UNFPA | Consultant /Personnes ressources |
| 14h00- 15h00 | Focus groups avec les femmes à Abobo | Consultant /Personnes ressources |
| 15h30- 16h30 | Focus groups avec les femmes à Yopougon | Consultant /Personnes ressources |
|  | **Lundi 21 avril 2014** |  |
|  | **Voyage sur San Pedro** |  |
|  | **Mardi 22 avril 2014** |  |
| 8h00 H- 09 h 00 | Visite de courtoisie aux autorités administratives | Consultant /Personnes ressources |
| 9h00- 10h00 | Directeur Régional (DR) de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l’Enfant | Consultant /Personnes ressources |
| 10H00- 11 h 00 | Directeur Régional des Ressources Animales et Halieutiques | Consultant /Personnes ressources |
| 11h00- 12h00 | Directeur Régional (DR) du Plan et du Développement | Consultant /Personnes ressources |
| 14H00- 15 h 00 | membres de la Plateforme | Consultant /Personnes ressources |
| 15h00- 16h00 | Séance de travail avec ANADER  -Point Focal du Projet  -Chef de zone | Consultant /Personnes ressources |
|  | **Mercredi 23 avril 2014  : Visite de terrain** |  |
| 8h00 H- 09 h 00 | Visite de courtoisie aux autorités villageoises | Consultant /Personnes ressources |
| 9h00- 10h00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 11H00- 12 h 00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 14H00- 15 h 00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village |  |
|  | **Jeudi 24 avril 2014** |  |
|  | **Voyage sur GUIGLO** |  |
|  | **Vendredi 25 avril : Visite de terrain** |  |
| 10h30- 11h00 | visite aux autorités villageoises | Consultant /Personnes ressources |
| 11h00- 11h30 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 11h30- 12h00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 12h00- 12h30 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
|  | **Samedi 26 avril 2014** |  |
|  | **Voyage sur Toulepleu** |  |
|  | **Lundi 28 avril : Visite de terrain** |  |
| 8h00 H- 09 h 00 | visite aux autorités villageoises | Consultant /Personnes ressources |
| 9h00- 10h00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 10H00- 11 h 00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village | Consultant /Personnes ressources |
| 11h00- 12h00 | Focus groups avec les femmes d’un groupement dans un village |
|  | **Mardi 29 avril 2014** |  |
|  | **Retour sur Abidjan** |  |

1. Rapport d’examen et d’évaluation de la mise en œuvre de la CEDEF, p.45, 2013 [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf Document de politique Nationale sur l’Egalité des Chances, l’Equité et le Genre, page 12, premier paragraphe. [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapport d’examen et d’évaluation de la CEDEF, p42, 2001 [↑](#footnote-ref-3)
4. Op cité,p.42 [↑](#footnote-ref-4)
5. Rapport d’activités du PMO WANEP-CI [↑](#footnote-ref-5)
6. Focus group organisés dans les 5 localités du projet lors de l’évaluation [↑](#footnote-ref-6)